
**COMMISSION INTERNATIONALE
pour la CONSERVATION
des THONIDÉS de L'ATLANTIQUE**

**R A P P O R T
de la période biennale 1972-73
I^e PARTIE (1972)
Version française**

MADRID, ESPAGNE

1973

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

Pays Membres (au 1^{er} Mars 1973)

Afrique du Sud, Brésil, Canada, Corée,
Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis, France,
Ghana, Japon, Maroc, Portugal, Sénégal

Président de la Commission

Mr. J. Touya, France

Premier Vice-Président de la Commission

Dr. M. P. PAIVA, Brésil

Second Vice-Président de la Commission

M. D. Layachi, Maroc

Composition des Sous-Commissions (au 1^{er} Mars 1973)

Sous-Commission	Pays membres	Président
1	Brésil, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Ghana, Japon, Maroc, Portugal.	États-Unis
2	Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Japon, Maroc, Portugal.	Maroc
3	Afrique du Sud, Brésil, Corée, États-Unis, Japon.	Japon
4	Espagne, États-Unis, Japon, Portugal.	Espagne

Composition du Conseil

Président : FRANCE

Premier Vice-Président : BRÉSIL

Second Vice-Président : MAROC

Membres : AFRIQUE DU SUD, CANADA, CORÉE, ESPAGNE,
ÉTATS-UNIS, GHANA, JAPON, PORTUGAL

Comités permanents

Comité

Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

Comité Permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)

Président

M. V. VALDEZ, Portugal

Dr. W. M. SPRULES, Canada

Secrétariat

Adresse : General Mola, 17, 28001 Madrid (Espagne)

Secrétaire Exécutif : O. RODRÍGUEZ-MARTÍN

Secrétaire Exécutif Adjoint : P. M. MIYAKE

PRÉSENTATION

Le Président de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique présente ses compliments aux Gouvernements membres de la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (signée à Rio de Janeiro le 14 mai 1966), et aux Délégués et Observateurs qui représentent ces Gouvernements, et a l'honneur de leur faire parvenir le "*Rapport de la Période Biennale 1972-1973, I^e partie (1972)*", dans lequel sont décrites les activités de la Commission au cours de la première moitié de cette période biennale.

Le volume contient les comptes rendus de la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil, qui a eu lieu en Novembre-Décembre 1972, ainsi que les rapports de toutes les réunions des Comités Permanents et des Sous-Commissions. Il contient également un résumé des activités du Secrétariat, et des Rapports Nationaux sur les activités scientifiques menées par les divers pays concernant les pêcheries de thonidés.

Ce rapport a été rédigé, approuvé et distribué en application des Articles III-paragraphe 9 et IV-paragraphe 2d de la Convention, et de l'Article 15 du Règlement Intérieur de la Commission. Il existe dans les trois langues officielles de la Commission: anglais, espagnol et français.

J. Touya
Président

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

Rapport Administratif 1972	5
Rapport Financier 1972	13

CHAPITRE II

Compte-Rendus de la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil	23
Liste des Participants	31
Ordre du Jour	37
Projet d'accord entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique	40
Rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration.	43
Rapport provisoire du Groupe de Travail sur l'Inspection Internationale	50
Rapport de la réunion de la Sous-Commission 1	51
Rapport de la réunion de la Sous-Commission 2	60
Résolution concernant l'amélioration de la procédure de collecte des données de l'ICCAT	62
Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)	64
Rapport du Sous-Comité pour les Statistiques	109

CHAPITRE III

Rapports nationaux :	
Examen des pêcheries de thonidés et des programmes nationaux de recherche de l' <i>Afrique du Sud</i> , 1971-1972	121
La pêche de thonidés et espèces voisines au <i>Bésil</i> en 1972	123

Rapport sur la recherche <i>canadienne</i>	126
Examen de la pêche <i>coréenne</i> de thonidés	130
Rapport national de l' <i>Espagne</i> , 1972	133
Rapports présentés à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique concernant la pê- cherie et la recherche aux <i>Étas-Unis</i> en 1972	135
<i>France</i> — Rapport de recherches pour 1971	140
Pêcheries et activités de recherche <i>japonaises</i> sur les thonidés et espèces voisines dans l'Océan Atlantique	146
Exposé sur les pêcheries de thonidés et le programme de recher- che du <i>Maroc</i>	157
La pêche thonière au <i>Sénégal</i> en 1972	163

PRINTED IN SPAIN

Depósito legal: B. 35616-1973

Imprenta Juvenil — Maracaibo, 9 — Barcelona [16]

CHAPITRE I

RAPPORT ADMINISTRATIF 1972 *

CON/72/7 (Corrigé)

1. Réunions

i) *Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission*

La Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission s'est tenue à Madrid, du 2 au 7 décembre 1971. Les quatre Sous-Commissions et le Comité Permanent pour les Finances et l'Administration se sont réunis au même moment. Le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques et ses Sous-Comités s'étaient réunis auparavant, à partir du 26 novembre. Pour plus de détails, voir le Rapport Bienal pour la période 1970-1971, III^e Partie.

ii) *Réunion du Groupe de Travail à Abidjan*

Conformément aux recommandations formulées lors de la réunion du SCRS en 1971, un groupe de scientifiques s'est réuni à Abidjan sous la présidence de M. le Dr. J. C. Le Guen pour évaluer l'état des ressources d'albacore et de thon rouge. Les scientifiques avaient échangé un important volume de renseignements avant la réunion. Le Secrétariat a participé activement aux préparatifs de la réunion. Le rapport a été distribué avant la réunion du Conseil (SCRS/72/7).

iii) *Réunions organisées par le Secrétariat au cours de 1972*

Le Secrétariat a tenu plusieurs réunions de courte durée en relation avec la coordination des programmes de recherche et l'amélioration des statistiques. Deux de ces réunions, auxquelles ont assisté des représentants de l'Institut Espagnol d'Océanographie, de la Direction Générale Espagnole des Pêches Maritimes,

* Ce texte reprend les corrections apportées ultérieurement au Rapport Administratif présenté à la réunion du Conseil.

M. Dao (France) et des membres du Secrétariat, se sont tenues à Madrid et Santander respectivement. Le but de ces deux réunions était le lancement d'enquêtes dans des ports du nord de l'Espagne. Des détails plus complets sont fournis au paragraphe 3-iii).

Une autre réunion s'est tenue au siège de l'ICCAT au sujet des statistiques des Iles Canaries. A cette réunion ont également assisté des représentants de l'Institut Espagnol d'Océanographie dans les Iles Canaries et de la Direction Générale Espagnole des Pêches Maritimes, et des membres du Secrétariat.

iv) *Réunions auxquelles l'ICCAT a été représenté*

a) *IATTC*

Le Secrétaire Exécutif Adjoint a assisté en tant qu'observateur à la réunion annuelle de l'IATTC et à la réunion inter-gouvernementale à Tokyo du 6 au 13 janvier 1972. L'IATTC a tenu une autre réunion du 7 au 11 novembre à Panama. Le Secrétariat y était également représenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint.

Étant donné que les flottes thonnières se déplacent d'un océan à l'autre, les mesures de réglementation établies par un organisme s'occupant des thonidés affectent les pêcheries qui relèvent d'autres organismes. Pour des raisons d'ordre commercial et scientifique, une collaboration aussi étroite que possible entre l'IATTC et l'ICCAT devrait s'avérer encore plus souhaitable dans l'avenir.

b) *COFI*

Le Secrétaire Exécutif a assisté en qualité d'observateur à la réunion du Comité de la FAO sur les Pêcheries (COFI) à Rome du 6 au 13 avril. Il faut souligner la recommandation faite par le Comité visant à développer les relations de travail entre les organismes chargés de la conservation des ressources de thonidés, bien que la création d'un organisme unique n'ait pas été jugée possible à l'heure actuelle.

c) *ICSEAF*

Le Secrétaire Exécutif a assisté à la Première Réunion Ordinaire de la Commission Internationale des Pêches de l'Atlantique Sud-Est (ICSEAF) qui s'est tenue à Rome du 24 au 29 avril. L'ICSEAF a convenu qu'il était souhaitable d'établir et de maintenir des relations de travail suivies avec l'ICCAT afin d'éviter de doubler inutilement les tâches. Le Secrétaire Exécutif a fait part des décisions prises par l'ICCAT au cours de sa Deuxième Réunion Ordinaire au sujet de l'intérêt accordé à ses relations avec l'ICSEAF. Il a également participé à des discussions sur des questions techniques, administratives et financières.

d) *IOFC/IPFC*

Le Secrétaire Exécutif Adjoint a assisté à la réunion du Groupe de Travail IOFC/IPFC sur l'Évaluation des Ressources de Thonidés à Rome du 7 au 9 juin. Ce Groupe avait pour but d'entreprendre une étude de l'état actuel des stocks de thonidés, en particulier dans l'Océan Indien.

2. Collaboration avec d'autres organismes

i) *FAO*

Le Secrétariat a préparé le document CON/72/10 qui traite du statut légal des relations entre la FAO et l'ICCAT.

Les relations de travail avec la FAO sont devenues plus suivies au cours de l'année dernière. Toutes les demandes de statistiques à des pays non-membres passent maintenant par le Secrétariat du CWP (FAO) et l'ensemble des statistiques de thonidés est maintenant vérifié par la FAO et par l'ICCAT.

Une partie du Manuel d'Opérations de l'ICCAT a été préparée en coordination avec le programme de Fiches d'Identification des Espèces de la FAO. Il a été décidé que la FAO s'en servirait afin de compléter ses fiches d'identification.

ii) *IATTC*

D'excellentes relations de travail ont été maintenues avec l'IATTC et un volume important d'information scientifique a été échangé. L'IATTC a fourni à l'ICCAT de nombreux et importants programmes d'ordinateurs. L'IATTC a aidé par ailleurs le Groupe de Travail d'Abidjan à réaliser l'analyse de l'état actuel des ressources d'albacore. De nombreuses marques posées dans le cadre du programme de marquage de l'ICCAT ont été récupérées par le personnel de l'IATTC. En outre, l'ICCAT a bénéficié souvent de la part de différents membres de l'IATTC de conseils techniques et scientifiques concernant le marquage et diverses autres questions.

iii) *ICSEAF*

Conformément à la décision de la Commission, le Secrétariat a prêté une attention toute particulière aux relations entre l'ICSEAF et l'ICCAT. Celles-ci ont débuté lors de la Première Réunion Ordinaire de l'ICSEAF, à laquelle a assisté le Secrétaire Exécutif, ainsi qu'il a été signalé au paragraphe 1-iv) c). Les Secrétariats des deux Commissions ont depuis lors collaboré efficacement sur toutes les questions d'intérêt commun. Le fait que les deux Commissions ont leur siège à Madrid facilitera cette collaboration.

iv) *Codex Alimentarius*

v) *Organisation Mondiale de la Santé*

Suivant une décision de la Commission, le Secrétariat a établi des relations avec le Codex Alimentarius de la FAO et l'Organisation Mondiale de la Santé, en vue d'obtenir des renseignements sur les programmes de recherche en cours sur la contamination par les métalloïdes. La FAO a depuis lors fait parvenir au Secrétariat trois microfilms d'un document de 150 pages contenant 2.800 références sur la contamination. On y trouve des références sur la contamination du poisson par le mercure, la toxicologie, la thérapeutique, la législation et le commerce. Le titre de ce document est: «Mercury in the Environment and its related Toxicological Aspects. A selected bibliography» (3 microfilms n° 16221). Il peut être obtenu sur demande adressée à:

Documentation Centre, F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)

au prix de US\$ 1.00 le microfilm.

De plus, le Secrétariat maintiendra évidemment les contacts nécessaires avec les organismes ci-dessus afin de recevoir des renseignements de façon suivie.

3. Déroulement du programme de recherche

i) *Collecte de statistiques*

Lors de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission, le SCRS a défini cinq tâches, dont trois portent sur la collecte des statistiques. Le Secrétariat a entrepris la réalisation de ces tâches selon les schémas établis au cours de la réunion ci-dessus. De temps en temps, un rapport sur l'avancement des travaux a été distribué aux scientifiques, et un exposé spécial sur les programmes actuels et les plans pour l'avenir a été distribué début juin aux scientifiques concernés. Des données et des analyses complémentaires sont présentées au SCRS en tant que document SCRS/72/5.

Bien que des progrès appréciables aient été réalisés dans la collecte des statistiques, il est regrettable de constater que certains pays continuent à avoir des difficultés à fournir les données demandées. Le Secrétariat a tenté de résoudre ces problèmes, par correspondance, et dans certains cas au moyen d'une visite aux responsables des statistiques. Le statisticien recruté récemment par le Secrétariat,

conformément à la décision prise lors de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission, permettra d'accélérer ce travail. Jusqu'en 1972 les données ont été traitées manuellement, mais le Secrétariat envisage leur traitement sur ordinateur dès le début de 1973, sous réserve de la décision qui sera prise par le SCRS. Étant donné que le statisticien est également programmeur, la mise sur ordinateur devrait en être rendue plus facile. De plus, l'accumulation des statistiques de la Tâche 2 peut rendre souhaitable l'automatisation.

ii) *Études d'identification des stocks*

Ainsi qu'il a été indiqué lors de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission et du SCRS, le Secrétariat a complété la liste définitive de toutes les marques récupérées en 1971, et a procédé le 1^{er} mars au tirage au sort pour l'attribution de la récompense spéciale de US \$ 300. Une ouvrière d'une fabrique de conserves canadienne a reçu la récompense. Le Secrétariat a profité de cet événement pour faire connaître le programme conjoint de marquage dans toutes les pêcheries.

Des affiches en huit langues annonçant les récompenses ont été distribuées à travers le monde et peuvent maintenant être vues dans de nombreux ports de pêche. Ce programme conjoint de marquage se poursuit en 1972 et le Secrétariat se charge de sa coordination, et de fournir les marques aux pays qui en font la demande (l'Espagne, la France, le Maroc et le Brésil, jusqu'à présent), transmettant les renseignements et les marques récupérées, etc. Le Secrétariat s'appête à enregistrer les données de récupérations de marques sur carte perforée. Les programmes de PIATTC pour le traitement des données de récupération sont également disponibles au siège de l'ICCAT, et les scientifiques pourront ainsi effectuer des analyses sur place à Madrid. Le stock de marques au Secrétariat diminue et une commande de 10.000 marques a été passée.

iii) *Collaboration franco-espagnole*

Ainsi qu'il a été mentionné au paragraphe 1-iii), le Secrétariat s'est chargé de la coordination du programme d'enquête dans les ports espagnols. Le programme est placé sous la responsabilité de scientifiques de l'Institut Espagnol d'Océanographie, et des scientifiques français y apportent leur concours à titre personnel. Un des aspects de ce programme consiste à questionner les capitaines de bateaux arrivant dans les ports de la côte nord de l'Espagne, afin de déterminer la répartition géographique de l'effort et des captures. Des échantillonnages biologiques sont également effectués. Les résultats de l'enquête seront analysés par l'Institut Espagnol d'Océanographie.

4. Publications de la Commission

i) *Dispositions fondamentales*

Conformément aux tâches confiées au Secrétariat par le Comité Permanent pour les Finances et l'Administration en 1971 (STACFAD), le Secrétariat a effectué une étude complète du format, coût et diffusion de ses publications (CON/72/14). Bien que la décision finale soit du ressort du Conseil ou de la Commission, le manque de temps a obligé le Secrétariat à adopter une solution temporaire. Toutes les publications officielles préparées au cours de l'année 1972 l'ont été selon le même format et la même présentation que le Rapport Biennal pour 1970-71. Ceci a été décidé en tenant compte tout particulièrement d'une suggestion exprimée au cours de la réunion ci-dessus à l'effet de présenter toutes les publications selon un format uniforme. La seule exception est le Bulletin Statistique dont le format plus grand que celui des documents mentionnés ci-dessus est celui adopté pour les publications à caractère interne, telles que le Rapport de la Réunion d'Abidjan, etc.

ii) *Rapport Biennal*

Le rapport concernant les activités de la Commission au cours de la deuxième moitié de la période biennale 1970-71 a été imprimé et distribué dans les trois langues officielles. Les travaux ont été confiés au même imprimeur qu'en 1971, étant donné la qualité du travail et les prix raisonnables.

iii) *Textes de base*

Les textes de base ont été préparés selon les recommandations exprimées par le STACFAD, Madrid, 1971. Le volume comprend la Convention, le Règlement Intérieur, le Règlement Financier et la Convention de Siège entre l'état espagnol et la Commission. Le texte a été préparé sur feuillets mobiles de façon à permettre des corrections ou des changements par la suite.

iv) *Manuel d'Opérations*

Le premier projet présenté à la réunion du SCRS (Madrid, 1971) a été amélioré pour y inclure les suggestions de divers scientifiques. Les apports dans le domaine de la taxonomie par M. le Dr. Bruce Collette, de l'Ichthyological Laboratory, National Museum, Washington, D.C., ont été hautement appréciés. Cette publication était disponible avant la réunion du Conseil, et nous espérons que ce document de travail aidera les scientifiques travaillant sur le terrain et les pêcheurs. Les nom-

breuses demandes qui nous sont déjà parvenues constituent pour nous un encouragement.

v) *Bulletin Statistique*

Le Bulletin Statistique pour 1972 a été préparé et distribué aux personnes intéressées. La présentation sur feuillets mobiles, qui permet de remplacer facilement les pages corrigées, a été maintenue.

vi) *Bulletin d'Information*

La Commission avait publié quatre Bulletins d'Information à la date de la réunion. Ces Bulletins traitaient des activités du Secrétariat et de la Commission en général, de façon à tenir toutes les personnes intéressées au courant.

5. Organisation du Secrétariat

i) *Personnel*

M^{lle} Marie-Elisabeth Carel, de nationalité française, est entrée au Secrétariat en tant que secrétaire trilingue. Une annonce avait été passée à ce sujet dans des journaux de plusieurs pays.

M. Arnaud de Boisset, de nationalité française, a été engagé à titre temporaire en tant que statisticien. Son contrat expire fin 1973. Ce poste avait fait l'objet d'une annonce diffusée dans les instituts scientifiques et les administrations nationales, et M. de Boisset a été choisi parmi de nombreux candidats, étant donné son expérience de l'analyse de statistiques de thonidés. Il est en outre programmeur compétent.

ii) *Déplacements*

a) *Asie*

Le Secrétaire Exécutif Adjoint a assisté à Tokyo à la réunion annuelle de PIATTC. Il a pris part à des discussions sur des questions touchant les statistiques et la recherche scientifique avec des scientifiques, des administrateurs et des représentants du secteur de la pêche commerciale. Il a ensuite assisté à la Conférence sur la Recherche sur les Thonidés à Shimizu, à l'occasion de laquelle il a pu se mettre au courant des nouveaux développements dans ce domaine. Il a également visité la Corée et le Taiwan. Sa visite en Corée comportait un séjour à Séoul et à Pusan, où il a établi des contacts importants avec des personnalités gouvernementales, des représentants du secteur de la pêche, et surtout avec des scientifiques.

Sa visite au Taiwan lui a permis de maintenir des conversations avec des représentants du gouvernement et du secteur de la pêche sur des sujets tels que les statistiques, la réglementation des pêcheries, etc. Il a également fait un détour par Kaosiung où il a pu assister à des opérations de recherche sur les thonidés.

b) *Espagne*

Des membres du personnel du Secrétariat ont visité à plusieurs reprises différents ports espagnols dans le cadre du programme d'amélioration du recueil des statistiques de thonidés.

c) *Autres*

Des membres du Secrétariat ont assisté à diverses réunions, parmi lesquelles la réunion du COFI (Rome), de l'IOFC/IPFC (Rome), de l'ICSEAF (Rome), du Groupe de Travail ICCAT (Abidjan), de l'IATTC (Panama). Le paragraphe I-iv traite de cette question en détail.

iii) *Visites reçues au Secrétariat*

Le Secrétariat a reçu de nombreuses visites au cours de l'année 1972. Celles que nous citons ci-dessous étaient particulièrement intéressantes pour nous. M. Touya, Président de la Commission, nous a visité le 19 avril; M. Valdez, Président du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques, était au Secrétariat les 24 et 25 août, et M. le Dr. Hayasi a séjourné pendant une semaine à Madrid, à son retour de la réunion d'Abidjan, pour participer à la mise au point du Manuel d'Opérations.

O. Rodriguez-Martin
Secrétaire Exécutif

RAPPORT FINANCIER 1972 *
CON/72/8 (Corrigé)

1. Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes désigné par l'Instituto de Censores de Cuentas de España a examiné la comptabilité et le Bilan de la Commission au 31 décembre 1971.

Conformément à l'article 9-3 du Règlement Financier, un exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes a été envoyé à tous les pays membres au mois de mars 1972. Un extrait de ce même rapport a été publié dans le Rapport Bienal 1970-1971, III^e Partie.

2. État actuel des comptes de la Commission

Le solde de la Trésorerie au 31 décembre 1971 était de US\$ 46.420,57 selon le tableau 1 ci-joint. Le budget, les dépenses et le solde pour 1972 sont indiqués au tableau 2.

Ci-après quelques commentaires :

i) *Traitements et indemnités*

L'Espagne a été incluse dans une nouvelle catégorie dans la classification des Nations Unies pour le calcul des salaires, en conséquence de l'augmentation du coût de la vie et des changements de la cotisation de la peseta par rapport au dollar.

Taux de change :

1970-71 : US \$ 1,00 = Ptas. 70,00
1972 : US \$ 1,00 = Ptas. 63,35

Classification N.U. de l'Espagne (Madrid) :

Classe 1 — à partir du 1^{er} janvier 1972
Classe 2 — à partir du 1^{er} juin 1972

* Quelques modifications apportées au Rapport Financier lors de la réunion du Conseil sont incluses dans le présent rapport.

Les réajustements de salaires, de caractère rétroactif, ont été calculés conformément aux renseignements obtenus des services financiers de la FAO.

ii) *Voyages*

La Commission avait prévu l'éventualité de payer le voyage d'un des experts participant à la réunion du Groupe de Travail Spécial pour l'Évaluation des Ressources d'Albacore (Abidjan, juin 1972). Ceci ne s'est pas avéré nécessaire, étant donné que tous les participants à cette réunion ont pu s'y rendre aux frais de leur gouvernement ou de l'organisme qu'ils représentaient.

iii) *Publications*

Les documents suivants ont été publiés à charge du chapitre correspondant :

- a) Rapport Biennal 1970-1971, III^e Partie.
- b) Manuel d'Opérations.
- c) Bulletin Statistique.
- d) Textes de Base de la Commission.
- e) Rapport de la Réunion d'Abidjan.

Ce chapitre présente un solde négatif de US \$ 500, étant donné que cette année ont également été publiés les Textes de Base de la Commission, pour lesquels aucun fonds n'avait été prévu au budget.

iv) *Matériel de bureau*

Ce chapitre comprend les trois points suivants :

- A) Budget approuvé au titre de ce chapitre.
- B) Petit calculateur électronique (modèle de bureau) Hewlett Packard 9810A, d'une capacité de 51 mémoires et 500 instructions de programme. Le Secrétariat a effectué une étude comparative approfondie de tous les modèles disponibles de capacité équivalente dans un même ordre de prix, en tenant compte des possibilités financières de la Commission.

Les éléments suivants ont été achetés en même temps que la machine :

- 1 Calculateur 9810A
- 1 Imprimante OPC 004
- 1 Mémoire alphanumérique à imprimante 1211A
- 1 Mémoire de lecture statistique 11214A

C) Deux dictaphones. Étant donné qu'il arrive fréquemment que les secrétaires soient occupées lorsque l'un des cadres souhaite dicter, ces dictaphones permettront de gagner du temps. Les travaux de traduction en seront aussi accélérés.

Le Secrétaire Exécutif a consulté le Président de la Commission sur le bien-fondé de l'acquisition du matériel cité aux points A) et B) en relation avec notre situation financière, et a obtenu l'autorisation de transférer la somme de US \$ 5.000 au chapitre 5 (Matériel de bureau) pour l'achat de ce matériel.

3. Examen des contributions des pays membres

L'état des contributions de la Commission en 1972 figure au tableau 3.

4. Examen de la deuxième moitié du budget biennal (1973)

Le tableau 5 montre le budget pour 1973 approuvé par la Commission lors de sa II^e Réunion Ordinaire et révisé par le Conseil lors de sa réunion de 1972.

Le solde positif du budget de 1972 (US \$ 4.400,63) a été réparti de la façon suivante, conformément à la décision prise par le Conseil: US \$ 4.000,00 au budget de 1973 (US \$ 2.000,00 au chapitre 1 et US \$ 2.000,00 au chapitre 3), et le reste (US \$ 400,63) au Fonds de Roulement. La somme de US \$ 83,73, provenant des fluctuations de change, a également été affectée au Fonds de Roulement.

5. Révision du Fonds de Roulement

Le tableau 6 présente la situation actuelle du Fonds de Roulement, avec les affectations qui y ont été faites pendant l'exercice en cours, et un solde de US \$ 17.795,19.

Lors de la II^e Réunion Ordinaire de la Commission, il avait été décidé que le Fonds de Roulement était d'une grande utilité et qu'il convenait de le maintenir à un niveau d'environ 15 % du budget ordinaire total.

Bilan de Trésorerie au 31 décembre 1971

TABLEAU 1

ACTIF			PASSIF	
	<i>Pts.</i>	US \$		US \$
<i>Caisse</i> , en Pesetas	8.881,82		Au titre du budget de 1972	14.000,00
<i>Banque</i> :			Au titre du budget de 1973	16.000,00
i) Pts. non convertibles	7.781,58		En instance de paiement 1971.	2.000,00
ii) Pts. convertibles.	76.386,30		En faveur du Ghana	23,42
	93.049,70			
	(à 66 pts./\$)	1.409,84	Au titre du Fonds de Roulement	14.397,15
iii) Dollars.		45.010,73		
TOTAL		46.420,57	TOTAL	46.420,57

Année fiscale 1972

TABLEAU 2

BUDGET, DÉPENSES ET SOLDE

	(\$)		
	I	II	III
	<i>Budget approuvé par la Commission à sa II^e Réunion Ordinaire</i>	<i>Total dépenses 1972</i>	<i>Solde</i>
1. Traitements, indemnités, etc.	79.500,00	77.919,23	+ 1.580,77
2. Voyages	12.000,00	11.491,49	+ 508,51
3. Réunions	16.000,00	15.130,55	+ 869,45
4. Publications	11.000,00	11.461,50	— 461,50
5. Matériel bureau	2.000,00	A) 2.097,65 B) 4.748,08 C) 529,00	7.374,73 — 5.374,73
6. Frais généraux fonctionnement	12.000,00	11.902,48	+ 97,52
7. Divers	2.500,00	2.425,61	+ 74,39
8. Coordination de la recherche	9.000,00	1.893,78	+ 7.106,22
TOTAL	144.000,00	139.599,37	+ 4.400,63

TABLEAU 3

État des contributions financières des pays membres pour 1972

	<i>Montant contributions pour 1972 approuvées par la Commission</i>	<i>Contributions perçues</i>	<i>En ins- tance de recou- vrement</i>
	\$	\$	\$
Brésil	6.144,00	— *	6.144,00
Canada	6.677,00	6.677,00 (8-IV)	
Corée	9.805,00	9.805,00 (15-VII)	
Espagne	21.520,00	21.520,0 (24-VIII)	
États-Unis	19.305,00	19.300,00 (21-II)	5,00
France	18.827,00	18.827,00 (11-I-73)	
Ghana	4.220,00	—	4.220,00
Japon	18.496,00	18.496,00 (23-III)	
Maroc	8.407,00	8.407,00 (26-VI)	
Portugal	10.835,00	10.835,00 (6-V)	
Sénégal	1.979,00	1.979,00 (26-X)	
Afrique du Sud	3.785,00	3.785,00 (21-III)	
	<u>130.000,00</u>	<u>119.631,00</u>	<u>10.369,00</u>

* Contribution du Brésil reçue le 14-V-73.

Année fiscale 1972

TABLEAU 4

RECETTES ET DÉPENSES

RECETTES	\$	DÉPENSES	\$
Solde du budget de 1971	46.420,57	En instance de paiement à charge du budget de 1971	2.000,00
Au titre du budget de 1972	119.631,00	Budget ordinaire 1972	139.599,37
Solde en faveur de la France	595,62	TOTAL	141.599,37
Contribution du Sénégal 1971	957,00	Caisse et banque	28.045,23
Intérêts des comptes courants bancaires	1.878,28		
Remboursement	78,40		
Fluctuations de change	83,73		
	<u>169.644,60</u>		<u>169.644,60</u>

Budget pour 1973

TABLEAU 5

(DOLLARS US)

	<i>Approuvé par la Commission</i>		<i>Révisé par le Conseil</i>
	<i>1972</i>	<i>1973</i>	<i>1973</i>
Contributions des pays membres . . .	130.000,00	135.000,00	135.000,00
Affectation de l'excédent de 1971 . . .	14.000,00	16.000,00	16.000,00
TOTAL	144.000,00	151.000,00	151.000,00
Affectation d'une partie de l'excédent de 1972			4.000,00
			155.000,00
CHAPITRES			
1. Traitements, indemnités, etc. . . .	79.500,00	81.500,00	87.500,00
2. Voyages	12.000,00	10.000,00	10.000,00
3. Réunions	16.000,00	17.000,00	19.000,00
4. Publications	11.000,00	15.000,00	11.000,00
5. Matériel de bureau	2.000,00	2.000,00	2.000,00
6. Frais généraux de fonctionnement .	12.000,00	13.000,00	13.000,00
7. Divers	2.500,00	2.500,00	2.500,00
	135.000,00	141.000,00	145.000,00
8. Coordination de la recherche . . .	9.000,00	10.000,00	10.000,00

Composition du Fonds de Roulement

TABLEAU 6

	<u>\$</u>
Solde du budget de 1970	3.417,91
Contributions non inscrites au budget:	
Corée 1970 \$ 1.125,00	
Corée 1971 6.580,00	7.705,00
Intérêts:	
1970 \$ 16,76	
1971 (1 ^{er} semestre) 954,61	
1971 (2 ^e semestre) 1.423,39	2.394,76
Solde du budget de 1971	320,82
Fluctuations de change	588,66
SOUS-TOTAL au 31-XII-71	<u>14.397,15</u>
Contribution du Sénégal pour 1971	957,00
Intérêts des comptes courants bancaires:	
1972 (1 ^{er} semestre)	987,44
1972 (2 ^e semestre)	890,84
Remboursement du fournisseur	78,40
SOUS-TOTAL au 31-XII-72	<u>17.310,83</u>
Solde du budget de 1972	400,63
Fluctuations de change	83,73
TOTAL à la fin de l'année fiscale 1972	<u><u>17.795,19</u></u>

Bilan de Trésorerie a la fin de l'année fiscale 1972

TABLEAU 7

ACTIF	\$	PASSIF	\$
En caisse et banque . . .	28.045,23	Au titre du budget de 1973 . . .	16.000,00
Contributions en instance		Fonds de Roulement	17.310,83
de recouvrement	10.369,00	En faveur du Ghana	23,42
		En faveur de la France	595,62
			<u>33.929,87</u>
		Fluctuations de change	83,73
		Solde année fiscale	4.400,63
	<u>38.414,23</u>		<u>4.484,36</u>
			<u>38.414,23</u>

Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa II^e Réunion Ordinaire, ce solde est affecté de la façon suivante :

- a) US \$ 4.000,00 au budget de 1973 (tableau 5).
- b) US \$ 400,63 au Fonds de Roulement (tableau 6).
- c) US \$ 83,73 au Fonds de Roulement (tableau 6).

Le Bilan de la Commission au 30 janvier 1973 et le Résultat du Budget des Dépenses pour 1972 figurent dans les tableaux suivants, qui sont extraits du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'année 1972, qui a été diffusé aux délégués le 14 février 1973.

Bilan de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, après liquidation de toutes les dépenses de l'exercice de 1972 (au 30 janvier 1973)

ACTIF		PASSIF	
<i>Disponible</i>		<i>Revenus anticipés</i>	
BANCO EXTERIOR DE ESPAÑA:		Reçu de la France au titre de l'exercice de 1973. \$ 595,62	
C/C en dollars	\$ 19.043,15		
C/C en Ptas. non-convertibles	18.556,08		
C/C en Ptas. convertibles	903,28		
CAISSE	16.106,72		
	<hr/>		
TOTAL	35.566,08	<i>Affectations à d'autres exercices</i>	
Au taux de 66 Ptas. = 1 \$	\$ 560,10	De l'exercice de 1971 à celui de 1973 \$ 16.000,00	
	<hr/>	De l'exercice de 1972 à celui de 1973 \$ 4.000,00 \$ 20.000,00	
TOTAL	\$ 19.603,25	<hr/>	
Dépenses soldées de l'exercice de 1973	\$ 8.441,98		
<i>Exigible</i>		<i>Patrimoine acquis</i>	
Contributions en instance de recouvrement:		Des exercices précédents \$ 11.661,04	
BRÉSIL	\$ 6.144,00	De l'exercice de 1972 \$ 7.374,73 \$ 19.035,77	
ÉTATS-UNIS	\$ 5,00	<hr/>	
GHANA	\$ 4.196,58 \$ 10.345,58		
	<hr/>		
<i>Immobilisation</i>		<i>Fonds de Roulement</i> \$ 17.795,19	
Acquisitions préalables	\$ 11.509,48	<hr/>	
Acquis en 1972	\$ 7.374,73	TOTAL \$ 57.426,58	
	<hr/>	<hr/>	
TOTAL	\$ 18.884,21		
CAUTIONS	\$ 151,56 \$ 19.035,77		
	<hr/>		
TOTAL	\$ 57.426,58		
Mobilier cédé par le Sous-Secrétariat Espagnol de la Marine Marchande	\$ 3.365,38	Sous-Secrétariat Espagnol de la Marine Marchande, pour mobilier cédé \$ 3.365,38	
	<hr/>	<hr/>	

**Resultat du Budget des Dépenses de l'exercice 1972 de la Commission
Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique**

<i>Chapitres</i>	<i>Inscrit au budget</i>	<i>Dépenses de l'année</i>	<i>Achat de biens</i>	<i>Engagé</i>	
				<i>en plus</i>	<i>en moins</i>
1. Personnel	\$ 79.500,00	\$ 77.919,23			\$ 1.580,77
2. Voyages	12.000,00	11.491,49			508,51
3. Réunions	16.000,00	15.130,55			869,45
4. Publications	11.000,00	11.461,50		\$ 461,50	
5. Équipement de bureau	2.000,00		\$ 7.374,73	5.374,73	
6. Frais de bureau	12.000,00	11.902,48			97,52
7. Frais divers	2.500,00	2.425,61			74,39
8. Coordination et recherche	9.000,00	1.893,78			7.106,22
Total des engagements de l'année 1972	\$ 144.000,00	\$ 132.224,64	\$ 7.374,73	\$ 5.836,23	\$ 10.236,86
A déduire: Engagé en moins				\$ 10.236,86	
Engagé en plus				5.836,23	
Solde de l'exercice de 1972				\$ 4.400,63	

Madrid, le 20 février 1973

Le Secrétaire Exécutif:
OLEGARIO RODRÍGUEZ MARTÍN

Certifié conforme:
ALEJANDRO OLIVER Y TRUJILLO
Commissaire aux Comptes

CHAPITRE II

COMPTE-RENDUS DE LA DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

20 novembre - 5 décembre 1972
MADRID, ESPAGNE

Sommaire

Compte-Rendus de la Première à la Cinquième Séance Plénière.

Annexe 1. — Liste des Participants.

Annexe 2. — Ordre du Jour des Séances Plénières.

Annexe 3. — Projet d'Accord entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique.

Annexe 4. — Rapport du Groupe de Travail sur les Finances et l'Administration.

Annexe 5. — Rapport provisoire du Groupe de Travail sur l'Inspection Internationale.

Annexe 6. — Rapport de la réunion de la Sous-Commission 1.

Annexe 7. — Rapport de la réunion de la Sous-Commission 2.

Annexe 8. — Résolution concernant l'amélioration de la procédure de collecte des données de l'ICCAT.

Annexe 9. — Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques.

Compte-Rendu de la Première Séance Plénière, 29 novembre 1972

Point 1. — *Ouverture*

1. Le Conseil a tenu sa Deuxième Réunion Ordinaire à la Casa Sindical, Madrid, Espagne.

2. Le Président a souhaité la bienvenue aux délégués et conseillers des pays membres et aux observateurs (voir Annexe 1, Liste des Participants). Les experts

ont été félicités pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé au cours des huit jours précédents. Leurs efforts portant sur l'étude des aspects biologiques d'éventuelles réglementations de la pêche ont été particulièrement soulignés. Le travail des experts qui s'étaient réunis à Abidjan en juin 1972 pour étudier ce problème a également été signalé. A cet égard, les difficultés de la collecte de données statistiques complètes a fait l'objet d'un débat, et le Président a demandé la collaboration suivie de tous les pays intéressés. De brefs commentaires ont été formulés au sujet des programmes internationaux de marquage et du «Manuel d'Opérations» préparé par l'ICCAT. Le Secrétariat a été félicité pour son excellent travail. Le Président a également insisté sur la nécessité de maintenir une étroite collaboration avec la FAO, l'IATTC et l'ICSEAF.

Point 2. — *Adoption de l'Ordre du Jour et organisation des réunions*

3. Le Conseil a adopté l'Ordre du Jour tel qu'il figure à l'Annexe 2.

Point 3. — *Admission des observateurs*

4. Le Président a exprimé sa satisfaction pour l'intérêt montré par de nombreux pays qui ont envoyé des observateurs. Tous les observateurs ont été admis (voir Annexe 1, Liste des Participants).

Point 4. — *Création d'organes subsidiaires de la réunion*

5. Le Conseil a décidé de créer un Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration et de lui confier l'examen des Points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17, 18, 21 et 22 de l'Ordre du Jour. Le Brésil, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Portugal, ainsi que les représentants de la FAO, ont exprimé le désir d'être membres de ce groupe de travail. Il a été convenu que la participation serait maintenue ouverte de façon à permettre de nouvelles incorporations, et que le Président serait désigné lors de la réunion du groupe.

6. Le Groupe de Travail sur les Mesures de Contrôle International avait convenu lors de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission en décembre 1971 de se réunir de nouveau cette année en même temps que le Conseil. Cette décision a été confirmée. Les membres du groupe sont actuellement le Brésil, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Portugal, ainsi que des représentants de la FAO. Étant donné que la présidence de ce groupe est demeurée vacante par suite de la démission de M. Lagarde, il a été décidé que le Président serait désigné lors de la réunion du groupe.

7. Le Conseil a décidé de nommer un comité de rédaction pour réviser les compte-rendus des réunions dans les trois langues officielles, et MM. Bermejo (Espagne), Van Campen (États-Unis) et Labrousse (France) ont été désignés comme membres.

Compte-Rendu de la Deuxième Séance Plénière, 30 novembre 1972

Point 11. — *Présentation du rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)*

8. M. Valdez, Président du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques, a présenté le rapport (Annexe 9) au Conseil et l'a discuté de façon détaillée. M. le Dr. Hayasi, Coordonnateur du Sous-Comité pour les Statistiques, a formulé des commentaires sur le rapport du Sous-Comité (Appendice 9 à l'Annexe 9). Le Président du Conseil a exprimé sa satisfaction au SCRS et l'a félicité pour les progrès réalisés depuis l'année dernière.

Point 19. — *Relations avec la FAO*

9. Le Conseil a examiné le projet d'accord entre la FAO et l'ICCAT (CON/72/10 et CON/72/10, Suppl. 1). Il a adopté le texte du projet d'accord et *a recommandé* que la Commission l'approuve. Le Conseil a pris note du fait que ce texte serait soumis au Conseil de la FAO pour son approbation, sujet à confirmation ultérieure par la Conférence de la FAO (Annexe 3).

Point 20. — *Relations avec d'autres organismes*

10. Le Secrétaire Exécutif a exposé les relations de l'ICCAT avec d'autres organismes internationaux, l'IATTC, le CIEM, le Codex Alimentarius, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'ICSEAF, en se référant à la section correspondante du Rapport Administratif (CON/72/7) qui figure au chapitre I du présent rapport. Une attention particulière a été portée à l'établissement de relations officielles avec la Commission Internationale des Pêches de l'Atlantique Sud-Est, en se référant au document CON/72/19. Le Conseil a chargé le Secrétaire Exécutif d'effectuer une étude approfondie de la situation, en consultation avec le Secrétariat de l'ICSEAF, et de soumettre un projet de relations officielles à la prochaine réunion de la Commission. Dans l'intervalle, des relations non officielles pourraient être établies avec l'ICSEAF.

11. Un représentant de la FAO a indiqué que l'ICSEAF avait sollicité son incorporation au Groupe de Travail de Coordination des Statistiques de Pêche de l'Atlantique (CWP), et que sa candidature avait été approuvée par tous les membres du groupe à l'exception de l'ICCAT (c'est-à-dire approuvée par l'ICNAF, la FAO et le CIEM). Le Conseil a approuvé à l'unanimité la candidature de l'ICSEAF au CWP.

Compte-Rendu de la Troisième Séance Plénière, 1.^{er} décembre 1972

Point 12. — *Examen du rapport du SCRS*

12. Le Président et tous les experts qui ont participé à la réunion du SCRS ont été félicités pour avoir rassemblé dans le rapport toutes les connaissances disponibles sur l'état actuel des stocks de thonidés. La fiabilité de ces renseignements a également été étudiée avec soin.

13. Le rapport du SCRS a été examiné de façon approfondie et a donné lieu à un débat. On a souligné l'amélioration des données de base et, en particulier, des statistiques sur les pêcheries de thonidés. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés jusqu'à maintenant, les experts estiment que leur travail a été entravé par l'inexactitude et le manque d'actualité des statistiques. Il a été reconnu que, en principe, la responsabilité de la collecte des statistiques incombe aux administrations nationales. Néanmoins, le Conseil *a recommandé* à la Commission d'envisager la possibilité d'étendre les responsabilités et les fonctions de la Commission et de relâcher les limitations imposées au Secrétariat. Il a été convenu que le Conseil ne pouvait pas augmenter les ressources allouées au Secrétariat à l'heure actuelle du fait que le Budget de 1973 avait déjà été établi. Le Conseil *a recommandé* au SCRS d'entreprendre des études sur une expansion possible vers l'ouest de la pêche de surface à partir des lieux de pêche actuels, en portant tout particulièrement l'attention sur les conditions de milieu.

14. A la suite de ce débat, le rapport du SCRS a été officiellement adopté.

15. Les attributions du SCRS ont été étudiées avec soin. Il a été convenu que le SCRS accomplissait à cet égard un travail satisfaisant, et qu'il convenait de respecter sa nature essentiellement scientifique et de conseiller auprès de la Commission et du Conseil. Il a également été confirmé que tout gouvernement membre est autorisé à désigner la personne de son choix pour le représenter dans le sein du Comité.

Compte-Rendu de la Quatrième Séance Plénière, 4 décembre 1972

Point 13. — *Rapports des Sous-Commissions 1 et 2*

16. Le rapport de la réunion de la Sous-Commission 2 a été présenté par son Rapporteur, et ensuite approuvé par le Conseil (Annexe 7).

Point 14. — *Rapports des organes subsidiaires désignés par le Conseil pour la durée de la réunion*

17. Le rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration (Annexe 4) a été présenté par son Président et ce rapport a été, dans son ensemble, adopté par le Conseil. Les points qui avaient été examinés par le Groupe de Travail ont été révisés par le Conseil.

Point 5. — *Rapport Administratif*

18. Le Rapport Administratif (CON/72/7), qui figure au chapitre I du présent rapport, a été examiné et approuvé suivant la recommandation du Groupe de Travail. Il a été noté une proposition de la délégation des États-Unis concernant une assistance au personnel de l'ICCAT. Le Conseil a décidé de traiter de ce sujet au Point 23 de l'Ordre du Jour.

Point 6. — *Rapport du Commissaire aux Comptes*

19. Le Conseil a révisé le rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration sur ce point, ainsi que le rapport du Commissaires aux Comptes pour 1971 (CON/72/9), et a approuvé les recommandations formulées par le groupe.

Point 7. — *Examen de l'état actuel des comptes de la Commission*

20. Le Conseil a révisé et approuvé le Rapport Financier (CON/72/8) qui figure au chapitre I du présent rapport, ainsi que la section correspondante du rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration.

Point 8. — *Examen de la situation des contributions des pays membres*

21. Le Conseil a révisé les sections correspondantes du Rapport Financier (CON/72/8).

Point 9. — *Examen de la seconde moitié du Budget Biennal*

22. Le Conseil a examiné le Rapport Financier (CON/72/8), ainsi que la section correspondante du rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration, et a noté qu'une décision définitive ne pouvait pas être prise à l'heure actuelle du fait que certains points annexes n'étaient pas encore éclaircis. Il a été décidé d'ajourner les débats jusqu'à la prochaine séance plénière.

Point 10. — *Révision du Fonds de Roulement*

23. Le Conseil a examiné le Rapport Financier (CON/72/8) et la section correspondante du rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administra-

tion. Le représentant de la FAO a annoncé que le gouvernement de la Côte d'Ivoire avait adhéré à la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, et que ce pays voudrait s'incorporer à la Commission le 6 décembre 1972. Le Président a exprimé la satisfaction de tous les participants d'accueillir la Côte d'Ivoire parmi les membres de la Commission.

Point 18. — *Modification de l'article 12 du Règlement Intérieur*

24. Le Conseil a examiné le document CON/72/11 et les sections du rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration s'y rapportant. Après un court débat, il a décidé que le Projet n° 2, ainsi que l'amendement proposé par l'Espagne, devraient être adoptés (Appendice 1 à l'Annexe 4).

Point 17. — *Types de publications de la Commission*

25. Le Conseil a examiné le document CON/72/14, ainsi que les sections correspondantes du rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration, et a approuvé la procédure portant sur le format et la distribution des publications recommandée par le Groupe (Appendice 2 à l'Annexe 4).

Point 14. — *Rapports des organes subsidiaires désignés par le Conseil pour la durée de la réunion (suite)*

26. Le rapport provisoire du Groupe de Travail pour l'Inspection Internationale (Annexe 5) a été présenté par son Président. Le Conseil a noté que les travaux n'avaient pas pu être achevés et a décidé que le Groupe se réunirait de nouveau aux mêmes lieux et dates que la prochaine réunion de la Commission en 1973.

Point 23. — *Autres questions*

27. Les États-Unis ont présenté une proposition écrite, «Résolution concernant l'amélioration de la procédure de l'ICCAT pour la collecte des données». Il a été entendu par le Conseil que la mise à la disposition de la Commission du ou des experts mentionnés dans cette proposition entraînerait peu ou pas de frais pour la Commission. Après un court débat et quelques légères modifications à la proposition américaine, la résolution a été approuvée (Annexe 8).

Compte-Rendu de la Cinquième Séance Plénière, 5 décembre 1972

Point 13. — *Rapports des Sous-Commissions 1 et 2 (suite)*

28. Le rapport de la réunion de la Sous-Commission 1 (Annexe 6) a été présenté par son Président. Le Conseil a examiné et adopté le rapport à quelques lé-

gères modifications près. La Section 6 a été examinée tout particulièrement. Le Sénégal a souligné l'importance d'effectuer une étude approfondie du listao, en tenant compte des mesures de réglementation établies en ce qui concerne l'albacore. Cette opinion a été appuyée par tous les participants, et le Conseil a *recommandé* que le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques effectue une étude approfondie de l'état des stocks de listao, des répercussions possibles d'une réglementation de la taille minimum sur la pêcherie, et des stocks en relation avec les populations d'albacore. Des résultats sont attendus d'ici à la prochaine réunion de la Commission, de façon à permettre à cette dernière de prendre les mesures nécessaires à partir de preuves scientifiques.

Point 15. — *Mesures pour la conservation des ressources*

a) *Taille minimum — albacore et thon rouge*

29. Le Conseil a étudié le rapport de la réunion de la Sous-Commission 1 (Annexe 6) et a, conformément à l'autorisation donnée au Conseil par la Commission lors de sa Deuxième Réunion Ordinaire en décembre 1971, adopté les recommandations formulées par la Sous-Commission 1 (Appendice 2 à l'Annexe 6). Le Conseil a également chargé le Secrétariat d'entreprendre l'action nécessaire conformément aux recommandations formulées par la Sous-Commission 1.

30. Le Conseil a également *recommandé* que le Secrétariat prépare un communiqué de presse indiquant que le Conseil de l'ICCAT s'était réuni et avait atteint ses objectifs.

b) *Autres mesures*

31. Après examen du rapport de la Sous-Commission 1, le Conseil s'est déclaré d'accord avec la *recommandation* faite au Conseil par la Sous-Commission concernant la création d'un Groupe de Travail dont les fonctions sont décrites à l'Appendice 4 à l'Annexe 6.

32. Le délégué du Sénégal a indiqué qu'il était entièrement d'accord pour que ce Groupe de Travail soit créé, du moment qu'il ne mettait pas en question les mesures de réglementation qui ont déjà été décidées, mais qu'il s'opposait à la proposition du Japon, aussi bien dans son essence qu'en ce qui concerne son application pratique.

Point 21. — *Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission*

33. Le délégué de la France a présenté à la Commission une invitation à célébrer sa Troisième Réunion Ordinaire à Paris, France. Le Président et tous les membres ont accueilli avec plaisir cette invitation. Le Conseil a donc décidé que

la prochaine réunion de la Commission aurait lieu à Paris pendant environ une semaine à partir du mercredi 28 novembre 1973, et que le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques et le Groupe de Travail pour la Réglementation concernant l'albacore se réuniraient au cours de la semaine précédant la réunion de la Commission.

Point 9. — *Examen de la seconde moitié du Budget Biennal (suite)*

34. Le Rapport Financier (CON/72/8), ainsi que le rapport du Groupe de Travail pour les Finances et l'Administration (Annexe 4) ont été examinés et révisés avec soin par le Conseil. Le Conseil a noté que la prochaine réunion de la Commission aurait lieu à Paris et que l'invitation généreuse de la France comprenait la fourniture au Secrétariat d'une grande partie des moyens nécessaires. Étant donné la légère augmentation du budget de la réunion due aux frais de transport et de séjour du personnel du Secrétariat, etc., le Conseil a décidé que le solde non utilisé du Budget de 1972 devrait être affecté au Budget de 1973, et qu'environ US \$ 1.700 du solde devraient être affectés au chapitre 3, «Frais de réunion». Le Conseil a noté qu'il avait déjà été proposé d'affecter US \$ 2.000 du solde non utilisé du Budget de 1972 au chapitre 1, «Salaires, indemnités, etc.». Suite à ces modifications, le Conseil a adopté le Budget Révisé proposé par le Secrétaire Exécutif.

Point 22. — *Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil*

35. Le Conseil a noté que la prochaine réunion du Conseil aurait lieu à Madrid à la fin de 1974, mais la date et le lieu exacts seront fixés lors de la réunion de la Commission en 1973.

Point 23. — *Autres questions (suite)*

36. Les observateurs du Sénégal, de l'URSS, de la CEE et de l'ICSEAF ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu participer aux réunions.

Point 24. — *Adoption du rapport*

37. Les compte-rendus des quatre premières séances plénières ont été distribués et approuvés. Le compte-rendu de la cinquième séance plénière, ainsi que les compte-rendus définitifs des cinq sessions seront révisés par correspondance par le Comité de Rédaction et envoyés à tous les participants pour leur approbation définitive.

Clôture

38. La réunion a été ajournée.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président

FRANCE

TOUYA, Jean (M.)
 Direction des Pêches Maritimes
 Ministère de la Marine Marchande
 3, place de Fontenoy
 Paris 7°

Conseillers

LABROUSSE, Bertrand (M.)
 Ministère de la Marine Marchande
 3, place de Fontenoy
 Paris 7°

LETACONNOUX, Robert (M.)
 Institut des Pêches Maritimes
 La Noë — Route de la Jonelière
 44 - Nantes

ALONCLE, Henri (M.)
 Institut des Pêches Maritimes
 La Noë — Route de la Jonelière
 44 - Nantes

BARD, François-Xavier (M.)
 Centre Océanologique de Bretagne
 B.P. 337
 29N-Brest

DAO, Jean-Claude (M.)
 Centre Océanologique de Bretagne
 B.P. 337
 29N - Brest

FONTENEAU, Alain (M.)
 ORSTOM-CRO
 B.P. V-18
 Abidjan (Côte d'Ivoire)

DHELLEMMES, André (M.)
 COBRECAF
 B.P. 84
 29S - Concarneau

LE GUEN, Jean-Claude (Dr.)
 ORSTOM-CRO
 B.P. V-18
 Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARRES, Alain (Dr.)
 59, rue des Mathurins
 Paris 8°

PIANET, Renaud-Henri (M.)
 B.P. 1286
 Pointe-Noire (République du Congo)

WOUTERS, Jean (M.)
 Ambassade de France
 Villalar, 2
 Madrid - 1 (Espagne)

Premier Vice-Président

BRÉSIL

PAIVA, Melquiades P. (Dr.)
 Laboratório de Ciências do Mar
 Universidade Federal do Ceara
 Caixa Postal 1072
 Fortaleza-Ceara

Conseillers

TRAVASSOS, Haroldo (Prof.)
Superintendencia Desenvolvimento da
Pesca
Praça XV de Novembro, 2 - 6.º andar
20000 - Rio de Janeiro

PEDROZA MARTINS DE ALMEIDA,
Vera (Srta.)
Embajada del Brasil
Fernando el Santo, 6
Madrid - 4

Second Vice-Président

MAROC

LAYACHI, Dahman (M.)
Office National des Pêches
13-15, rue Chevalier Bayard
Casablanca

Conseiller

LAMBEUF, Michel (M.)
Office National des Pêches
13-15, rue Chevalier Bayard
Casablanca

Canada

YOUNG, E. Blyth (Mr.)
International Fisheries Branch
Department of Environment
Ottawa - Ontario

WARING, George Ernest (Mr.)
5375 Pare Street
Montreal - Quebec

SMITH, George F. M. (Dr.)
Department of Environment
Fisheries Service
Ottawa - Ontario

TIBBO, S. Noel (Mr.)
Department of Environment
Fisheries Service
St. Andrews - N.B.

Japon

MATSUSHITA, Tomonari (Dr.)
Japan Fishery Agency
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

MASUDA, Shoichi (Mr.)
Federation of Japan Tuna Fisheries
Cooperative Associations
2-3-22 Kudankita, Chiyoda-ku
Tokyo

HAYAKAWA, Teruo (Mr.)
Embajada del Japón
Generalísimo, 67
Madrid - 16 (Spain)

AKIMOTO, Kenshiro (Mr.)
International Economy Division
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

HAYASHI, Sigeiti (Dr.)
Far Seas Fisheries Research
Laboratory
1000 Orido
Shimizu 424

IMAMURA, Koji (Mr.)
Japan Fishery Agency
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

MİYOSHI, Masao (Mr.)
Japan Far Seas Purse Seine
Fishing Association
Shinyurakucho Building
1-11 Yurakucho
Tokyo

WATANABE, Tsutomu (Mr.)
Federation of Japan Tuna Fisheries
Cooperative Associations
2-3-22 Kudankita, Chiyoda-ku
Tokyo

Corée

AHN, Myong Nam (Mr.)
Fisheries Development Bureau
Office of Fisheries
Seoul

LEE, Bok Hyung (Mr.)
Embassy of Korea
Generalísimo, 10
Madrid - 16 (Spain)

LEE, Hee Soo (Mr.)
Office of Fisheries
Seoul

HA, Sung Hwan (Mr.)
Embassy of Korea
Via Barnaba Oriani, 30
Rome (Italy)

KIM, Sung Chae (Mr.)
Embassy of Korea
Generalísimo, 10
Madrid - 16 (Spain)

Portugal

BOTELHO DE SOUSA, Augusto (Comm.)
Gabinete de Estudos das Pescas
Avenida da Liberdade, 211 - 4.º B
Lisboa

VALDEZ, Vasco (Mr.)
Centro de Bioceanologia e Pescas
Ministerio do Ultramar, 8.º andar
Restelo
Lisboa

BARRACA, Ivonne (Dra.)
Instituto de Biologia Maritima
Cais do Sodré
Lisboa - 2

TEIXEIRA SANTOS, Decio Eugenio
(Ingen.)
Avenida da Republica, 32 - 3.º esq.
Lisboa

Afrique du Sud

VAN GASS, Willem Jacobus (Mr.)
South African Embassy
Claudio Coello, 91, 7.º
Madrid - 6 (Spain)

Espagne

MARCITLLACH GUAZO, Fernando (Sr.)
Subsecretaría de la Marina Mercante
Ruiz de Alarcón, 1
Madrid - 14

BERMEJO MARTÍNEZ, Vicente (Sr.)
Subsecretaría de la Marina Mercante
Ruiz de Alarcón, 1
Madrid - 14

SANZ-PASTOR, José María (Sr.)
Ministerio de Asuntos Exteriores
Plaza de Santa Cruz, 1
Madrid - 12

ACIN FERRER, Ramón (Sr.)
Secretaría General Técnica
Ministerio de Hacienda
Alcalá, 5
Madrid - 14

BORRÁS RODRÍGUEZ, José María (Sr.)
Calvo Sotelo, 60
Ceuta

CENDRERO, Orestes (Sr.)
Laboratorio Oceanográfico
Lealtad, 13
Santander

ECHIVARRÍA RUIZ, Plácido (Sr.)
Reina Zubi, 6
Bermeo - Vizcaya

LACHAGA BENGOCHEA, Ignacio (Sr.)
Calvo Sotelo, 60
Ceuta

OLIVER, Miguel (Sr.)
Instituto Español de Oceanografía
Alcalá, 27, 4.º
Madrid - 14

PEREIRO, José A. (Sr.)
Instituto Español de Oceanografía
Alcalá, 27, 4.º
Madrid - 14

QUIROGA, Héctor (Sr.)
Laboratorio Oceanográfico del
Noroeste
Muelle de Linares Rivas
La Coruña

VILLANUEVA DOMEZAIN, Florencio (Sr.)
SURATUN
Tolosa - Guipúzcoa

ZULUETA ARECHABALA, Juan (Sr.)
COATUNBER
Señorío de Vizcaya, 2, 1.º
Bermeo - Vizcaya

États-Unis

TERRY, William M. (Mr.)
International Affairs
National Oceanic and Atmospheric
Administration
Department of Commerce
Washington - D.C. 20230

CARRY, Charles R. (Mr.)
Tuna Research Foundation
215 Cannery Street
Terminal Island - California 90731

FELANDO, August (Mr.)
American Tunaboat Association
1 Tuna Lane
San Diego - California 92106

BEASLEY, Henry (Mr.)
International Affairs
National Oceanic and Atmospheric
Administration
Department of Commerce
Washington - D.C. 20230

BROADHEAD, Gordon C. (Mr.)
11339 Sorrento Valley Road
San Diego - California 92121

HILLHOUSE, Roger (Mr.)
New England Bluefin Tuna
1222, 80th Street South
St. Petersburg - Florida

HOWARD, Gerald V. (Mr.)
National Marine Fisheries Service
300 South Ferry Street
Terminal Island - California 90731

INGRANDE, Leonard (Mr.)
New England Bluefin Tuna
10 Hilltop Road
North Dartmouth - Mass. 02747

KERNS, O. E. (Mr.)
P.O. Box 60
Astoria - Oregon

LENARZ, William H. (Dr.)
Southwest Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
P.O. Box 271
La Jolla - California 92024

MATHER, Frank J. III (Mr.)
Woods Hole Oceanographic Institution
Woods Hole - Mass. 02543

MENDES, Norman A. (Mr.)
American Tunaboat Association
1 Tuna Lane
San Diego - California 92101

PEASE, Norman L. (Mr.)
U.S. Embassy
B.P. 1712
Abidjan (Ivory Coast)

ROTHSCHILD, Brian J. (Dr.)
Southwest Fisheries Center (NMFS)
P.O. Box 271
La Jolla - California 92024

SAKAGAWA, Gary (Dr.)
Southwest Fisheries Center (NMFS)
P.O. Box 271
La Jolla - California 92024

VAN CAMPEN, Wilvan G. (Mr.)
Room 3212
Department of State
Washington - D.C. 20520

YOUNG, Robert B. (Mr.)
American Tuna Sales Association
600 East Harbor Street
San Diego - California

Sénégal¹

DIOP, Babacar (Dr.)
Ministère du Développement Rural
SOSAP
B.P. 289
Dakar

1. Pays membre observateur au Conseil.

FAO

CARROZ, Jean-Emile (Dr.)
Department of Fisheries
F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
00100 - Rome (Italy)

GULLAND, John Alan (Dr.)
Department of Fisheries
F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
00100 - Rome (Italy)

SAHRHAGE, Dietrich W. (Dr.)
Department of Fisheries
F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
00100 - Rome (Italy)

Observateurs

Argentine

GARCÍA PINTO, Nicolás A. E. (Dr.)
Embajada de la República Argentina
Pasco de la Castellana, 63
Madrid - 1 (España)

Cuba

CARRILLO CÁRDENAS, Elvira Adelaida
(Dra.)
Centro de Investigaciones Pesqueras
Calle 26
Miramar - La Habana

FERRER GUZMÁN, Roberto (Sr.)
Instituto Nacional de la Pesca
Cayo Cruz - La Habana

JIMÉNEZ GUERRA, Eugenio (Sr.)
Carmen n.º 5, e/n 10 de Octubre
y San Lázaro
Víbora - La Habana

République Dominicaine

MEDINA SOLÍS, José Aquiles (Sr.)
Embajada de la República Dominicana
Paseo de la Castellana, 30
Madrid - 1 (España)

Gabon

OSSINGA, Etienne (M.)
Direction des Pêches
B.P. 2275
Libreville

DOMARD, Jean (Dr.)
Direction des Pêches
B.P. 2275
Libreville

Allemagne, Rép. Féd.

GANNIS, Harald (Mr.)
Embajada de la República Federal
de Alemania
Fortuny, 8
Madrid - 4 (Spain)

*Côte d'Ivoire*²

KOFFI, Luc (Dr.)
Direction des Pêches Maritimes
et Lagunaires
B.P. V-19
Abidjan

KONAN, Jacques (M.)
Centre de Recherches Océano-
graphiques
B.P. 1860
Abidjan

Mauritanie

OULD DHERAT, Brahim (M.)
Direction des Pêches
Ministère du Développement Industriel
Nouakchott

Tunisie

BEN SALEM, Tahar (M.)
Office National des Pêches
26, rue de Paris
Tunis

BEN ALI, Abdelkader (Dr.)
Office National des Pêches
26, rue de Paris
Tunis

U.R.S.S.

YUROV, Val (Mr.)
Ministry of Fisheries of the U.S.S.R.
Rozhdestvensky Bulvar, 12
Moscow K-45

ZNAMENSKI, Youri (Mr.)
Ministry of Fisheries of the U.S.S.R.
Rozhdestvensky Bulvar, 12
Moscow K-45

2. Pays membre à partir du 4 décembre 1972.

Pêcheries de Taiwan

CHEN, T. P. (Mr.)
Joint Commission on Rural
Reconstruction
37 Nanhoi Road
Taipei

YANG, Rong Tszong (Dr.)
Institute of Oceanography
National Taiwan University
Taipei

CEE

QUINTIN, Odile (Mme.)
Direction Générale de l'Agriculture
CEE
200, rue de la Loi
1040 - Bruxelles (Belgique)

IATTC

JOSEPH, James (Dr.)
IATTC
c/o Scripps Institution of
Oceanography
La Jolla - California 92024

TERRY, William M. (Mr.)

CIEM

LETACONNOUX, Robert (M.)

ICSEAF

LAGARDE, Roger (M.)
ICSEAF
65, Paseo de La Habana
Madrid - 16 (España)

Annexe 2

ORDRE DU JOUR

Organisation de la réunion

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des réunions.
3. Admission d'observateurs.
4. Création d'organes subsidiaires de la réunion

Administration et finances

5. Rapport administratif.
6. Rapport du Commissaire aux Comptes (1971).
7. Examen de l'état actuel des comptes de la Commission.

8. Examen de la situation des contributions des pays membres (1972).
9. Examen de la seconde moitié du budget biennal (1973).
10. Révision du Fonds de Roulement.

Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques

11. Présentation du rapport.
12. Examen du rapport relativement aux points suivants:
 - a) État d'avancement du programme de recherche du Comité défini dans les recommandations formulées lors de la réunion de 1971 du SCRS, spécialement en ce qui concerne les activités I à V.
 - b) Tâches futures.
 - c) Mesures de réglementation visant à la conservation des ressources.
 - d) Publications.
 - e) Prochaines réunions scientifiques.

Autres rapports présentés au Conseil

13. Rapports des Sous-Commissions 1 et 2.
14. Rapports des organes subsidiaires désignés par le Conseil pour la durée de la réunion.

Réglementation des pêcheries

15. Mesures pour la conservation des ressources.
 - a) Taille minimum — albacore et thon rouge.
 - b) Autres mesures.

Contrôle international

16. Mesures visant à assurer le contrôle de l'application des dispositions de la Convention et des décisions de la Commission.

Publications

17. Types de publications de la Commission.

Règlement Intérieur de la Commission

18. Modification de l'article 12.

Coopération internationale

19. Relations avec la FAO.
20. Relations avec d'autres organismes.

Autres questions

21. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission.
22. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil.
23. Questions diverses.
24. Adoption du rapport.

Clôture

**PROJET D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LA COMMISSION INTERNATIO-
NALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE**

Préambule

Attendu que l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ci-après désignée «la FAO») stipule que l'Organisation peut conclure avec d'autres organisations intergouvernementales ayant des fonctions connexes des accords fixant des modalités de coopération; et

Attendu que la Convention portant création de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ci-après désignée «la CICTA») prévoit la conclusion d'un accord entre la CICTA et la FAO;

La FAO et la CICTA sont convenues de ce qui suit:

Article 1. — Objet de l'Accord

Le présent Accord a pour objet d'assurer la coopération entre la FAO et la CICTA par voie de consultation, coordination des efforts, assistance mutuelle et action concertée dans les domaines d'intérêt commun, conformément aux objectifs et aux principes de la FAO et de la CICTA, notamment en ce qui concerne le rassemblement et l'analyse de données statistiques, l'évaluation des stocks et l'élaboration de mesures de conservation et d'aménagement intéressant les thonidés et espèces voisines de l'Océan Atlantique.

Article 2. — Représentation réciproque

1. La CICTA sera invitée à envoyer des observateurs aux sessions du Comité des Pêches de la FAO et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux sessions de la Conférence et du Conseil et autres réunions de la FAO qui s'occupent de questions touchant à la conservation et à l'aménagement des ressources biologiques de la mer.

2. La FAO sera invitée à envoyer un représentant à toutes les réunions de la CICTA et de ses organes subsidiaires. Ce représentant, qui pourra se faire accompagner d'experts et de conseillers, participera sans droit de vote aux travaux de ces réunions.

Article 3. — Échange de renseignements et de documents

1. La FAO et la CICTA échangeront le plus grand nombre possible de renseignements et de documents sur les questions d'intérêt commun sous réserve des dispositions qu'il pourrait être nécessaire de prendre en vue de protéger des textes de caractère confidentiel.

2. Le Directeur Général de la FAO et le Secrétaire Exécutif de la CICTA, ou leurs représentants autorisés, devront, à la demande de l'une des Parties, se consulter relativement à l'échange de renseignements spéciaux qui pourraient présenter de l'intérêt pour l'une ou l'autre Partie.

Article 4. — Coopération et consultation

La FAO et la CICTA conviennent qu'afin d'atteindre plus facilement les objectifs fixés par l'Acte constitutif de la FAO et par la Convention portant création de la CICTA, elles agiront en étroite coopération et se consulteront régulièrement sur toutes questions d'intérêt commun. En particulier, chaque Partie informera sans retard l'autre Partie des projets qu'elle aura élaborés pour le développement de ses activités, chaque fois que cela sera nécessaire pour assurer une coordination efficace et éviter les doubles emplois.

Article 5. — Coopération technique

1. Chaque fois qu'elles l'estimeront souhaitable, la CICTA et la FAO pourront demander la coopération technique de l'autre Partie en vue de promouvoir le développement d'activités dans les domaines d'intérêt commun.

2. Tout sera mis en œuvre pour répondre à toute demande de coopération technique. Toute coopération technique de ce genre sera assurée sous une forme à convenir entre les Parties.

Article 6. — Action conjointe

1. La CICTA et la FAO pourront, par l'intermédiaire de leurs organes compétents, conclure des ententes ou accords spéciaux destinés à assurer une action conjointe pour la réalisation d'objectifs présentant un intérêt commun.

2. Lesdits accords ou ententes définiront la nature et le degré de la participation de chaque Partie; ils spécifieront, le cas échéant, la contribution financière de chacune.

3. La CICTA et la FAO pourront créer des commissions paritaires ou des groupes de travail qui étudieront des questions d'intérêt commun.

Article 7. — Propositions d'inscription de questions à l'ordre du jour

Sous réserve des consultations préliminaires qui pourraient être nécessaires, la CICTA pourra proposer l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire des sessions du Comité des Pêches de la FAO ou de ses organes subsidiaires. La FAO pourra proposer l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire des réunions de la CICTA et de ses organes subsidiaires. Les propositions d'inscription de questions à l'ordre du jour seront accompagnées d'une note explicative.

Article 8. — Entrée en vigueur

Le présent Accord entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par la CICTA et par le Conseil de la FAO sous réserve de confirmation par la Conférence de la FAO.

Article 9. — Révision et dénonciation

1. Le présent Accord pourra être amendé par consentement mutuel des Parties.
2. Le présent Accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties, moyennant un préavis de six mois donné par écrit à l'autre Partie.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

1. Le Groupe de Travail s'est réuni à la Casa Sindical, à Madrid, le 29 novembre 1972 et les jours suivants. M. R. Acín (Espagne) a été nommé Président du Groupe, et le Rapporteur en a été le Secrétariat. Assistaient à la réunion les délégués du Brésil, de la Corée, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Japon, du Maroc et du Portugal, ainsi que les représentants de la FAO. L'observateur de la République Dominicaine était également présent.

2. Point 5. — *Rapport Administratif*

Le Rapport Administratif (CON/72/7) a été présenté et commenté de façon détaillée par le Secrétaire Exécutif.

Le délégué des États-Unis a demandé au Secrétariat dans quelle mesure un accroissement des fonds et des effectifs permettrait d'améliorer le système statistique. Le Secrétaire Exécutif et le Secrétaire Exécutif Adjoint ont répondu qu'un renforcement du Secrétariat contribuerait certainement à améliorer le travail statistique. Cependant, étant donné le système actuel de recueil des statistiques, qui se fait à travers les administrations nationales, peu d'améliorations sont possibles, à moins que les pays ne collaborent au maximum en acceptant une large assistance technique du Secrétariat. Le délégué du Maroc a exprimé le désir que le Secrétariat aide de façon plus directe les pays dont l'expérience en matière de recueil et de présentation des statistiques est limitée, si besoin par l'envoi de conseillers techniques sur le terrain. Étant donné que ce problème n'est pas de son ressort, le Groupe a recommandé qu'il soit traité au cours des réunions du Conseil.

A la suite du débat, le Groupe a convenu de recommander au Conseil l'adoption du rapport.

3. Point 6. — *Rapport du Commissaire aux Comptes (1971)*

Le Rapport du Commissaires aux Comptes (1971) (CON/72/9) a été présenté par le Secrétaire Exécutif et a été jugé excellent. Le Groupe de Travail a recom-

mandé que le Conseil approuve ce rapport. Le Groupe a également *recommandé* qu'un seul exemplaire dans la langue originale soit envoyé par le Secrétariat au Gouvernement de chacun des pays membres.

4. *Point 7. — Examen de l'état actuel des comptes de la Commission*

Le Groupe de Travail a examiné le Rapport Financier (CON/72/8) présenté par le Secrétaire Exécutif. Les tableaux 1 et 2, ainsi que le texte du rapport, montrent avec précision l'état des comptes de la Commission. Le Groupe a noté que Madrid avait changé de catégorie dans le cadre du schéma des salaires des Nations-Unies, étant passé à une catégorie supérieure une première fois le 1^{er} janvier 1972, et de nouveau le 1^{er} juin. Ayant pris note du fait que l'augmentation des salaires du personnel est en moyenne de 7 %, et compte tenu de la récente dévaluation du dollar, ainsi que de l'augmentation continue du coût de la vie, le Groupe a convenu de *recommander* au Conseil d'adopter la nouvelle catégorie des Nations Unies, avec effet rétroactif à la date de l'entrée en vigueur du nouveau classement. Ces réajustements des salaires avaient déjà été prévus aux budgets de 1972 et 1973. Le Groupe a également examiné les transferts effectués entre chapitres du budget de 1972, et les a déclarés satisfaisants. Il a également pris note du fait que le solde positif à la fin de 1972 s'élèvera à environ US \$ 3.700.

5. *Point 8. — Examen de la situation des contributions des pays membres*

Le tableau 3 du Rapport Financier (CON/72/8) a été examiné. Les délégués de la France et du Brésil ont déclaré que la contribution de leur pays avait été retardée par des questions d'administration interne, mais qu'elle devrait parvenir prochainement.

6. *Point 9. — Examen de la deuxième moitié du budget biennal*

Le Groupe a examiné les tableaux 4 et 5 du Rapport Financier (CON/72/8), ainsi que les commentaires annexes. Quelques transferts de fonds entre chapitres ont été proposés par le Secrétaire Exécutif. Bien que ces propositions aient semblé justifiées, la décision finale en ce qui concerne le budget de 1973 a été repoussée jusqu'à ce que tous les points concernant les activités futures de la Commission aient été traités et que le budget puisse être mis au point.

7. *Point 10. — Fonds de Roulement*

Le Secrétaire Exécutif a fait un exposé détaillé sur le Fonds de Roulement, en se référant au tableau 6 du Rapport Financier (CON/72/8). Le Groupe de Travail a déclaré que l'actuel Fonds de Roulement était satisfaisant et *a recommandé* que le Conseil ne prenne pas de mesure spéciale à ce sujet pour l'instant.

8. *Point 8. — Modification de l'article 12 du Règlement Intérieur*

Le Groupe a étudié le Document CON/72/11 préparé par le Secrétariat conformément aux instructions fournies lors de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission en décembre 1971. Le Groupe a noté que le Secrétariat avait proposé deux solutions alternatives (Projets n° 1 et n° 2) pour la modification de l'article 12 du Règlement Intérieur plus de soixante jours avant la réunion du Conseil, et qu'une troisième suggestion fût présentée par la suite par l'Afrique du Sud. Le Canada, l'Espagne et le Maroc avaient auparavant informé le Secrétariat de leur préférence pour le projet n° 2. L'Espagne avait proposé une modification au point 5 du projet n° 2, qui figure au Document CON/72/11. Le Groupe de Travail s'est prononcé en faveur du projet n° 2 en y incorporant la modification ci-dessus (Appendice 1) et a convenu de *recommander* son adoption au Conseil.

9. *Point 17. — Types de publications de la Commission*

Le «Rapport du Secrétariat sur les Publications de la Commission» (CON/72/14) a été présenté et expliqué en détail par le Secrétariat. Toutes les publications préparées par l'ICCAT en 1972 ont également été présentées. Le coût relativement élevé par copie, dû au tirage limité dans chacune des trois langues, ainsi que les frais importants d'expédition, ont été mentionnés. Le Groupe a estimé que la politique actuelle du Secrétariat en ce qui concerne le format des publications est acceptable (Appendice 2), et *a recommandé* au Conseil son approbation. En ce qui concerne la distribution des publications officielles, le Groupe estime que les propositions du Secrétariat (Appendice 2) son raisonnables à l'heure actuelle. Le système actuellement suivi par l'ICNAF, distribution gratuite d'un nombre déterminé d'exemplaires à chaque pays, avec possibilité pour ce pays d'obtenir des copies supplémentaires payantes, devrait être étudié avec soin. Le Secrétariat a présenté une liste de distribution des publications officielles régulières de l'ICCAT (Appendice 3).

10. *Point 21. — Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission*

Le délégué de la France a annoncé qu'il présenterait à la réunion du Conseil une invitation pour que la III^e Réunion Ordinaire de la Commission (1973) se tienne à Paris. Les éventuelles répercussions financières ont été mentionnées, sans oublier que le gouvernement français est disposé à fournir l'assistance nécessaire. Le Groupe a décidé de laisser au Conseil la décision sur la date et le lieu de la prochaine réunion.

Appendice 1 à l'Annexe 4

Modification

Article 12

Sous-Commissions

- | | |
|----|------------------------|
| 2. | } Aucune modification. |
| 1. | |
| 3. | |
| 4. | |

5. Les pays qui deviendront membres de la Commission au cours de la période comprise entre deux de ses réunions ordinaires pourront devenir membres d'une ou de plusieurs Sous-Commissions par notification écrite dans ce sens au Président de la Commission qui devra en informer les autres pays membres. Le Président devra également informer la Commission, à sa plus proche réunion ordinaire, de l'incorporation du nouveau membre à la ou aux Sous-Commissions. L'incorporation sera effective à la date de la notification au Président, à moins que la dite notification ne spécifie une autre date.

6. Aucun pays membre ne pourra se retirer des Sous-Commissions dont il fait partie au cours de la période comprise entre deux réunions ordinaires.

7. (Le paragraphe 5 actuel.)

Appendice 2 à l'Annexe 4

Politique concernant les Publications

Propositions du Secrétariat en ce qui concerne l'impression et le format

a) Toutes les publications officielles de la Commission devraient être publiées à l'avenir dans le même format que maintenant, selon les mêmes techniques d'impression et avec la même qualité de papier que pour les II^e et III^e Parties du Rapport Biennal 1970-71.

b) Toutes les autres publications d'un caractère moins officiel, ou provisoires, devraient être exécutées en format 21 × 29,5 (dimensions du Rapport d'Abidjan), en utilisant dans chaque cas la technique la plus appropriée.

Propositions du Secrétariat en ce qui concerne la distribution

Le Secrétariat propose que :

a) Les publications soient envoyées gratuitement à tous les gouvernements des pays membres, et que tous les documents de travail des réunions soient envoyés gratuitement aussi bien aux participants qu'aux gouvernements des pays membres.

b) Les publications soient envoyées gratuitement à titre d'échange réciproque aux organismes officiels d'autres pays, aux organismes internationaux et aux organismes nationaux sans buts lucratifs.

c) Les publications soient vendues au coût moyen aux entités commerciales et industrielles ou aux personnes privées qui en font la demande.

d) Si un organisme ou une personne privée demande à recevoir un nombre considérable d'exemplaires d'une certaine publication, il soit possible de convenir avec l'ICCAT d'augmenter le nombre d'exemplaires publiés, et de fournir ceux-ci au coût marginal. Ceci s'appliquerait également aux réimpressions demandées par un auteur.

Lorsque les publications sont vendues, le destinataire devra prendre à sa charge les frais d'envoi, selon le mode d'expédition choisi par lui. Dans le cas contraire, les envois se feront par la voie la plus rapide.

Appendice 3 à l'Annexe 4

Liste de distribution des publications régulières au 1.^{er} novembre 1972

<i>Pays membres</i>	<i>Langue *</i>	<i>Personnes ou organismes directement concernés par PICCAT</i>	<i>Personnes ou organismes indirectement concernés par PICCAT</i>
Afrique du Sud . . .	E	3	1
Brésil	S	5	0
Canada	E	5	3
Corée	E	4	10
Côte d'Ivoire	F	7	2
Espagne	S	12	16
États-Unis	E	15	26
France	F	13	8
Ghana	E	3	0
Japon	E	9	7
Maroc	F	5	0
Portugal	S	6	2
Sénégal	F	3	0
Sous-Total		90	75

* S = Espagnol F = Français E = Anglais

<i>Pays non membres</i>	<i>Langue *</i>	<i>Personnes ou organismes directement concernés par PICCAT</i>	<i>Personnes ou organismes indirectement concernés par PICCAT</i>
Allemagne	E		3
Argentine	S	1	3
Cuba	S	2	2
Gabon	F		1
Grande-Bretagne	E	1	1
Grèce	E	1	
Guyane	E	1	
Italie	S		1
Libye	E	2	
Mauritanie.	F	1	
Mexique	S	2	7
Norvège	E	2	3
Panama	S	1	
Pérou	S		1
Pologne	E	1	2
Taiwan	E	2	4
Tunisie	F	2	
Turquie	E	1	1
U.R.R.S.	E	3	1
Uruguay	S	1	1
Vénézuéla	S	1	3
		—	—
Sous-Total		25	34
<i>Organismes internationaux</i>			
F.A.O.		9	6
I.A.T.T.C.		3	
Autres		12	
		—	—
Sous-Total		24	6
		—	—
Total		139	115

* S = Espagnol F = Français E = Anglais

**RAPPORT PROVISOIRE DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR L'INSPECTION INTERNATIONALE**

Le Groupe de Travail sur l'Inspection Internationale s'est réuni le 30 novembre et le 4 décembre pour traiter de l'adaptation aux besoins de l'ICCAT en ce qui concerne les thonidés des articles de l'ICNAF sur l'inspection.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la rédaction de certains paragraphes, que le Groupe de Travail a retenu comme documents de travail pour d'ultérieures additions ou modifications, une fois que les mesures probables de réglementation édictées par la Commission apparaîtront plus clairement.

Le Groupe de Travail s'est accordé pour estimer qu'il ne pouvait pas achever à cette occasion la tâche consistant à recommander une rédaction précise.

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION 1

Madrid, 2-4 décembre 1972

1. *Ouverture*

La réunion s'est ouverte sous la présidence de M. W. G. Van Campen (États-Unis).

2. *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour provisoire a été adopté (Appendice 1).

3. *Désignation du rapporteur*

M. le Dr. Miyake (Secrétariat) a été nommé rapporteur.

4. *Mise à jour des membres des Sous-Commissions*

La Sous-Commission 1 regroupe actuellement le Brésil, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Ghana, le Japon, le Maroc et le Portugal. Tous les membres, à l'exception du Ghana, étaient représentés. Assistaient également des représentants de la FAO, des observateurs de pays membres (Afrique du Sud et Sénégal) et non membres (Argentine, Côte d'Ivoire, Cuba, République Dominicaine, Mauritanie, Taiwan, Tunisie et URSS), ainsi que de la CEE et de l'ICSEAF.

5. *Examen du rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques*

La Sous-Commission 1 a adopté les sections appropriées du rapport du SCRS et a exprimé sa satisfaction pour le travail réalisé.

6. *Examen des mesures pour la conservation des stocks*

(a) *Limitation de la taille minimum*

Conformément à la proposition visant à la conservation des stocks d'albacore, formulée par sept pays lors de la dernière réunion de la Commission (paragra-

phe 24, Compte-Rendus de la Quatrième Séance Plénière, 6 décembre 1971), et selon laquelle la Commission avait autorisé le Conseil à limiter la taille minimum de l'albacore à un poids compris entre 3,2 et 10 kgs, la Sous-Commission 1 a ouvert un débat sur ce point.

La France a proposé que la capture et le débarquement d'albacore de moins de 3,2 kgs soient interdits. Cette proposition a été appuyée par les États-Unis et approuvée par tous les autres membres. Après un long débat, il a été décidé qu'une tolérance de 15 % du nombre de poissons par débarquement serait autorisée pour le poisson d'une taille inférieure au minimum fixé. La Sous-Commission a donc préparé un projet de résolution (Appendice 2) pour le Conseil, en suggérant que ce dernier fasse connaître cette résolution aux parties contractantes et sollicite la collaboration des pays non membres à ce sujet.

Le Sénégal a proposé qu'une réglementation de la taille minimum devrait être adoptée pour le listao (qui ne serait pas nécessairement la même que pour l'albacore). Cette proposition a été appuyée par la France, le Maroc et le Portugal. Il y a déjà quelque temps qu'une réglementation de ce genre est en vigueur au Congo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Les États-Unis ont proposé que le Conseil réfère ce problème au SCRS pour un examen plus approfondi, étant donné qu'il n'y a pas d'évidence scientifique sur laquelle fonder une telle réglementation. La proposition américaine a été appuyée par le Canada et le Japon.

La Sous-Commission a *recommandé* que le Conseil examine la proposition sénégalaise sur le listao et, le cas échéant, charge le SCRS d'effectuer une étude approfondie de l'état des populations de listao et des répercussions possibles d'une réglementation de la taille minimum sur les pêcheries et les stocks en relation avec la population d'albacore.

(b) *Autres mesures de réglementation*

La Sous-Commission a noté que le Japon avait officiellement proposé une mesure de réglementation visant à limiter les captures totales d'albacore dans l'Océan Atlantique à un niveau de 70.000 tonnes (CON/72/70 et Supl. 1 — Appendice 3 ci-joint). Le Japon a expliqué en détail ces documents et un long débat s'est ouvert. Étant donné la nature complexe de cette proposition et l'importance de l'étude technique qui serait nécessaire, la Sous-Commission a décidé de *recommander* au Conseil la création d'un Groupe de Travail pour se charger de cette question. Les attributions du Groupe, sa composition et son calendrier figurent à l'Appendice 4.

7. *Recherche nécessaire*

Ce sujet a été traité lors de la discussion du point 6 de l'ordre du jour. La Sous-Commission a noté que les besoins futurs en recherche sur l'albacore sont traités à l'Appendice 4 au Rapport du SCRS.

8. *Date et lieu de la prochaine réunion de la Sous-Commission*

Il a été convenu que la prochaine réunion de la Sous-Commission 1 se tiendrait aux mêmes lieux et dates que la prochaine réunion de la Commission.

9. *Élection du Président*

Les États-Unis conservent la présidence de la Sous-Commission 1 jusqu'à la fin de la période biennale en 1973.

10. *Autres questions*

Le rapport a été adopté.

11. *Clôture*

Appendice 1 à l'Annexe 6

Ordre du Jour de la Sous-Commission 1

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Désignation du rapporteur.
4. Mise à jour des membres de la Sous-Commission.
5. Examen du rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques.
6. Examen des mesures pour la conservation des stocks.
7. Recherche nécessaire.
8. Date et lieu de la prochaine réunion de la Sous-Commission.
9. Élection du Président.
10. Autres questions.
11. Clôture.

Appendice 2 à l'Annexe 6

Recommandation

Le Conseil:

— *Se référant* au point 13 du Compte-Rendu de la Deuxième Réunion Ordinaire de la Commission tenue à Madrid en 1971, autorisant le Conseil à recommander aux États contractants de prendre des mesures réglementaires concernant le thon albacore,

— *Recommande* aux États contractants de prendre les mesures nécessaires pour que toute prise ou débarquement de thon albacore d'un poids unitaire inférieur à 3,2 kgs soit interdit.

Nonobstant la disposition ci-dessus, les États contractants auront la possibilité d'accorder des tolérances au débarquement pour des navires ayant fait des prises accidentelles de thon albacore d'un poids unitaire inférieur à 3,2 kgs, à condition que le total de ces prises accidentelles soit inférieur à 15 % du nombre de poissons par débarquement des prises d'albacore des dits bateaux.

Appendice 3 à l'Annexe 6

Proposition du Gouvernement Japonais

Proposition de réglementation concernant l'albacore dans l'Océan Atlantique

Les captures totales d'albacore dans l'Océan Atlantique ont diminué au cours de deux années consécutives, passant d'un maximum de 82,1 milliers de tonnes en 1969 à 76,9 milliers de tonnes en 1970 et à 68,6 milliers de tonnes en 1971. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de 1971 du Sous-Comité pour l'Évaluation des Ressources, et dans celui de la réunion tenue cette année à Abidjan, il semble nécessaire de réglementer la pêche de l'albacore dans l'Atlantique.

Cette réglementation peut s'exercer, soit par une limitation de l'effort de pêche ou de l'ensemble des captures, soit par une combinaison de ces deux procédés. Le gouvernement japonais estime que la limitation de l'effort de pêche est plus appropriée. Cependant, étant donné les difficultés d'arriver à un accord sur ce procédé dans le temps limité dont nous disposons, le gouvernement japonais propose d'adopter un système de quota destiné à maintenir les stocks d'albacore à leur niveau actuel.

Le gouvernement japonais recommande également avec insistance à la Commission d'étudier la possibilité d'une rapide mise en œuvre de limitations de l'effort de pêche.

Conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention et du point 8, paragraphe 2, du Règlement Intérieur, le gouvernement japonais a l'honneur de soumettre les propositions suivantes à l'examen des parties contractantes :

1. Une limitation des captures annuelles sera instituée pour l'albacore dans la zone de la Convention, définie à l'article I de la Convention de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique.

Les captures dans l'année civile seront limitées à 70.000 tonnes, moyenne des captures annuelles de 1962 à 1971.

2. Les thoniers seront autorisés à pêcher l'albacore pendant la saison de pêche libre, qui s'ouvrira le 1^{er} janvier. Cette saison sera close aussitôt que les quantités d'albacore déjà pêchées et celles qui sont escomptées en vertu des paragraphes 3 et 4 ci-dessous auront atteint 70.000 tonnes.

3. Des captures accidentelles seront admises après la clôture de la saison de pêche libre.

4. Des assignations spéciales seront accordées aux petits thoniers des pays dont les pêcheries de thonidés sont peu importantes, suivant le précédent établi par PIATTC.

5. Un groupe de travail devrait être formé pour examiner les procédures possibles à suivre pour limiter l'effort de pêche.

Observations à la proposition japonaise concernant la réglementation de l'albacore dans l'Océan Atlantique

Conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention et de l'article 8, paragraphe 2, du Règlement Intérieur, le gouvernement japonais a l'honneur de présenter les observations suivantes à la proposition japonaise devant être examinée par les parties contractantes lors de la prochaine réunion du Conseil qui aura lieu à partir du 29 novembre 1972.

I. Les captures totales d'albacore dans l'Océan Atlantique ont diminué au cours de deux années consécutives, passant d'un maximum de 82,1 milliers de tonnes en 1969 à 76,9 milliers de tonnes en 1970 et à 68,6 milliers de tonnes en 1971. Il est dit au paragraphe 2.4 du rapport de la réunion de 1971 du Sous-Comité pour l'Évaluation des Ressources que: «il ressort assez nettement que la pêche de l'albacore dans l'Atlantique se rapproche ou a même déjà atteint le point où une réglementation des quantités pêchées et/ou des tailles des poissons capturés devient souhaitable». Le rapport de la réunion du Groupe de Travail Spécial pour l'Évaluation des Ressources d'Albacore à Abidjan au mois de juin dernier mentionnait également que: «étant donné qu'une augmentation de l'effort n'entraînerait pas d'augmentation sensible du rendement par recrue, et peut causer une diminution du recrutement et par la suite des captures totales, le Groupe de Travail estime qu'il serait souhaitable de décourager toute intensification de la pêche au-delà du niveau atteint actuellement, surtout dans le cadre des limites géographiques de la pêche de surface dans l'Atlantique Oriental».

Ainsi que l'indiquent les rapports ci-dessus, on peut considérer que l'état des ressources d'albacore a atteint un point où il est urgent que la question des mesures de réglementation soit examinée.

L'action sur les quantités pêchées peut s'exercer, soit par la restriction de l'ef-

fort de pêche, soit par la limitation des captures totales. Le gouvernement japonais estime que la restriction de l'effort de pêche présente des avantages par rapport au contingentement des captures totales dans la mesure où il s'agit d'un procédé plus facile à appliquer, et également, ainsi que le mentionnait le rapport de 1971 du SCRS: «qui offre l'avantage, dans le cas où cette limitation est bien conçue, d'éviter d'avoir à corriger l'effort tous les ans et d'avoir à recueillir périodiquement les statistiques de captures».

Cependant, étant donné la complexité des opérations dans l'Atlantique et les problèmes des états membres en ce qui concerne leurs pêcheries, la Commission aura peut-être quelques difficultés pour arriver à un accord sur ce procédé dans le temps limité disponible. Le gouvernement japonais propose donc que le Conseil établisse, au cours de cette réunion, un quota total annuel pour l'albacore.

II. Principaux points de la proposition:

1) Une limitation des captures annuelles sera instituée pour l'albacore dans la «zone de la Convention» définie à l'article I de la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique. Les captures annuelles seront limitées provisoirement à 70.000 tonnes.

Note

Les 70.000 tonnes proposées comme volume annuel éventuel des prises représentent la moyenne des captures annuelles de 1962 à 1971. Ce chiffre peut être révisé chaque année et corrigé à partir de données scientifiques.

2) Les thoniers seront autorisés à pêcher l'albacore pendant la saison de pêche libre qui s'ouvrira le 1^{er} janvier de chaque année. La saison de pêche libre sera fermée à la date où les quantités capturées et les prises escomptées d'albacore en vertu des paragraphes 3 et 4 ci-dessus auront atteint 70.000 tonnes.

Note

Un système de quota annuel des captures peut être appliqué, soit en laissant jouer la libre concurrence, soit en assignant des quotas nationaux. Il serait peut-être difficile, cependant, que les états membres arrivent à un accord sur ce dernier procédé dans le peu de temps dont dispose le Conseil, ainsi que l'expérience de l'IATTC et de l'ICNAF l'a démontré. Pour cette raison, le gouvernement japonais propose la libre concurrence.

3) Des captures accidentelles seront admises après la fermeture de la saison de pêche libre.

Note

Lors de l'application d'un contingentement des captures d'un stock, les mesures de réglementation à prendre ne devraient pas entraver la pêche d'autres stocks. La

nature même de la pêche des thonidés, en particulier de la pêche à la palangre, rend nécessaires les captures accidentelles jusqu'à un certain point. Le paragraphe 3 ci-dessus est conçu pour tenir compte de cette nécessité. Nous rappelons que des captures accidentelles sont admises dans les réglementations de la pêche adoptées par l'IATTC, l'ICNAF et la CEEAF.

4) Des assignations spéciales devront être reconnues aux thoniers de petite taille et aux pays dont les pêcheries d'albacore sont peu importantes.

Note

Lors de l'application des procédures de réglementation citées dans les paragraphes précédents, il faudra tenir compte des intérêts des petits bateaux et des pays dont les pêcheries d'albacore n'atteignent pas un niveau appréciable. Le paragraphe 4 a pour but d'assurer une participation adéquate de ces pays à la pêche des thonidés dans l'Atlantique, ainsi que de protéger les petits bateaux de pêche de l'impact de la libre concurrence. En formulant son opinion à cet égard, le Conseil pourra tenir compte du principe suivant adopté par l'IATTC.

Exemple de l'IATTC:

1° « Afin que leurs pêcheries ne soient pas entravées, les pays dont le gouvernement accepte les recommandations de la Commission mais dont les pêcheries d'albacore ne sont pas appréciables, seront exemptés de l'obligation d'observer les mesures de restriction. Dans les conditions actuelles, et d'après les renseignements disponibles, une capture annuelle de 1.000 tonnes d'albacore représente la limite supérieure qui permet de bénéficier de cette exemption ».

2° « Permettre aux bateaux navigant sous pavillon de chaque pays, d'une capacité de 400 tonnes courtes ou moins, pêchant les thonidés dans le CYRA après la date de fermeture de la pêche de l'albacore, de pêcher librement jusqu'à concurrence de 6.000 tonnes courtes d'albacore pour l'ensemble... »

5) Un groupe d'étude devra être établi dans le but d'étudier dès que possible les procédés qui peuvent être mis en œuvre pour limiter l'effort de pêche.

Résumé de la proposition japonaise de réglementation concernant l'albacore dans l'Océan Atlantique

1. Limite des captures annuelles

Les captures annuelles seront limitées provisoirement à 70.000 tonnes. Le chiffre de 70.000 tonnes représente la moyenne des captures annuelles de 1962 à 1971.

La Commission, ou le Conseil, suivant le cas, peuvent réviser ce chiffre chaque année sur avis scientifique et, si nécessaire, le modifier.

2. *Mise en œuvre de la réglementation*

La réglementation de la pêche de l'albacore peut être mise en œuvre suivant le procédé adopté par l'IATTC, qui se base essentiellement sur la libre concurrence. D'après ce procédé, la saison de pêche libre débute le 1^{er} janvier de chaque année et se poursuit jusqu'à ce que la somme des captures de thonidés déjà effectuées et des quantités escomptées au titre des prises accidentelles (paragraphe 3) et des assignations spéciales (paragraphe 4) atteigne la limite fixée pour les captures totales annuelles. La pêche sera interdite à partir de cette date, sous réserve des dispositions des paragraphes 3 et 4.

Chacune des parties contractantes prendra les mesures adéquates pour assurer que les prises d'albacore effectuées par ses ressortissants ou ses bateaux au cours de la saison de pêche libre soient immédiatement communiquées au Secrétaire Exécutif de la Commission, conformément à la procédure à établir par les parties contractantes.

Le Secrétaire Exécutif décidera de la date de fermeture de la saison de pêche libre sur la base des captures d'albacore qui lui auront été communiquées. Les Parties contractantes seront informées de la date de fermeture cinq jours avant celle-ci.

Pour les bateaux se trouvant en mer à la date de la fermeture, la saison libre se poursuivra jusqu'à leur retour au port.

3. *Captures accidentelles*

Des captures accidentelles (à fixer entre 15 et 20 %) seront admises après la fermeture de la saison de pêche libre, de façon à ne pas gêner les opérations des pêcheries de thonidés qui portent principalement sur des espèces autres que l'albacore.

4. *Assignations spéciales*

Les petits bateaux (d'une capacité de 400 tonnes courtes ou moins) de chacune des parties contractantes seront autorisés à pêcher librement l'albacore après la date de la fermeture de la saison, à concurrence de 3.000 tonnes pour l'ensemble.

Toute partie contractante dont les prises d'albacore l'année précédente ont été inférieures à 1.000 tonnes sera exemptée de l'application de la réglementation du quota de captures.

5. *Application*

Chacune des parties contractantes prendra les mesures adéquates afin d'appliquer la réglementation de façon effective.

Une des mesures qui pourraient être envisagées est l'inspection des thoniers au port de débarquement.

Appendice 4 à l'Annexe 6

Groupe de Travail pour la réglementation concernant l'albacore

1. *Attributions*

Étudier l'opportunité et la possibilité d'application de mesures concrètes pour la conservation et le contrôle des stocks d'albacore dans la Zone de la Convention du point de vue scientifique et pratique.

Cette étude devrait couvrir, entre autres, les points suivants :

- 1) Nécessité de mesures de réglementation,
- 2) Volume du quota total de captures,
- 3) Procédés permettant d'appliquer le quota total de captures, par exemple libre concurrence, un système de quotas nationaux, ou toute autre méthode,
- 4) Possibilité de limiter l'effort de pêche,
- 5) Autres mesures possibles de réglementation,
- 6) Données statistiques nécessaires, et
- 7) Facteurs à considérer pour la mise en pratique.

2. *Membres du groupe*

- Pays membres de la Commission, représentants de la FAO, et Secrétariat,
- Tout pays non membre et tout organisme international peut assister aux réunions du Groupe de Travail en tant qu'observateur.

3. *Date et lieu de la réunion*

Au cours de la semaine précédant la prochaine réunion de la Commission, ou, si nécessaire, pendant la réunion de la Commission.

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION 2

Madrid, 1-2 décembre 1972

1. *Ouverture*

La séance a été ouverte par le Président, M. D. Layachi (Maroc).

2. *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour provisoire a été adopté (Appendice 1).

3. *Désignation du rapporteur*

M. le Dr. Miyake (Secrétariat) a été nommé rapporteur.

4. *Mise à jour des membres de la Sous-Commission*

La Sous-Commission était composée du Canada, de la Corée, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Japon, du Maroc et du Portugal. Tous les membres étaient représentés.

5. *Examen du rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques*

Les sections du rapport du SCRS concernant le germon et le thon rouge ont été examinées et adoptées.

6. *Examen des mesures possibles pour la conservation des stocks*

Il a été convenu qu'aucune décision concernant une réglementation de la pêche ne pourrait être prise à l'heure actuelle étant donné l'absence de fondements concrets.

7. *Recherche nécessaire*

La Sous-Commission a recommandé que le Conseil donne au Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques les instructions nécessaires pour intensifier ses travaux, en particulier en ce qui concerne :

- (a) Amélioration des statistiques de base,
- (b) Structure du stock de thon rouge dans l'Atlantique,

- (c) Composition et distribution des bancs de thon rouge et, en particulier, importance relative des poissons de petite taille dans les bancs, et
- (d) Études conjointes sur le germon.

8. *Date et lieu de la prochaine réunion de la Sous-Commission*

Il a été recommandé que la prochaine réunion de la Sous-Commission 2 se tienne aux mêmes lieu et date que la prochaine réunion de la Commission.

9. *Élection du Président*

Le Maroc conserve la présidence de la Sous-Commission 2 jusqu'à la fin de la période biennale en 1973.

10. *Autres questions*

Le rapport de la Sous-Commission 2 a été officiellement adopté.

11. *Clôture*

Appendice 1 à l'Annexe 7

Ordre du Jour de la Sous-Commission 2

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Désignation du rapporteur.
4. Mise à jour des membres de la Sous-Commission.
5. Examen du rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques.
6. Examen des mesures possibles pour la conservation des stocks.
7. Recherche nécessaire.
8. Date et lieu de la prochaine réunion de la Sous-Commission.
9. Élection du Président.
10. Autres questions.
11. Clôture.

Résolution concernant l'amélioration de la procédure de collecte des données de l'ICCAT

Le Conseil:

Ayant pris note des lacunes que présentent les statistiques de captures et d'effort concernant les thonidés de l'Atlantique contenues dans le Rapport de la Réunion du SCRS, 20-28 novembre 1972.

Ayant pris note également de l'opinion formulée dans le Rapport du SCRS quant à la nécessité d'améliorer sensiblement la transmission de données de captures et d'effort exactes et récentes «si l'on veut pouvoir évaluer l'état des stocks de façon précise et les contrôler de façon rationnelle»,

Constatant que les décisions concernant les programmes de conservation visant à atteindre les objectifs de la Commission dépendent de la disponibilité d'évaluation fiables des stocks,

Reconnaissant la nécessité de remédier de façon urgente à ces lacunes dans les données de captures et d'effort,

Ayant pris note avec satisfaction de la collaboration de la FAO aidant les administrations nationales à établir des procédures efficaces de collecte des données.

Considérant la nature à long terme des programmes visant à développer et mettre au point les systèmes statistiques nationaux, et ayant pris note en particulier des problèmes posés par les transbordements de thonidés dans certains ports de l'Atlantique, qui exigent beaucoup de certains systèmes statistiques nationaux,

Tenant compte des effectifs limités du Secrétariat à l'heure actuelle et des contraintes imposées par le budget de la période biennale 1972-1973,

1. *Demande* aux gouvernements de tous les pays concernés par la pêche des thonidés de l'Atlantique de faire tout leur possible pour établir une procédure

efficace pour la collecte de données à jour de captures et d'effort concernant les thonidés,

2. *Invite* les gouvernements des pays membres, à titre d'essai pour l'année 1973 uniquement, à aider au travail de collecte des statistiques de l'ICCAT, en détachant des experts auprès du Secrétariat de l'ICCAT pour participer à la collecte des statistiques dans les régions où des problèmes se posent, ce travail devant comporter suivant le cas la collecte de données de captures et d'effort directement des bateaux de pêche dans des régions où les transbordements sont importants, telles que les Iles Canaries, les Iles du Cap Vert, Dakar, le Luanda, Téma, Abidjan et Pointe Noire,

3. *Autorise* le Secrétaire Exécutif à choisir une personne dans la liste des experts proposés par les gouvernements des pays membres pour l'exécution, sous la direction du Secrétaire Exécutif, du programme mis au point par celui-ci après consultation des pays membres visés,

4. *Demande* à tous les gouvernements concernés par la pêche des thonidés dans l'Atlantique que ces statistiques soient mises sans réserve à la disposition des experts rassemblant les données pour l'ICCAT, et

5. *Invite* la Commission lors de sa réunion biennale en 1973 à évaluer le programme d'essai de collecte des données dans l'optique des besoins généraux en statistiques, pour décider de l'opportunité de poursuivre ce programme à partir de cette évaluation.

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT POUR LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES (SCRS)

Madrid, 20-28 novembre 1972

Sommaire

Rapport de la Réunion.

Appendice 1. — Ordre du Jour du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS).

Appendice 2. — Recommandations du groupe ad hoc sur la loterie.

Appendice 3. — Activités I-III: Statistiques et échantillonnage.

Appendice 4. — Activité IV: Albacore.

Appendice 5. — Activité V: Thon rouge.

Appendice 6. — Activité VI: Germon.

Appendice 7. — Rapport du groupe d'études chargé de revoir la Tâche 1.

Appendice 8. — Liste de documents.

Appendice 9. — Rapport du Sous-Comité pour les Statistiques.

1. Ouverture de la réunion

1. La réunion s'est ouverte sous la présidence de M. V. Valdez (Portugal). Assistaient des délégués du Brésil, du Canada, de la Corée, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Japon, du Maroc et de Portugal, ainsi que des représentants de la FAO et des observateurs de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, du Gabon, de la Mauritanie, de l'URSS et des Pêcheries de Taiwan, ainsi que de l'IATTC et du CIEM (voir Annexe 1).

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des réunions

2. L'ordre du jour (Appendice 1) a été adopté. Au cours du débat, il a été suggéré que quelques modifications pourraient être apportées dans l'avenir à l'or-

dre du jour, ainsi qu'au plan de travail, de façon à faciliter les travaux du Comité et accélérer leur déroulement. Il a été convenu de constituer un petit Comité d'Orientation ad hoc pour seconder le Président dans sa tâche. Les membres suivants ont été désignés: B. J. Rothschild (États-Unis, pour l'Amérique), S. Hayasi (Japon, pour l'Asie), J. C. Le Guen (France, pour l'Afrique) et O. Cendrero (Espagne, pour l'Europe), ainsi que le Président et J. A. Gulland (FAO, rapporteur).

3. Les rapporteurs suivants ont été désignés: O. Cendrero (Espagne), A. Fonteneau (France), J. A. Gulland (FAO) et G. Sakagawa (États-Unis).

3. Admission des observateurs

4. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les observateurs à la réunion, et en particulier à ceux de la Côte d'Ivoire et de Cuba, pays qui s'incorporeront sans doute prochainement à la Commission.

4. Information

5. Les participants ont convenu qu'il était en principe peu souhaitable d'attirer l'attention du public sur les travaux d'un groupe purement scientifique tel que le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques, et que toute information à l'extérieur devrait être transmise par l'intermédiaire du Conseil ou de la Commission, après consultation avec le Président du SCRS.

5. Bref exposé sur les pêcheries de thonidés et les programmes nationaux de recherche de chaque pays

6. L'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Portugal ont présenté des rapports sur leurs pêcheries et leurs travaux de recherche. Des observateurs de Cuba, de l'URSS, ainsi que des Pêcheries de Taiwan, ont présenté des rapports sur leurs pêcheries et leurs activités de recherche. La plupart de ces rapports constituent des documents de la Commission. Les activités signalées sont résumées pour quatre pêcheries principales: thon rouge, albacore, germon et listao.

5.1. Thon rouge (*Thunnus thynnus*) — Tableau 1

BRÉSIL (SCRS/72/57)

7. Les captures de thon rouge de la flotte palangrière brésilienne se sont élevées à 67 tonnes en 1971.

CANADA (SCRS/72/12)

8. Les prises canadiennes de thon rouge ont diminué de 1.700 tonnes en 1970 à 1.100 en 1971. Les prises de 1971 comprenaient 935 tonnes de petit thon rouge et 205 de grand thon rouge. Environ 66 % des prises de grand thon rouge provenaient de la pêche sportive.

9. Les expériences de marquage de thon rouge ont été poursuivies. Pendant la saison de 1971-72, 165 poissons, pesant chacun plus de 200 kgs, ont été marqués. Aucune récupération n'a encore été signalée.

FRANCE (SCRS/72/33)

10. Les prises de thon rouge sont demeurées relativement stationnaires. Celles de 1971 ont été du même ordre que celles de 1970. Des données de captures, d'effort et de tailles de poisson pour la pêcherie du golfe de Gascogne ont été relevées et analysées. Seulement 5 thons rouges ont été marqués en 1972.

JAPON (SCRS/72/13)

11. Les captures japonaises de thon rouge ont augmenté de façon appréciable en 1970 et 1971. Cette augmentation est le résultat d'un accroissement des captures de thon rouge du sud pendant ces deux années. Les captures de thon rouge et de thon rouge du sud ont été communiquées ensemble de 1967 à 1970.

ESPAGNE (SCRS/72/16)

12. Les prises de thon rouge ont baissé de 5.500 tonnes en 1970 à 3.900 en 1971. Cette tendance à la baisse des captures se faisait sentir depuis 1962. La collecte des données de captures, d'effort et de composition par tailles du thon rouge pris à la madrague a été commentée.

ÉTATS-UNIS (SCRS/72/26 et 29)

13. Les captures américaines de thon rouge ont enregistré en 1971 une légère baisse de 100 tonnes par rapport aux 3.300 capturées en 1970. Néanmoins, l'indice

apparent des captures a diminué sensiblement, de 23,3 tonnes par bateau/journée de pêche en 1970 à 18,4 en 1971.

14. Des expériences de double marquage se sont poursuivies pour évaluer le degré de rejet et pour comparer les types de marques. En tout, 152 thons rouges ont été marqués avec deux marques en 1971. Des estimations préliminaires de la mortalité et une étude de la dynamique des populations concernant le thon rouge ont été passées en revue.

Tableau 1. Captures (milliers de tonnes) de Thon Rouge dans l'Atlantique et la Méditerranée, 1965-1972¹

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972 ¹
<i>Palangre</i>								
Brésil	0,1	
Japon	9,6	2,9	0,9 ²	0,4 ³	0,8 ³	4,4 ³	0,6	
Corée	—	—	—	—	—	3,0	
Taiwan	—	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	
TOTAL PALANGRE	9,6	2,9	0,9	0,5	1,0	4,5	3,8	
<i>Pêche de surface</i>								
Canada	0,8	0,3	0,4	0,5	0,6	1,7	1,1	
France ⁶	1,4	1,6	1,0	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Portugal ⁴	9,4	3,5	8,5	2,1	6,1	5,2	...	
Espagne ⁵	11,2	8,7	10,6	8,7	7,1	5,5	3,9	0,1
États-Unis	3,2	1,2	2,3	0,6	1,2	3,3	3,2	1,9 ²
Autres ⁵	10,1	9,2	16,0	9,8	12,1	6,0	3,7	
TOTAL SURFACE ⁶	36,1	24,5	38,8	22,3	27,7	22,5	12,7	
TOTAL ATLANTIQUE ET MÉDITERRANÉE	45,7	27,4	39,7	22,8	28,7	27,0	16,5	

1. Estimation provisoire.

2. Comprend les prises canadiennes.

3. Comprend le thon rouge du sud.

4. Comprend les autres espèces.

5. Chiffres comprenant les prises atlantiques et méditerranéennes.

6. Prises françaises en Méditerranée non comprises.

5.2. Albacore (*Thunnus albacares*) — Tableau 2

BRÉSIL (SCRS/72/57)

15. Les captures brésiliennes d'albacore se sont élevées à 317 tonnes en 1971.

CANADA (SCRS/72/12)

16. Les captures d'albacore en 1971 se sont élevées à 45 tonnes, en diminution par rapport aux 200 tonnes prises en 1970. Les captures de 1971 ont toutes été effectuées dans le golfe de Guinée.

FRANCE (SCRS/72/33)

17. Les prises totales d'albacore effectuées par la flotte franco-sénégal-ivoirienne ont augmenté de 300 tonnes en 1971 par rapport à celles de 1970. D'autre part, les captures de la flotte française ont diminué, de 21.500 tonnes en 1970 à 20.100 en 1971. Une partie de cette diminution a été attribuée à un faible recrutement. Des statistiques préliminaires au 15 novembre 1972 indiquent que les captures françaises totales d'albacore pour 1972 dépasseront les captures françaises de cette même espèce en 1970 et 1971, conséquence, en partie, des opérations réalisées par les bateaux pêchant dans la Mer des Caraïbes, qui ont capturé 3.000 tonnes d'albacore en 1972. Le nombre des petits canneurs est appelé à diminuer dans l'avenir, et le nombre de senneurs à augmenter.

18. La recherche s'est poursuivie sur l'identification des stocks, la croissance et les routes migratoires de l'albacore. Dans le Golfe de Guinée, 3.300 albacores ont été marqués de juillet à septembre 1972. En novembre 1972, environ 200 marques avaient été récupérées.

JAPON (SCRS/72/13, 14 et 21)

19. Les captures japonaises d'albacore ont été de 11.100 tonnes en 1971, 2.100 de plus que les captures de 1970. Cette augmentation s'est produite dans la pêcherie de surface, étant donné que les captures palangrières ont diminué en 1971.

20. La recherche a porté sur la composition par tailles des captures, l'établissement des courbes captures/effort et captures/fécondité, l'estimation du rendement maximal soutenu, et l'intensité de la pêche dans son ensemble.

CORÉE (SCRS/72/50)

21. Les captures coréennes d'albacore à la palangre ont été les plus élevées de celles effectuées par les flottes palangrières. Ces captures ont diminué de 13.200 tonnes en 1970 à 11.300 en 1971 (poids vif estimé).

AFRIQUE DU SUD (SCRS/72/11)

22. Les captures totales de thonidés par l'Afrique du Sud ont été inférieures à 1.000 tonnes. Il y a eu peu de recherche sur les thonidés, et six exemplaires d'albacore ont été marqués en 1971.

Tableau 2. Captures (en milliers de tonnes) d'Albacore dans l'Atlantique, 1965-1972

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<i>Palangre</i>								
Argentine	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	
Cuba	0,8	0,8	3,0	1,9	1,6	1,6	1,7	
Japon	36,6	22,1	12,8	13,9	9,8	6,7	5,8	
Corée ¹	—	—	(2,0)	(5,2)	(11,5)	(9,9)	
				2,3	6,0	13,2	11,3	
Taiwan	0,1	0,9	2,3	6,8	10,0	7,2	4,1	
Vénézuela	1,8	2,1	2,1	1,2	1,6	1,4	1,3	
TOTAL PALANGRE	39,4	25,9	20,2	26,2	29,1	30,1	24,3	
<i>Pêche de surface</i>								
Canada	0,0	0,6	0,7	0,7	0,9	0,2	0,0	
France, Côte d'Ivoire et Sénégal	20,1	23,4	23,8	32,5	28,8	26,1	26,4	
(France) ³		(22,0)	(20,7)	(29,2)	(26,4)	(21,5)	(20,1)	(23,4) ²
Japon	2,4	5,3	6,5	9,1	6,7	2,3	5,3	
Portugal (Angola)	2,8	2,4	1,6	1,6	1,0	0,1	...	
Espagne	1,5	6,0	2,8	4,0	5,9	7,1	8,3	
États-Unis	—	—	1,0	6,1	18,2	8,9	3,8	
TOTAL SURFACE	26,8	37,7	36,4	54,6	61,5	44,7	43,9	
<i>Autres (non classés)</i>								
Brésil	0,6	0,4	0,7	0,7	0,4	0,7	0,3	
TOTAL ATLANTIQUE	66,8	64,0	57,3	81,5	91,0	75,5	68,4	

1. Converties en poids vif brut par l'ICCAT. Les données d'origine exprimées en poids éviscéré et sans branchies figurent entre parenthèses.

2. Prises estimées au 15 novembre 1972.

3. Prises de la flotte française seulement.

ESPAGNE (SCRS/72/16)

23. Les captures espagnoles sont passées de 7.100 tonnes en 1970 à 8.300 en 1971. La collecte des données de captures et leur ventilation entre les diverses espèces, particulièrement en ce qui concerne les prises débarquées aux Canaries, a débuté.

ÉTATS-UNIS (SCRS/72/26 et 29)

24. La diminution des captures d'albacore en 1971 a été sensible. Les captures ont été de 3.800 tonnes, 5.100 de moins qu'en 1970. Les statistiques préliminaires de capture pour 1972 indiquent que les captures américaines d'albacore seront bien supérieures à celles de 1971.

25. La taille minimum et les quotas de capture de l'albacore ont fait l'objet d'études. La collecte de données sur les tailles de l'albacore dans les bancs homogènes a également débuté.

5.3. Germon (Thunnus alalunga) — Tableau 3

BRÉSIL (SCRS/72/57)

26. Les palangriers brésiliens ont capturé 151 tonnes de germon en 1971.

FRANCE (SCRS/72/33)

27. La pêcherie française de germon a lieu dans le golfe de Gascogne et les eaux adjacentes. En 1971, les captures ont été de 9.800 tonnes, 3.200 de plus que celles de 1970.

28. Des études ont été effectuées sur la dynamique des populations et sur la biologie du germon. Ces études comprennent des analyses du rendement des bateaux de pêche, de la relation entre la présence du poisson et la situation des limites thermiques, la composition par tailles des captures des bateaux commerciaux et de recherche, le marquage, la température du corps, les migrations et la relation stock/recrutement.

JAPON (SCRS/72/13 et 18)

29. Les captures japonaises de germon ont diminué de 11.800 tonnes en 1970 à 6.800 en 1971. Des études sur la relation captures/effort et sur la distribution par tailles des poissons dans les zones de pêche ont été poursuivies.

CORÉE (SCRS/72/50)

30. Les captures coréennes à la palangre ont augmenté de 10.041 tonnes en 1970 à 11.539 en 1971. Le nombre de bateaux de la flotte coréenne est passé de 105 en 1970 à 117 en 1971.

ESPAGNE (SCRS/72/45)

31. Le germon est capturé par la flotte espagnole dans le Golfe de Gascogne et les eaux adjacentes, et au large des Canaries. En 1971, les captures ont atteint 27.900 tonnes, par rapport aux 26.900 pêchées en 1970.

32. Les données de captures et les résultats des recherches sur la taille des poissons pêchés, l'effort de pêche et les migrations ont été décrits.

Tableau 3. Captures (en milliers de tonnes) de Germon dans l'Atlantique, 1965-1971

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<i>Palangre</i>							
Argentine	1,1	0,8	0,7	1,2	0,4	0,5	0,3
Brésil	0,2
Japon	42,6	26,9	12,5	15,2	11,0	11,8	6,8
Corée	0,5	6,7	10,3	7,3	16,0	10,0	11,5
Taiwan	0,1	0,2	1,8	8,7	11,5	11,9	19,2
Vénézuela	0,6	0,8	0,5	0,8
TOTAL PALANGRE	44,3	34,6	25,3	33,0	39,7	34,7	38,8
<i>Pêche de surface</i>							
France	13,8	14,3	16,6	14,3	10,0	6,6	9,8
Grenade	0,1	0,1	0,1
Espagne	29,6	26,4	34,1	24,6	25,4	26,9	27,9
Yougoslavie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	---
TOTAL SURFACE	43,5	40,8	50,8	38,9	35,6	33,6	37,7
TOTAL ATLANTIQUE	87,8	75,4	76,1	71,9	75,3	68,3	76,5

5.4. *Listao (Katsuwonus pelamis)* — Tableau 4

BRÉSIL (SCRS/72/57)

33. Les captures brésiliennes de thonidés de petite taille de toutes sortes, y compris de listao, ont été de 507 tonnes en 1971.

CANADA (SCRS/72/12)

34. La flotte canadienne a capturé environ 1.200 tonnes de listao en 1971, environ le double des captures de 1970. En 1971, 205 tonnes de listao ont été capturées au large de la côte est des États-Unis et le reste dans le Golfe de Guinée. Il n'y a pas eu de pêche canadienne de listao en 1972.

FRANCE (SCRS/72/33)

35. Les captures françaises de listao ont atteint 15.800 tonnes en 1971 par rapport aux 11.400 capturées en 1970. Les études portant sur les migrations et l'aire de distribution du listao ont été poursuivies.

JAPON (SCRS/72/13)

36. La flotte japonaise capture le listao au large de l'Afrique Occidentale. En 1971, les captures se sont élevées à 14.700 tonnes, le chiffre le plus élevé enregistré pour cette flotte. La collecte et l'analyse des statistiques sur cette pêcherie se poursuivent.

Tableau 4. Captures (en milliers de tonnes) de Listao dans l'Atlantique, 1965-1972

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<i>Pêche de surface</i>								
Brésil ²	0,5	0,7	1,5	0,8	0,4	0,4	...	
Canada	0,0	—	0,6	1,0	0,1	0,6	1,2	
Cuba	1,0	1,0	1,1	1,6	1,2	1,8	1,6	
France, Côte d'Ivoire et Sénégal	4,2	6,4	5,5	13,0	8,4	13,5	20,1	
(France) ³		(6,2)	(4,8)	(12,5)	(7,9)	(11,4)	(15,8)	(12,1) ¹
Japon	8,1	5,8	5,9	13,6	5,6	11,0	14,7	
Maroc	3,2	1,5	0,9	0,9	0,1	1,1	0,1	
Portugal	6,4	6,3	8,3	10,6	4,6	1,6	...	
Espagne	9,5	18,5	13,6	19,1	18,3	22,2	27,1	
États-Unis	0,1	0,0	0,5	3,2	3,8	10,7	16,9	
TOTAL SURFACE	33,0	40,2	37,9	63,8	42,5	62,9	81,7	

1. Prises estimées au 15 novembre 1972.

2. Comprend d'autres espèces de petits thonidés.

3. Prises de la flotte française seulement.

ESPAGNE

37. Les captures espagnoles de listao ont augmenté, de 22.200 tonnes en 1970 à 27.100 en 1971.

ÉTATS-UNIS (SCRS/72/26)

38. Les captures américaines totales de listao ont continué d'augmenter. Les captures de 1971 ont dépassé de 6.200 tonnes celles de 1970. L'augmentation s'est surtout fait sentir dans le Golfe de Guinée. Une légère diminution des captures est prévue en 1972.

6. Révision des recommandations formulées à la dernière réunion du SCRS

39. Lors de la réunion de 1971 du SCRS, cinq activités de recherche ont fait l'objet de recommandations :

Activité I. — Statistiques de la Tâche 1 (captures totales et effort par espèces). «Mettre à jour les statistiques de la Tâche 1 et s'assurer qu'elles sont exactes et transmises à temps.»

Activité II. — Statistiques de la Tâche 2 (données détaillées de captures et d'effort). «Mettre au point un programme pour la réalisation des exigences de la Tâche 2.»

Activité III. — Échantillonnage de Tailles. «1. Manque d'échantillonnage des longueurs pour certaines pêcheries (par exemple, le thon rouge de l'Atlantique Oriental Central et le germon capturé à la palangre. — 2. Un système pour la communication de données récapitulatives (captures par âges).»

Activité IV. — Albacore. «Dynamique des populations de l'albacore à l'échelle de l'Atlantique.»

Activité V. — Thon Rouge. «Dynamique des populations du thon rouge à l'échelle de l'Atlantique. Essentiellement semblable au IV, mais exige des encouragements en vue d'intensifier le marquage, et une amélioration du recueil des statistiques dans le Golfe de Gascogne.»

Un rapport complet sur les progrès réalisés dans les Activités I à III figure dans le rapport du Sous-Comité pour les Statistiques (Appendice 9). Un résumé de ces progrès est fourni ci-dessous.

6.1. Activité I

40. Des progrès considérables ont été réalisés pour détecter les déficiences des statistiques de chaque pays et atteindre pour les statistiques de captures un taux de couverture de 90-95 %. Ceci a été effectué en concentrant les efforts sur les principaux pays pêcheurs. Cependant, le Sous-Comité a estimé que des statistiques

précises et actuelles de captures par espèces font encore défaut pour certains des pays pêcheurs les plus importants. Pour tenter d'identifier les problèmes concernant l'exactitude et la périodicité des statistiques, le Sous-Comité a demandé à chaque pays de soumettre un organigramme montrant le processus de collecte, de transmission et d'analyse des données. Le Sous-Comité a convenu que le Secrétariat devrait continuer d'encourager tous les pays à présenter des données précises et actuelles, et devrait tenter d'obtenir des statistiques des pays ayant des bateaux qui naviguent sous pavillon panaméen. Le Secrétariat devrait également s'arranger pour séparer, le mieux possible, les captures atlantiques de thon rouge des méditerranéennes. Le Sous-Comité a exprimé sa satisfaction et félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés jusqu'à cette date pour coordonner les Activités I à III.

6.2. *Activité II*

41. Le Sous-Comité a insisté sur les trois types de renseignements qui sont nécessaires pour l'évaluation des ressources: (1) captures par unité d'effort ou autres indices de l'importance du stock, (2) volume de l'effort effectif ou autres indices proportionnels au taux instantané de pêche, et (3) captures par classe de taille (d'âge). Les statistiques de l'Activité II portent sur les deux premiers types d'information. Seuls quelques pays transmettent régulièrement des statistiques détaillées et précises de captures et d'effort. Si l'on veut pouvoir évaluer l'état des stocks de façon précise et les contrôler de façon rationnelle, il faut améliorer la disponibilité de statistiques exactes et actuelles de captures et d'effort. Le Sous-Comité a observé que la publication du Manuel d'Opérations de l'ICCAT et du rapport sur la Tâche 1 (Appendice 7) devrait s'avérer utile aux pays qui ne disposent pas encore d'un système d'échantillonnage pour obtenir les données de captures et d'effort. D'autres recommandations du Sous-Comité figurent au paragraphe 42.

6.3. *Activité III*

42. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 41, des renseignements sur la capture par classe de taille (d'âge) sont nécessaires à l'heure actuelle pour évaluer les ressources. Comme pour les statistiques de captures et d'effort, seuls quelques pays transmettent des statistiques précises et détaillées sur les échantillons de tailles. Le Sous-Comité a rappelé à tous les pays la nécessité d'accroître leurs efforts pour obtenir des échantillons de tailles. De plus, le Sous-Comité a recommandé, en ce qui concerne les Activités II et III, «que tous les pays soumettent au Secrétariat d'ici le 1^{er} juin 1973 un rapport décrivant le processus de collecte et de traitement des données de captures par unité d'effort, accompagné d'un examen critique de leur exactitude et fiabilité, des plans d'échantillonnage, des problèmes de mensuration de tailles, des études sur l'âge, et d'autres facteurs s'y rapportant» (Appendice 9).

43. Le Sous-Comité a pris note de l'importance croissante qui s'attache à la possibilité de disposer de statistiques actualisées, complètes et précises, étant donné les préoccupations d'ordre scientifique sur l'état de plusieurs stocks de thonidés dans l'Atlantique. En vue de cette situation, il est évident que les problèmes concernant l'amélioration des statistiques sont fondamentaux pour la Commission, et il convient que la Commission et tous les pays qui pêchent les thonidés dans l'Atlantique leur accordent la priorité absolue.

6.4. *Albacore*

44. Général. L'état des ressources d'albacore a été examiné par le Groupe de Travail qui s'est réuni à Abidjan en juin 1972, et dont le rapport a été présenté à la réunion (SCRS/72/7). Après un débat, le Comité a convenu d'adopter et d'approuver officiellement le rapport d'Abidjan, bien qu'il ait été signalé que d'autres études avaient été effectuées depuis lors. Le Comité a *recommandé* que la Commission fasse parvenir ses remerciements au gouvernement de la Côte d'Ivoire pour son accueil et pour les facilités accordées au Groupe de Travail. D'autres travaux comprenant des rapports préparés par des experts japonais (SCRS/72/14 et 21) et américains (SCRS/72/23, 24 et 28) ont également été présentés au Comité. De plus, des données de base dont la collecte se poursuit en Afrique ont été communiquées au Comité par des experts français.

45. Ces études ont fourni la base d'une meilleure compréhension de la dynamique des populations en ce qui concerne les stocks d'albacore exploités à l'heure actuelle dans l'Atlantique, et permettent de guider la Commission, comme il est indiqué ci-dessous, relativement aux conséquences de décisions éventuelles. Nous devons cependant préciser qu'il reste beaucoup à apprendre. En particulier, les analyses se basent généralement sur les conditions de pêche récentes, aussi bien du point de vue des zones que du temps pour les différents engins. Un changement important dans ces conditions affecterait les conclusions.

46. Le calcul de l'état des stocks est, comme nous l'avons déjà souligné, basé sur la structure actuelle de la pêcherie. En ce qui concerne la pêche de surface, la distribution géographique est semblable à celle de la pêcherie de surface dans le Pacifique Tropical vers 1960, avec une concentration près de la limite orientale de l'océan. Dans le cas de la pêcherie du Pacifique, les captures totales ont augmenté considérablement, au-delà du niveau que l'on pensait pouvoir maintenir d'après l'analyse des données des pêcheries d'avant 1960, à cause de l'expansion vers l'ouest de la zone de pêche (bien que d'autres facteurs, tels que les changements de types d'engins et leur conséquence, l'augmentation de la taille des poissons pêchés, aient également affecté les captures). Il n'est pas improbable que des captures plus importantes puissent également être obtenues dans l'Atlantique si la pêche s'intensifiait dans sa partie occidentale, bien qu'il faille souligner qu'en ce qui concerne

l'Atlantique il s'agit d'une simple supposition et qu'il existe peu de preuves directes de l'existence de grandes quantités de poissons dans ces zones occidentales. Il y a également peu de preuves de l'éventuel mélange ou interaction des poissons entre l'Atlantique Oriental et Occidental. Ce dernier point est très important pour déterminer dans quelle mesure une augmentation des captures à l'ouest pourrait être obtenue indépendamment de la situation dans l'Atlantique Oriental.

47. De plus, la variabilité de la meilleure estimation du rendement, c'est-à-dire de la relation entre les captures par unité d'effort et l'effort, est grande. Par exemple, l'intervalle de confiance calculé par les experts américains pour la production maximale soutenue moyenne est environ cinq fois plus large que celui calculé à partir de données similaires pour la pêcherie de l'albacore dans le Pacifique Tropical Oriental au moment où une réglementation était envisagée pour la première fois dans cette zone. Ceci est probablement dû en partie à la plus courte période couverte par l'analyse sur l'Atlantique, et d'autre part au fait que l'analyse sur le Pacifique se base sur un ensemble de statistiques de captures et d'effort beaucoup plus homogène. Les estimations annuelles de la mortalité totale et de la mortalité due à la pêche (voir tableau 9 du Rapport d'Abidjan) présentent également des variations importantes.

48. En dépit de ces variations, il faut observer qu'il y a eu un large accord à la réunion d'Abidjan sur le fait que la mortalité naturelle était de l'ordre de 0,6 à 0,8 et qu'au cours des dernières années la mortalité totale moyenne était légèrement inférieure à 1,8.

49. Étant donné l'ampleur de cette variation, les analyses ci-après décrivent, dans la mesure du possible, les principales situations extrêmes qui peuvent se présenter, ainsi que la « meilleure » estimation centrée.

50. Deux relations fondamentales ont été considérées dans les chapitres suivants : relation entre les captures et l'effort de pêche, et relation entre les captures et la taille des poissons pêchés. Pour plus de facilité, ces relations ont été considérées séparément, surtout en ce qui concerne leurs répercussions sur d'éventuelles mesures de réglementation, bien que dans la pratique l'interaction entre les deux soit grande. Par exemple, l'avantage relatif de porter principalement l'effort sur les poissons de taille moyenne ou de grande taille augmente à mesure que s'accroît l'effort de pêche. De même, une diminution importante de la taille effective à la première capture, accompagnée d'une augmentation de l'effort de pêche, pourrait avoir des conséquences néfastes pour la pêcherie.

6.4.1. *Taille à l'entrée dans la pêcherie*

51. L'albacore est un poisson à la croissance rapide par rapport à sa mortalité naturelle, et qui peut atteindre de grandes dimensions. Il est donc en général évident qu'il y a tout avantage à éviter de capturer les poissons de petite taille et à

leur permettre d'atteindre des dimensions plus rentables. Cette conclusion logique a été confirmée par plusieurs calculs théoriques qui ont été soumis aussi bien à la réunion d'Abidjan qu'à la présente réunion. Il est difficile d'arriver à une estimation exacte du rendement à la taille optimum de première capture, et de la différence entre la production aux conditions actuelles de pêche et celle obtenue dans les conditions de l'optimum, étant donné que les modèles théoriques généralement utilisés ne correspondent pas exactement à la pêcherie actuelle. Dans les modèles simples, on considère généralement que la mortalité de pêche est égale à zéro jusqu'à une taille donnée (la taille à la première capture), puis constante pour toutes les tailles au-dessus. L'analyse des données sur l'albacore suggère, cependant, qu'il n'existe aucune période longue de la vie du poisson où la mortalité soit constante, même approximativement. Il est donc peu probable que la simple notion de taille à la première capture puisse facilement s'appliquer à la pêcherie de l'albacore. Néanmoins, les calculs du rendement par recrue en fonction de la mortalité due à la pêche et de la taille à la première capture peuvent fournir des indications utiles quant à la véritable relation entre le rendement et la taille des poissons pêchés. Par exemple, le tableau 6 du rapport d'Abidjan indique que, pour de plus petites valeurs de mortalité, la taille optimum de recrutement au niveau actuel d'intensité de la pêche se situe probablement autour de 70 cms (6,5 kgs) et, pour une mortalité de pêche plus élevée, 80 cms (10 kgs) ou plus. Ceci signifie que, toutes choses égales d'ailleurs, le rendement en utilisant des valeurs faibles pour la mortalité de pêche augmenterait si les poissons de moins de 6,5 kgs (ou 10 kgs ou plus pour une mortalité de pêche plus élevée) n'étaient pas capturés mais pouvaient atteindre une plus grande taille.

52. Bien que la taille effective à la première capture n'ait pas été calculée, le nombre de poissons de moins de 6,5 kgs a augmenté depuis 1968 (voir tableau 5).

Tableau 5. Pourcentage d'albacore de moins de 6,5 kgs débarquée par diverses flottilles (extrait du rapport d'Abidjan, Tableaux 10-11-12)

	1968	1969	1970	1971
Flotte				
France-Côte d'Ivoire-Sénégal (FIS)	—	72	80	67
Etats-Unis	35	7	81	64

53. Il est clair qu'en 1970 tout au moins la taille effective à la première capture a été inférieure à 6,5 kgs. Celle-ci est donc tombée en-dessous de la taille optimum. A l'heure actuelle, une quantité appréciable d'albacore de moins de 6,5 kgs est débarquée.

54. La production totale diminuera, à moins d'une augmentation de la taille à la première capture. On observera que les variations d'une année à l'autre dans

le tableau sont probablement dues, entre autres, aux fluctuations des classes annuelles.

55. Un certain nombre de techniques et réglementations peuvent être envisagées en principe. Parmi celles-ci, une taille minimum au débarquement semble applicable dans l'immédiat à la pêcherie de l'albacore, et a, en fait, été introduite dans certaines régions, telles que la Californie (7,5 lbs), et la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Congo (3,2 kgs). Un problème théorique qui se pose à cet égard est le choix d'une taille minimum permettant d'obtenir une taille effective donnée à la première capture, en tenant compte du fait que la taille effective à la première capture sera plus grande (peut-être même beaucoup plus grande) que la taille du plus petit poisson dans la prise effectuée.

56. Un problème d'ordre pratique plus important est que la limitation de la taille du poisson débarqué ne garantit pas automatiquement que des poissons de cette petite taille ne seront pas capturés. En fait, à moins que les pêcheurs ne modifient leurs habitudes, il en résulterait que les poissons de petite taille seraient rejetés à la mer après avoir été pris. Étant donné qu'ils seraient déjà morts, ceci entraînerait des pertes à court et à long terme. L'albacore se présente en bancs de tailles mélangées dans lesquels une certaine quantité de poisson se trouvera forcément en-dessous d'une limite de taille donnée. De plus, l'albacore de petite taille et le listao se trouvent souvent mélangés dans un même banc, d'où la difficulté de pêcher dans les bancs de listao sans capturer également de l'albacore de petite taille.

57. Les effets d'une limitation de la taille ont été calculés (Lenarz *et al.*, SCRS/72/23, tableaux 3 et 4, et p. 42) en termes des variations du rendement à la suite de l'introduction d'une limitation de la taille, en supposant soit que tous les poissons d'une taille inférieure à la limite survivent, soit qu'ils soient tous rejetés déjà morts. Les résultats figurent au tableau 6 ci-dessous, pour un éventail de combinaisons de mortalité due à la pêche. Bien que ces chiffres soient seulement préliminaires, et que des études plus poussées seront effectuées par des scientifiques français et américains, ils fournissent une orientation sur l'éventail où se trouve la valeur réelle.

Tableau 6. Changements (en pourcentage) dans le rendement par recrue dus à l'application d'une limitation de taille dans la pêcherie de l'albacore

Rejets	Limite à 55 cms (3,2 kgs)		Limite à 77,5 cms (8,9 kgs)	
	Aucun	100 %	Aucun	100 %
<i>Mortalité de pêche</i>				
Combinaisons des valeurs les plus basses	+4	—3	+ 9	—13
Combinaisons des valeurs les plus élevées	+8	—5	+23	—21

Ce tableau indique que les avantages probables qui découleront du fait de protéger le poisson de petite taille sont considérables, surtout si l'effort de pêche s'intensifie, mais que les risques de pertes dues aux rejets peuvent être également importants. Des niveaux plus bas pour la limite de taille entraînent des gains possibles moins élevés, mais aussi de moindres risques de pertes.

58. Il y a heureusement quelques différences dans la distribution des très petits poissons et celle des autres, si bien que, si les poissons de très petite taille ne sont pas rentables, les pêcheurs peuvent jusqu'à un certain point les éviter. Les variations saisonnières, par exemple, figurent au document SCRS/72/47. Une limitation de la taille peut donc entraîner des changements dans les habitudes de pêche, et permettre ainsi l'augmentation de la taille effective à la première capture. Les différences dans la distribution s'estompent avec la croissance du poisson, et le degré de mélange entre tailles diverses augmente, ce qui impose une limite supérieure à la taille minimum qui peut être efficacement appliquée. Le Comité estime, qu'au moins jusqu'à la limite de taille en vigueur dans certains pays (3,2 kgs), les avantages potentiels sont plus importants que les pertes probables dues au rejet. Au-delà de cette taille, cependant, il y a (d'après les données disponibles à l'heure actuelle) un risque plus grand de ce que les pertes dépassent les avantages en puissance.

6.4.2. *Répercussions des changements dans l'effort de pêche*

59. Des rapports antérieurs, y compris le rapport de la réunion de 1971 du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques, ont indiqué que le stock d'albacore est à l'heure actuelle exploité de façon tellement intensive qu'un accroissement de l'effort de pêche (dans les conditions actuelles de pêche relativement aux zones de pêche, tailles des captures, etc.) n'entraînerait probablement pas d'augmentation appréciable des captures totales moyennes. Des analyses ultérieures, lors de la réunion d'Abidjan, et des documents présentés à la réunion du Comité confirment de façon générale cette opinion. Ces analyses n'ont cependant pas levé l'incertitude sur certains points, par exemple concernant le niveau exact de captures qui, en moyenne, pourrait être obtenu avec un effort de pêche optimum.

60. Il y a plusieurs raisons à ces incertitudes. Tout d'abord, les répercussions d'une intensification de la pêche dépendent du type d'engin — une augmentation des captures de poissons de petite taille par des canneurs aura une portée différente de celle d'une augmentation des captures à la palangre de poissons de grande taille. Ensuite, ainsi qu'il a été mentionné par ailleurs dans ce rapport, une grande partie des données sur lesquelles est basée l'analyse présente encore des lacunes, et quand des données fiables sont disponibles elles ne portent généralement que sur très peu d'années. Enfin, du point de vue scientifique, des doutes certains existent

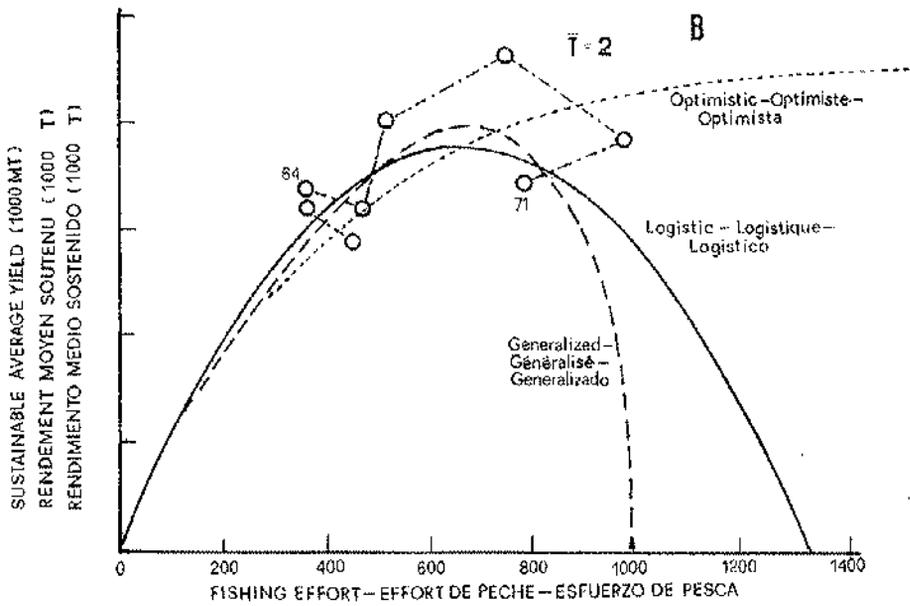
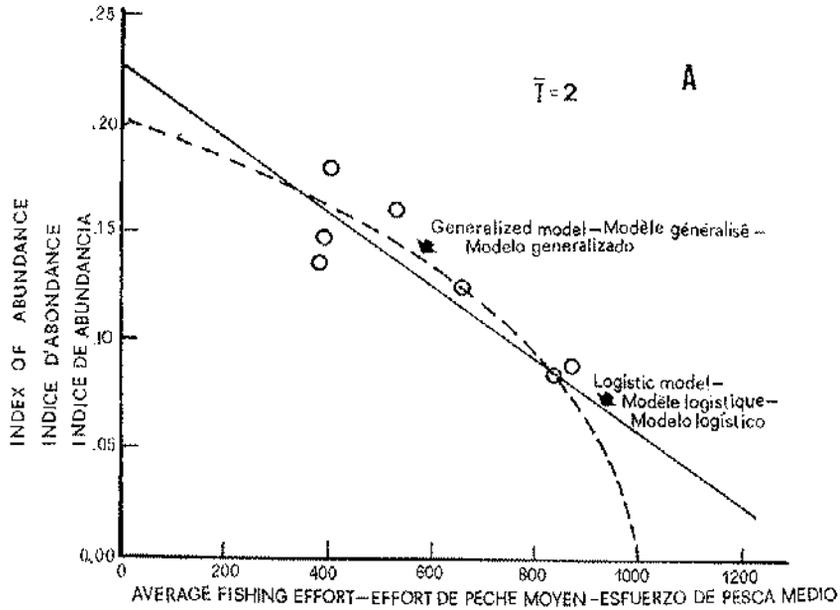
sur la meilleure façon d'interpréter certaines des données, par exemple dans quelle mesure la pêche peut affecter le recrutement.

61. A cause de ces incertitudes, nous devons considérer plusieurs courbes illustrant la relation entre les captures et l'effort de pêche. L'éventail des possibilités extrêmes apparaît à la figure 1-B. Les deux courbes en ligne continue sont tirées de la figure 3 de Fox et Lenarz (SCRS/72/24) basée sur l'analyse des statistiques de captures et d'effort. Les autres courbes (ligne pointillée) illustrent le résultat de calculs du rendement par recrue, au moyen de combinaisons des paramètres de croissance, de mortalité et de taille effective à la première capture, favorables à un effort de pêche plus important. Si le recrutement moyen n'est pas affecté par la pêche, la forme de la courbe du rendement par recrue est la même que celle du rendement total. Les principales différences entre les courbes dans la figure 1 sont implicitement dues à des hypothèses différentes concernant l'effet de la pêche sur le recrutement. Le modèle généralisé indique qu'à certains niveaux de l'effort, qui dépassent de peu le niveau actuel, le recrutement serait sérieusement réduit, conduisant à l'extinction de la pêcherie. Étant donné qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun signe de diminution sérieuse du recrutement, ainsi que l'on peut en juger par l'importance des captures en 1972, cette interprétation est sans doute trop pessimiste. La relation réelle entre l'effort de pêche et les captures totales, dans les conditions actuelles de la pêche, se trouve plus probablement quelque part entre ces deux courbes.

62. Les analyses qui ont été présentées n'ont pas utilisé les données de 1972 qui n'étaient pas encore disponibles. Bien que très incomplets, les chiffres disponibles semblent indiquer que les captures totales seront nettement plus élevées qu'en 1971, et que l'effort a également augmenté. La tendance à la baisse régulière des captures totales observée depuis trois ans a donc disparu, bien que les captures de 1972 resteront sans doute bien en-dessous du maximum de 1969. La baisse des captures en 1970 et 1971, et la récupération apparente en 1972 pourraient très bien être dues plus à des fluctuations dans l'importance des classes annuelles qu'aux effets de la pêche. Bien qu'aucune estimation quantitative de l'importance des classes annuelles ne soit disponible, on peut établir le classement approximatif suivant, sur la base des données présentées dans le document SCRS/72/47:

Bonne	1964, 1966, 1969, (1970?)
Moyenne	1965
Mauvaise	1967, 1968

63. Étant donné que la pêcherie repose essentiellement sur les poissons de deux à quatre ans (avec des différences marquées selon les types de bateaux), il n'est pas surprenant que la pêche en 1970 et 1971 (basée sur les faibles classes annuelles de 1967 et 1968) ait été mauvaise, et qu'il y ait eu une récupération lors de l'entrée dans la pêcherie de la classe de 1969.



64. Les données de 1972 ne changeraient donc probablement pas les conclusions de façon appréciable, bien que l'introduction dans l'analyse de captures élevées associées à un effort important amènerait à prédire des captures plus importantes pour des niveaux plus élevés de l'effort, c'est-à-dire réduire la distance qui sépare dans la figure 1 la courbe logistique de la courbe du rendement par recrue.

65. En résumé, on peut établir les conclusions suivantes concernant les conséquences de changements dans l'effort de pêche, étant donné la répartition géographique actuelle de la pêche :

- (i) une augmentation de l'effort de pêche n'entraînera pas une augmentation appréciable des captures moyennes totales au cours d'une période donnée,
- (ii) le risque existe qu'une augmentation de l'effort de pêche entraîne en fait une diminution des captures totales.
- (iii) une augmentation de l'effort de pêche entraînera sans aucun doute une diminution des captures par unité d'effort.

66. Des changements importants dans la structure de la pêcherie, tels que le développement éventuel de la pêche de surface plus à l'ouest, pourraient modifier certaines de ces conclusions. Il faut reconnaître qu'un accroissement de l'effort pourrait entraîner une augmentation des captures, si cet effort était appliqué à une population effective plus importante que celle sur laquelle s'exerce la pêche à l'heure actuelle, si le rendement par recrue augmentait par suite de quelque modification de la stratégie de pêche, ou si le calcul de la relation entre captures et effort n'est pas exact à cause des données limitées. Nous devrions donc suivre la pêcherie avec beaucoup de soin en raison surtout du fait que l'effort de pêche augmente rapidement et que ceci pourrait avoir des conséquences néfastes sur la population.

67. Le Comité a donc estimé que le Conseil devrait envisager les possibilités qui s'offrent à lui concernant une réglementation possible de l'effort de pêche. Ces possibilités sont les suivantes :

- 1) Pas de réglementation,
- 2) Contrôle direct de l'effort de pêche,
- 3) Assignation d'un quota fixe,
- 4) Assignation de quotas par pays.

Bien que le choix d'une de ces possibilités ne soit pas du domaine du Comité Permanent, les membres de celui-ci estiment qu'il serait utile d'exposer brièvement chacune d'entre elles.

68. Quel que soit le choix de la Commission, il affectera non seulement la pêcherie de l'albacore telle qu'elle existe à l'heure actuelle, mais également la pêcherie du listao, et la probabilité de changements dans la situation actuelle de la

pêcherie de l'albacore (par exemple, d'une expansion vers l'ouest). L'opinion actuelle est que, jusqu'à un certain point, un accroissement de l'effort de pêche entraînera une augmentation de la production de listao. Il est également sans doute possible d'augmenter les captures d'albacore dans une certaine mesure au moyen d'une expansion de la pêcherie vers l'ouest. Le Comité n'a pu, cependant, faire aucune évaluation précise de la façon dont ces changements (dans la pêche du listao ou dans les conditions de pêche de l'albacore) seraient affectés par les diverses réglementations possibles.

69. Si la solution 1 est choisie, on doit s'attendre à ce que l'effort de pêche continue d'augmenter. Les effets attendus en ce qui concerne la pêche de l'albacore telle qu'elle se pratique à l'heure actuelle sont décrits au paragraphe 65.

70. La solution 2, le contrôle direct de l'effort de pêche, exige de mesurer l'effort de pêche total en termes, par exemple, de journées de pêche par bateau standard. Étant donné le large éventail de types de bateaux et d'engins utilisés à l'heure actuelle dans la pêcherie de l'albacore, et la difficulté à s'assurer que les changements dans l'efficacité de pêche sont notés et les corrections correspondantes effectuées, le Comité estime qu'une telle mesure de l'effort serait, du moins pour le moment, irréalisable. Les solutions 3 et 4 semblent être les procédés les plus faciles à appliquer pour contrôler l'effort de pêche.

71. Les quotas annuels employés dans les solutions 3 et 4 doivent être calculés à partir du niveau de l'effort de pêche souhaité et de l'état actuel du stock. C'est-à-dire que si le stock a été affaibli par une pêche intensive, ou se trouve à un niveau assez bas à cause de la présence de classes annuelles faibles, le quota fixé pour l'année suivante sera moindre que celui qui sera fixé, pour arriver au même niveau de l'effort de pêche (ou, plus exactement, de mortalité due à la pêche), lorsque le stock se trouve dans de meilleures conditions, par exemple à cause de la présence de bonnes classes annuelles.

72. Il est donc nécessaire, si l'on veut fixer des quotas annuels, de disposer d'une évaluation à jour de l'état du stock, à partir de la transmission et de l'analyse rapides des statistiques de base. Le système actuel de l'ICCAT pour la transmission des statistiques aurait besoin d'être amélioré pour permettre de fixer des quotas de captures adéquats. Jusqu'à ce que les améliorations nécessaires soient apportées au système de statistiques, le Comité aura du mal à se prononcer de façon définitive au sujet des répercussions exactes qu'entraînerait l'introduction de divers quotas de captures.

73. De façon à fournir une orientation sur le niveau du quota nécessaire en 1973 pour maintenir la mortalité due à la pêche à son niveau actuel, le Comité a fait observer que l'effort de pêche en 1972 a probablement été plus élevé que la moyenne des cinq dernières années. Le stock de 1973 devrait donc se situer légè-

ment en-dessous de la moyenne récente. Un quota légèrement inférieur à la moyenne des captures de ces dernières années (75.000 tonnes pour 1967-1971) maintiendrait sans doute la mortalité due à la pêche au même niveau que celle de ces mêmes années, mais des corrections devraient être faites pour tenir compte des variations dans l'importance des classes annuelles. En 1973, les poissons de taille moyenne seront sans doute relativement abondants, alors que les poissons de très grande taille seront rares.

74. Si un quota est fixé, la Commission a deux façons de l'appliquer, soit sous forme d'un quota global unique, soit en répartissant ce quota par pays. Bien que ce choix ne soit pas du ressort du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques, il existe un certain nombre de facteurs scientifiques et techniques qu'il faut prendre en considération au moment d'effectuer ce choix.

75. Dans le cas d'un quota global unique, des données actualisées sur les captures, recueillies par les administrations nationales, doivent être rassemblées au siège de la Commission.

Dans le cas d'assignation de quotas aux pays, les administrations nationales sont responsables de la collecte des données permettant de déterminer la date de fermeture ou toute autre information relative au contrôle. Dans les deux cas, des données très à jour sur le déroulement de la pêche et l'importance des captures totales doivent être disponibles.

76. Deuxièmement, si le quota réussit à limiter l'effort de pêche, la durée de la saison tendrait alors à être de plus en plus courte. Ce raccourcissement a été observé dans la plupart des pêcheries où ce genre de réglementation existe, y compris celle de l'albacore dans le Pacifique Tropical Oriental, réglementée par l'IATTC.

77. Il y a, en troisième lieu, le choix de la date d'ouverture. Étant donné que la pêche est loin d'être uniforme tout au long de l'année, le choix de la date d'ouverture, dès que la durée de la campagne devient sensiblement inférieure à un an, déterminera la période où la pêche a effectivement lieu, et affectera par là même, entre autres, la taille des poissons capturés, la prise par unité d'effort, et la proportion capturée par les différentes catégories de bateaux.

78. L'abondance du stock dans l'avenir, et les captures potentielles, sont déterminées par la taille des poissons pêchés, aussi bien que par le poids total des captures. La capture d'un poids donné de poissons de taille moyenne ou grande se traduira l'année suivante par un stock plus important que si les mêmes captures étaient constituées uniquement de poissons de petite taille. On observe des variations saisonnières dans l'âge du poisson capturé, comme le montre l'étude de la composition par tailles des captures de la flotte FIS (SCRS/72/47) (voir tableau 7). Le choix d'une date d'ouverture affectera donc dans une certaine mesure la taille des poissons pêchés, et par là l'importance des captures dans l'avenir.

Tableau 7. Nombre d'albacores de moins de 5 kgs par tonne et par trimestre (flottille FIS)¹

	<i>Trimestres</i>			
	I	II	III	IV
1969	2,3	4,9	29,6	24,3
1970	7,1	43,8	99,5	59,9
1971	46,4	42,0	42,8	24,3
Moyenne/trimestre	13,6	27,3	57,6	34,9
Moyenne/semestre	20,5		48,8	

1. FIS se réfère aux bateaux français, ivoiriens et sénégalais.

Tableau 8. Indices mensuels de taux de captures par unité d'effort pour différentes catégories de bateaux (selon Fox et Lenarz, Tableau 4)

	FIS ¹			Japon (1968-70)
	<i>Canneurs glaciers</i>	<i>Canneurs congélateurs</i>	<i>Senneurs moyens</i>	<i>Palangre</i>
Janvier	1,355	1,056	1,080	1,157
Février	1,263	0,862	0,723	1,421
Mars	0,724	0,825	0,963	1,525
Avril	1,043	0,961	0,816	1,350
Mai	1,083	0,747	0,864	0,828
Juin	2,003	0,783	1,850	0,929
Juillet	1,599	1,121	1,137	0,866
Août	0,721	0,964	1,142	1,085
Septembre	0,694	1,297	1,306	0,806
Octobre	0,432	1,253	0,808	0,843
Novembre	0,464	1,151	0,610	0,565
Décembre	0,617	0,981	0,701	0,626

1. FIS se réfère aux bateaux français, ivoiriens et sénégalais.
Note: Ne comprend pas le CPUE des grands senneurs.

79. Le tableau 8 montre le calendrier des captures par unité d'effort, qui n'est pas le même pour tous les engins. Alors que les pêcheries de surface effectuent en général leurs meilleures captures après le mois de juin, la saison la plus favorable aux canneurs glacières de Dakar se situe à une époque nettement plus avancée que celle des canneurs congélateurs et des senneurs. La date d'ouverture optimum, en termes du taux de captures par unité d'effort, peut être différente pour chaque type de bateau.

80. Les différences dans la proportion des captures totales effectuées par les différents types de bateaux seront probablement encore plus affectées par le choix de la date d'ouverture. Plusieurs catégories de bateaux ne pêchent pas de façon uniforme tout au long de l'année, mais concentrent leur pêche pendant certaines saisons.

81. Étant donné la possibilité d'une augmentation des captures dans la zone à l'ouest des zones actuelles de pêche de surface, le Comité estime que toute réglementation établie en vue de contrôler l'effort de pêche en général ne devrait pas, dans la mesure du possible, entraver le développement de la pêche plus à l'ouest. D'autre part, ces stocks ne sont certainement pas illimités et, dans la mesure où ils ne sont pas totalement indépendants des groupes de poissons exploités à l'heure actuelle, toute pêche vers l'ouest s'effectuerait au détriment de la pêche dans les zones actuelles. Enfin, la relation possible entre l'upwelling et la distribution de l'albacore et d'autres thonidés a été considérée comme une question scientifique intéressante, étant donné qu'elle peut contribuer à nos connaissances de la dynamique de population des stocks.

82. La pêcherie de l'albacore ne peut pas être isolée. Les bateaux qui pêchent l'albacore capturent également d'autres espèces (en particulier du germon et du thon obèse, dans le cas des palangriers, et du listao dans le cas de la pêche de surface). Toute réglementation visant à contrôler l'effort de pêche de l'albacore aura des répercussions sur les captures d'autres espèces.

6.5. Germon

83. De nombreux documents ont été présentés (SCRS/72/17, 18, 19, 22, 33, 35, 38, 40, 45, 48 et 49) sur les résultats des activités de recherche effectuées par les experts de chaque pays. Plusieurs de ces documents traitaient des pêcheries de surface dans l'Atlantique Nord-Est, et décrivaient des facteurs tels que l'influence des conditions de milieu sur la distribution du poisson, la composition par tailles des captures, et les problèmes de la collecte et de l'interprétation des statistiques de captures et d'effort de pêche.

84. Deux documents se sont avérés particulièrement importants pour les travaux de la Commission. Dans le document SCRS/72/35, M. Bard démontrait que le taux des captures par unité d'effort de la pêche de surface est en corrélation

négative avec l'effort de la pêche palangrière déployé de trois à cinq ans auparavant. Le processus semble être que la pêche à la palangre réduit l'abondance du stock reproducteur, ce qui réduirait le recrutement ultérieur de la pêche de surface, comme semble le suggérer la corrélation observée. Si ceci est vrai, les conséquences seraient graves. Ceci signifie que, si l'effort de pêche total sur le germon dans l'Atlantique Nord revient au niveau de 1964-65, d'ici une ou deux générations une importante chute des captures se produirait. Il est urgent de porter l'attention sur des études plus poussées de la relation stock/recrutement, au moyen d'estimations directes de l'indice d'abondance du stock reproducteur et de l'importance des classes annuelles suivantes.

85. Dans l'autre document (SCRS/72/18), Shiohama analysait les statistiques de captures et d'effort de la pêcherie palangrière. Cette analyse indiquait pour l'ensemble de la pêche dans l'Atlantique une diminution marquée du rendement par hameçon au fur et à mesure de l'augmentation de l'effort, et suggérait que l'effort de pêche avait déjà atteint ou même dépassé le niveau auquel un accroissement entraînerait une augmentation appréciable des captures.

86. Ces deux documents constituent des rapports d'études en cours. Ils suggèrent cependant que la pêcherie du germon pourrait bien se trouver exploitée au maximum, en particulier du fait que l'effort palangrier a récemment augmenté de façon appréciable et que les conséquences ne sont pas encore totalement visibles dans la pêcherie. La Commission pourrait donc dans un futur proche être amenée à prendre des mesures de réglementation appropriées, bien que le Comité ne puisse pas fournir d'avis détaillé à l'heure actuelle.

87. Après un court débat, il a été convenu, étant donné leur importance pour les travaux de la Commission, que les études sur le germon devraient constituer une activité à part du Comité, décrite au point 7 de l'ordre du jour du Comité.

6.6. Thon rouge

88. Plusieurs documents (SCRS/72/39, 36, 27, 25, 46, 30 et 16) ont été présentés à la Commission, décrivant les résultats de divers travaux de recherche sur le thon rouge. Ces documents comprenaient des rapports sur la pêche de thon rouge dans le Golfe de Gascogne et sur le résultat des expériences de marquage effectuées des deux côtés de l'Atlantique. Les résultats du marquage intensif effectué dans la pêcherie de la Nouvelle-Angleterre confirment les estimations antérieures du taux relativement élevé de recapture dans cette pêcherie.

89. Un aspect remarquable des pêcheries de poissons de grande taille a été l'absence continue de poissons de taille moyenne. Les poissons de très grande taille continuent à figurer dans cette pêcherie, mais apparemment leur nombre diminue à cause du manque de nouvelles recrues dans le groupe des poissons de grande

taille. Les captures de certaines pêcheries, telle que la pêcherie espagnole à la madrague, ont diminué considérablement. Les raisons de ce manque de recrutement ont fait l'objet d'un débat, mais le Comité n'a pas pu arriver à une conclusion précise à partir des données actuelles.

90. On a fait observer qu'une amélioration considérable des statistiques de base de captures et d'effort était nécessaire pour plusieurs pêcheries de thon rouge, ainsi que des renseignements sur la structure du stock, étant donné qu'il est évident qu'il faut tenir compte des effets de l'immigration et de l'émigration sur les modèles de rendement par recrue. Le Comité a rappelé aux pays concernés qu'ils devaient s'efforcer de remédier à cette situation.

6.7. *Identification des Stocks*

91. Le Comité a reçu du Sous-Comité pour l'Identification des Stocks un rapport (SCRS/72/55) qui peut être résumé comme suit: (1) des expériences de comparaison de marques ont été poursuivies sur le thon rouge dans l'Atlantique Occidental et des rapports sur les résultats préliminaires sont inclus dans les documents SCRS/72/25 et SCRS/72/27, (2) des albacores, des listaos et quelques thons obèses ont été marqués au large de l'Afrique par les laboratoires de l'ORSTOM en 1972 (1.800 albacores et 800 listaos en 1971, et 3.500 et 1.500 respectivement en 1972), (3) 600 germons en 1971 et 1.580 en 1972 ont été marqués par des scientifiques français, (4) il a été demandé au Secrétariat de proposer des procédures de traitement des données de marquage, de façon à ce qu'une banque de données puisse être établie, et (5) la gagnante de la loterie de 1971 a été une employée d'une fabrique canadienne de conserves qui a reçu la récompense de US \$ 300.

92. Le Comité a convenu que le Secrétariat devrait maintenir un registre complet et à jour des poissons marqués et relâchés dans l'Atlantique, et que le Secrétariat devrait également servir de coordonnateur pour s'assurer de ce que les renseignements sur les activités de marquage en cours soient disponibles à tous les pays.

93. Il a été signalé au Comité que le rapport définitif du Groupe de Travail de la FAO pour le Marquage du Thon et des Marlins dans l'Atlantique et les Mers Adjacentes (SCRS/72/43) avait été publié. Ce rapport rassemble tous les renseignements disponibles sur le marquage du thon et des marlins dans l'Atlantique et les mers adjacentes jusqu'en 1971.

94. Afin de mieux coordonner les activités de marquage des pays membres, le Secrétariat a présenté pour examen des formulaires d'enregistrement des données pour la communication rapide des renseignements de marquage (SCRS/72/6) comme l'avait demandé le Sous-Comité pour l'Identification des Stocks. Le Comité a convenu que les formulaires: (1) résumé des données de récupération, (2) enveloppe pour envoyer les marques, et (3) lettre pour la communication des récupérations

de marques et pour en accuser réception aux personnes les ayant trouvées, devraient être adoptés. Le Comité a néanmoins rejeté un système unique de codification pour les données de récupération et de marquage.

95. Il a été signalé au Comité qu'en Afrique un nombre considérable de marques n'étaient pas retournées à cause d'un manque d'intérêt envers la loterie annuelle de l'ICCAT. Il a été suggéré d'établir deux loteries au lieu d'une seule, ceci pouvant fournir plus de publicité et encourager davantage le retour des marques. Un groupe ad hoc a été créé, qui a formulé des recommandations (Appendice 2). Ces recommandations portaient sur la création de deux loteries de US \$ 300 chacune, l'une pour les récupérations concernant l'albacore, le listao et le thon obèse, et l'autre pour les récupérations concernant les autres espèces de thonidés et les espèces voisines. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité.

96. Un débat a eu lieu pour savoir si le Sous-Comité pour l'Identification des Stocks n'attachait pas trop d'importance aux problèmes techniques du marquage au lieu de formuler des plans d'expériences destinées à résoudre les problèmes des pêcheries de thonidés. Il a été suggéré que les activités du Sous-Comité pourraient être abordées plus efficacement dans le cadre des activités individuelles du Comité. Ce sujet a été traité de façon plus approfondie au chapitre des Activités Futures (point 7).

7. Activités futures

97. Le Comité a examiné les principales tâches dont il aura à s'occuper. Ces tâches comprennent les statistiques et les études relatives à trois des espèces les plus importantes : albacore, thon rouge et germon. Les travaux concernant l'albacore devraient également tenir compte de la pêche du listao. Des groupes d'étude ont été créés pour établir des programmes détaillés pour les activités dans l'intervalle des réunions. Ces programmes, tels qu'ils ont été adoptés par le Comité, figurent aux Appendices 3 (Statistiques), 4 (Albacore), 5 (Thon rouge) et 6 (Germon).

98. Le Comité a fait observer que les problèmes d'interaction des diverses pêcheries qui exploitent le même stock de poisson étaient communs aux trois espèces et se présentaient dans d'autres pêcheries, y compris les pêcheries de thonidés dans d'autres océans. Une étude théorique d'ensemble de ce problème pourrait donc présenter un grand intérêt. Bien qu'aucune suggestion précise n'ait été formulée à ce sujet, le Comité estime que la Commission devrait encourager et seconder toute étude de ce genre qui pourrait être entreprise.

99. Le Comité a considéré la fonction des sous-comités actuels dans l'avenir. Il a été convenu qu'il était en principe souhaitable de maintenir à un minimum le nombre de sous-comités et autres organes auxiliaires. On a également fait re-

marquer que la plus grande partie du travail d'identification des stocks et d'évaluation des ressources confié aux actuels sous-comités rentrait dans le cadre des activités ci-dessus.

100. Le Comité a donc décidé de dissoudre le Sous-Comité pour l'Identification des Stocks. Il a cependant été suggéré qu'étant donné le besoin de contacts étroits et d'échanges rapides de renseignements sur le marquage, les pays devraient désigner des correspondants pour le marquage. Les noms de ces correspondants devront être communiqués au Secrétariat avant la fin de 1972.

101. Le Comité a également décidé qu'à l'heure actuelle le Sous-Comité pour l'Évaluation des Ressources n'aurait pas à tenir d'autres réunions, mais qu'il convenait de le maintenir en existence, de façon à pouvoir lui soumettre les problèmes spécifiques qui pourraient surgir. En prenant ces décisions, le Comité a tenu à exprimer sa satisfaction pour le travail exécuté par ces Sous-Comités et par leurs Coordonnateurs (A. C. Jones et J. C. Le Guen).

102. En ce qui concerne les statistiques, le Comité estime que l'importance du travail à accomplir justifie le maintien du Sous-Comité pour les Statistiques. Un jour devrait lui être réservé pour se réunir lors de la réunion du Comité en 1973. L'ordre du jour pour cette réunion du Sous-Comité devrait être établi par son Coordonnateur (S. Hayasi) après consultation avec le Secrétariat et le Président du Comité.

8. Mesures de contrôle et avis aux Sous-Commissions

103. *Sous-Commission 1. Albacore.* Les avis du Comité concernant l'état actuel des stocks d'albacore et les répercussions d'éventuelles mesures de contrôle figurent en détail aux paragraphes 44 à 82.

104. *Listao.* Les pêcheries de listao et d'albacore sont en grande partie interdépendantes, et les réglementations concernant l'albacore doivent tenir compte des répercussions possibles sur le listao. On a généralement estimé que le listao a été sous-exploité et qu'une intensification de la pêche entraînerait une augmentation des captures. Les captures de listao ont en effet augmenté. Le Comité ne dispose pas de renseignements lui permettant de confirmer ou de rejeter les opinions antérieures sur l'éventualité d'une augmentation appréciable des captures de listao, mais a l'intention d'étudier ce sujet au cours de sa réunion de 1973.

105. *Sous-Commission 2. Thon rouge.* Le Comité avait signalé dans son rapport de 1971 les avantages qui découleraient d'une protection efficace des poissons de petite taille, par exemple au moyen d'une limitation de la taille. Lors de son débat général sur le thon rouge (paragraphes 88-90), le Comité a pris note des

incertitudes concernant les migrations et la structure des stocks à propos de la protection des poissons de petite taille. Bien qu'aucune nouvelle preuve n'ait été présentée à ce sujet à la présente réunion, le Comité ne voit aucune raison de revenir sur cet avis.

106. *Germon*. Les paragraphes 83 à 87 traitent des connaissances actuelles sur le germon. Bien que des évaluations détaillées n'aient pas encore été effectuées, il est possible que la pêche du germon ait atteint ou soit sur le point d'atteindre le stade de pleine exploitation.

9. Milieu

107. Il n'y a eu aucun débat à ce sujet, car il a été estimé qu'il serait traité de façon plus adéquate dans le cadre de chacune des activités.

10. Documents divers

108. L'observateur de l'URSS a résumé les documents présentés au Comité (SCRS/72/51, 52, 53 et 54). Le Comité s'est particulièrement intéressé aux 5.000 tonnes, approximativement, de thonidés de l'Atlantique qui sont capturées par l'URSS avec des engins de palangre similaires aux engins japonais, et au fait que le thon obèse représentait environ 90 % des captures. Le Comité a exprimé l'intérêt qu'il portait à une collaboration élargie avec l'URSS dans l'avenir.

109. L'observateur des Pêcheries de Taiwan a présenté un document sur les pêcheries de thonidés et les programmes de recherche (SCRS/72/10). Les captures de thon rouge et d'albacore du Taiwan ont diminué en 1971. Les captures de thon rouge sont passées de 115 tonnes en 1970 à 96 en 1971. Les captures d'albacore sont passées de 7.156 tonnes en 1970 à 4.087 en 1971. D'autre part, les captures de germon ont augmenté, de 11.937 tonnes en 1970 à 12.223 en 1971. Des efforts accrus se portent sur la collecte de meilleures statistiques de captures et d'effort pour la flotte palangrière du Taiwan.

110. L'observateur de Cuba a présenté un document (SCRS/72/68) sur la pêcherie cubaine de thonidés, qui est en voie de développement. En 1971 la flotte thonière cubaine comptait 18 palangriers et un sennear. Les captures dans l'Atlantique ont été de 1.700 tonnes d'albacore, 3.200 de thon obèse, 1.600 de listao et 1.400 d'espèces variées.

11. Relations avec d'autres organismes

11.1. En général

111. Le Secrétariat a fait part au Comité du fait que les échanges d'information scientifique et de conseils se poursuivaient avec nombre d'organisations internationales pour la pêche, telles que la FAO, l'IATTC, le CIEM, etc. Étant donné les récentes découvertes sur le contenu élevé de mercure dans les thonidés, le Secrétariat a maintenu des contacts avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) afin d'obtenir des renseignements actualisés sur la concentration des métaux lourds dans le thon.

11.2. En particulier

112. Le Secrétariat a signalé que la FAO et l'IATTC avaient fourni un grand nombre de renseignements et d'aide portant, par exemple, sur les récupérations de marques, les programmes d'ordinateur, les statistiques, etc. Le Comité a exprimé ses remerciements à ces deux organismes. Le représentant de la FAO et l'observateur de l'IATTC ont indiqué que l'intérêt de cette collaboration était mutuel et qu'ils souhaitaient qu'elle se poursuive dans l'avenir.

113. Le Comité a pris note du fait qu'un programme conjoint (CINECA) était mis sur pied pour l'étude des eaux au large de l'Afrique Nord-Occidentale. Le Comité estime que la Commission pourrait tirer profit d'une partie de ce programme, en particulier ce qui a trait aux relations pêche-milieu, et devrait par conséquent collaborer à ce projet qui se déroulera en février et août 1973.

114. Le représentant de la FAO a signalé que l'IOFC et l'IPFC, organismes régionaux de la FAO, s'intéressent de plus en plus aux stocks de thonidés de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique Occidental, et seraient heureux de collaborer étroitement avec l'ICCAT.

12. Publications

115. Le Secrétariat a fait part au Comité de la publication du Rapport Bienal, du Bulletin Statistique et du Manuel d'Opérations. Il s'est demandé si la forme des publications de l'ICCAT était la plus appropriée. Il a été convenu que certains des plus importants documents du SCRS traitant de questions spécifiques devraient être publiés sous forme de recueil, étant donné qu'ils ne sont pas toujours disponibles aux délégués s'ils sont publiés séparément. Le Comité a donc proposé que le Secrétariat prépare un recueil d'usage interne des documents scientifiques du SCRS. Ce recueil sera établi de la façon la moins onéreuse possible,

sans qu'il ait le caractère de publication officielle. Le Comité a également convenu qu'un document récapitulant les données de fréquence de tailles communiquées par chaque pays, comme dans le cas de l'albacore pour le rapport d'Abidjan devrait être publié par l'ICCAT. Cette publication devrait contenir, pour chaque échantillon, des renseignements sur le nombre de poissons, leur poids, les captures totales, l'effort de pêche, etc.

13. Autres questions

116. Aucune question autre que celles qui étaient prévues à l'ordre du jour n'a été soulevée.

14. Désignation du bureau

117. M. le Dr. Hayasi (Japon) a été réélu Coordonnateur du Sous-Comité pour les Statistiques.

15. Date et lieu de la prochaine réunion

118. Il a été convenu que la prochaine réunion du Comité aurait lieu juste avant la réunion de 1973 de la Commission et durerait environ une semaine.

16. Adoption du rapport

119. Après un court débat, le rapport ainsi amendé a été adopté.

17. Clôture

120. Le Président a félicité le Secrétariat, les interprètes et le personnel de la Casa Sindical de Madrid pour leur travail au cours de la réunion. Il a également exprimé la satisfaction du Comité pour la présence d'un aussi grand nombre d'observateurs et sa satisfaction pour leur collaboration aux travaux du Comité. Il a également exprimé l'espoir de ce que plusieurs des pays qui ont assisté en tant qu'observateurs se joignent prochainement à la Commission en tant que membres. Le Président a également remercié les rapporteurs pour leur travail. La réunion a été ajournée à 15 h 30 le 29 novembre 1972.

Appendice 1 à l'Annexe 9

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PERMANENT POUR LA RECHERCHE
ET LES STATISTIQUES (SCRS)**

Madrid, 20-29 novembre 1972

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des réunions.
3. Admission des observateurs.
4. Information.
5. Bref exposé sur les pêcheries de thonidés et les programmes nationaux de recherche de chaque pays.
6. Examen des progrès réalisés concernant le programme de recherche du Comité contenu dans les recommandations formulées par le Comité en 1971.
 - 6.1. Activité I. Tâche 1 — Statistiques.
 - 6.2. Activité II. Tâche 2 — Statistiques.
 - 6.3. Activité III. Échantillonnage de tailles.
 - 6.4. Activité IV. Albacore.
 - 6.5. Activité V. Thon rouge.
 - 6.6. Activité VI. Germon.
7. Tâches futures.
 - 7.1. Activités I-III (méthodes et procédés à employer dans la collecte des statistiques).
 - 7.2. Activités IV et V.
 - 7.3. Études d'identification des stocks.
8. Mesures de réglementation.
 - 8.1. Besoins de l'ICCAT.
 - 8.2. Techniques de réglementation disponibles.
 - 8.3. Mesures proposées.
 - 8.4. Avis scientifique aux Sous-Commission 1 et 2.
9. Milieu.

10. Présentation de documents et de résultats de recherches sur des thèmes non couverts par l'ordre du jour.
11. Relations avec d'autres organismes.
 - 11.1. En général — avec tous les autres organismes qui se consacrent à la recherche et à la réglementation de la pêche.
 - 11.2. En particulier — (a) avec les autres organismes de réglementation de la pêche dans l'Atlantique — (b) avec les autres organismes de réglementation et de recherche sur la pêche des thonidés.
12. Diffusion de l'information: publications, choix des textes, présentation.
13. Autres questions.
14. Désignation du bureau.
15. Date et lieu de la prochaine réunion.
16. Adoption du rapport et recommandations.
17. Clôture.

Appendice 2 à l'Annexe 9

RECOMMANDATIONS DU GROUPE AD-HOC SUR LA LOTERIE

Que deux loteries soient organisées simultanément, dotées d'un prix de US \$ 300 chacune:

1. Pour le marquage d'albacore, de listao et de thon obèse,
2. Pour le marquage d'autres espèces de thonidés et d'espèces voisines.

MEMBRES

J. Joseph.
J. C. Le Guen.
M. P. Miyake.
S. N. Tibbo.

ACTIVITÉS I-III — STATISTIQUES ET ECHANTILLONNAGE

Activité I — Statistiques de la Tâche 1 (captures totales par espèces)

Objectifs

Améliorer les statistiques de la Tâche 1 de façon à ce qu'elles soient à jour, exactes et transmises à temps.

Besoins spécifiques

1. Le Secrétariat devra encourager les pays qui ont des problèmes à ce sujet à fournir des statistiques plus exactes.
2. Il faudra insister sur une communication plus régulière des données.
3. Étudier le système de communication des données de chaque pays afin de discerner les problèmes relatifs à l'exactitude des statistiques et la façon d'améliorer leur transmission.

Tâches et responsabilités

Le Secrétariat de l'ICCAT sera chargé de coordonner les activités afin que les objectifs soient atteints.

Calendrier

Un rapport trimestriel sur le déroulement des activités sera distribué aux experts par le Secrétariat.

Activité II — Statistiques de la Tâche 2 (données détaillées de captures et d'effort)

Objectifs

Obtenir des statistiques précises pour la Tâche 2, de façon régulière, de toutes les pêcheries importantes.

Besoins spécifiques

1. Mettre au point les systèmes de livre de bord ou d'enquêtes dans les ports pour les pêcheries importantes qui ne disposent pas encore d'une procédure efficace pour la collecte des statistiques.
2. Améliorer la couverture de la flotte pour les pays qui disposent d'un système de collecte des données.
3. Étudier le système de collecte des statistiques en vigueur dans chaque pays, de façon à discerner les problèmes relatifs à l'exactitude et les moyens d'améliorer le système.

Tâches et responsabilités

1. Le Secrétariat continuera à aider et conseiller les pays qui le demandent en matière de collecte des statistiques.
2. Le Secrétariat continuera de recevoir les statistiques de captures et d'effort déjà traitées et de les fournir sur demande. Un inventaire de l'information disponible devra être établi.
3. Le Secrétariat devra obtenir des données récapitulatives de captures et d'effort et publiera les renseignements en un seul volume en engageant un minimum de frais.
4. Le Secrétariat rassemblera en un seul volume toutes les données récapitulatives de captures et d'effort qui se trouvent dans les documents présentés à la réunion de 1972 du SCRS.

Calendrier

1. Un rapport trimestriel sur le déroulement de l'Activité II sera distribué aux experts par le Secrétariat.
2. Des statistiques résumées sur les données de captures et d'effort qui seront acquises au cours de 1973 seront préparées d'ici le mois de novembre.
3. Des données résumées de captures et d'effort tirées des documents de 1972 du SCRS seront disponibles pour examen en mai 1973.

Activité III — Échantillonnage de tailles*Objectifs*

Obtenir des données précises sur les échantillons de tailles de toutes les pêcheries principales.

Besoins spécifiques

1. Établir un système d'échantillonnage pour toutes les principales pêcheries qui n'en disposent pas encore.
2. Étudier le système de collecte de données actuellement en vigueur dans chaque pays, pour discerner les problèmes relatifs à l'exactitude et les moyens d'améliorer le système.

Tâches et responsabilités

1. Le Secrétariat fournira une assistance technique aux principaux pays pêcheurs qui n'ont pas encore établi un système adéquat d'échantillonnage.
2. Chacun des pays fournira au Secrétariat une description détaillée de son système d'échantillonnage. Le Secrétariat préparera un document sur les résultats.
3. Le Secrétariat continuera de recevoir les données traitées sur les échantillons de tailles et les fournira sur demande.
4. Le Secrétariat rassemblera et publiera un rapport annuel sur les données récapitulatives de composition par tailles des captures. Les pays devront soumettre des données résumées avant le 15 septembre.
5. Le Secrétariat rassemblera en un seul volume toutes les données récapitulatives qui figurent dans les documents de la réunion de 1972 du SCRS.

Calendrier

1. Un rapport trimestriel sera distribué aux experts par le Secrétariat.
2. Un document récapitulatif sur les systèmes d'échantillonnage sera préparé d'ici le mois d'octobre 1973.
3. Le Secrétariat rassemblera toutes les nouvelles données acquises en 1973 sur la composition des captures par tailles et les tiendra disponibles et prêtes à publier d'ici le 15 octobre 1973.
4. Les données récapitulatives sur la composition par tailles des captures à partir des documents présentés à la réunion de 1972 du SCRS seront prêtes d'ici le mois de mai 1973.

Appendice 4 à l'Annexe 9

ACTIVITÉ IV — ALBACORE

1. Problème

Quelle est la forme de la courbe production/effort pour la pêche palangrière, de surface, et pour l'ensemble? Un accroissement de l'effort entraînera-t-il une augmentation ou une diminution de la production?

Action

Poursuivre les travaux d'analyse de la prise par unité d'effort, captures/effort, des diverses pêcheries commencés à la réunion d'Abidjan; il est particulièrement important de mettre à jour les études au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles données (Japon et États-Unis).

Travaux préliminaires

Les données de captures et d'effort pour 1972 devraient être présentées au Secrétariat dès que possible. L'ICCAT devra rassembler et diffuser les données préliminaires d'ici le mois de juin. Une compilation des données de la flotte française-ivoirienne-sénégalaise antérieures à 1969 devrait être effectuée dès que possible (France).

2. *Problème*

La pêche affecte-t-elle le recrutement?

Action

- (a) L'importance des classes d'âge devrait être estimée par la méthode Gulland-Murphy (France et États-Unis).
- (b) Le stock reproducteur devra être évalué par la méthode Gulland-Murphy, ainsi qu'une estimation de la fécondité spécifique par taille (Japon et États-Unis).
- (c) Les tendances dans le temps de (a) et (b) devront être examinées, ainsi que les relations entre (a) et (b) (États-Unis).

Travaux préliminaires

- (a) Compiler les fréquences de taille par trimestre (1968-1972)¹ (France, Japon et États-Unis).
- (b) Évaluer la fécondité spécifique par taille (Japon).

3. *Problème*

Quelles sont les répercussions des changements dans la pêche de surface et dans la pêche à la palangre sur la production de la pêcherie de surface, sur la pêcherie palangrière, et sur l'ensemble?

Action

- (a) Estimations à jour de F spécifique par taille (Japon, États-Unis et France).

1. 1968-1971 pour la palangre.

- (b) Calcul des isocourbes du rendement par recrue (États-Unis).

Travaux préliminaires

Compris dans 1 et 2.

4. *Problème*

Combien de stocks individuels d'albacore y a-t-il dans l'Atlantique? Les incertitudes concernant la délimitation des stocks affectent-elles l'évaluation en (1), (2) et (3)?

Action

- (a) Préparer un document sur les preuves de la délimitation des stocks autres que celles fournies par le marquage (France et Japon). Faire parvenir le rapport aux correspondants nationaux, au Président du SCRS et au Secrétariat d'ici le mois de mars.
- (b) Préparer un document sur les preuves de la délimitation des stocks fournies par le marquage (France). Faire parvenir ce rapport aux correspondants nationaux, au Président du SCRS et au Secrétariat d'ici le mois de mars.
- (c) Préparer un plan détaillé des travaux futurs de marquage (France). Faire parvenir ce plan aux correspondants nationaux, au Président du SCRS et au Secrétariat d'ici le mois de mars.
- (d) Considérer les implications pour l'évaluation.

5. *Problème*

Quelle est la meilleure unité d'effort/prise par unité d'effort?

Action

- (a) Poursuivre les travaux commencés à Abidjan en portant plus particulièrement l'attention sur la mise à jour des analyses au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles données.
- (b) Poursuivre les travaux commencés par l'IATTC dans le Pacifique sur les interactions entre le taux de captures par unité d'effort de l'albacore, et celui du listao dans la pêcherie de surface (États-Unis et France).

Travaux préliminaires

Compris dans 1.

Appendice 5 à l'Annexe 9

ACTIVITÉ V — THON ROUGE

1. *Problème*

Quelle est la forme de la courbe production/effort pour les diverses pêcheries de thon rouge? Un accroissement de l'effort entraînera-t-il une augmentation de la production?

Action

Effectuer des analyses détaillées de la prise par unité d'effort, captures/effort, pour diverses pêcheries, indépendamment et dans leur ensemble (France, Espagne, États-Unis, Japon).

Travaux préliminaires

Document nécessaire sur la structure du stock (voir Problème 4). Nécessité de rassembler des statistiques des pêcheries.

2. *Problème*

La pêche affecte-t-elle le recrutement dans les pêcheries de poissons de petite taille? Quels sont les effets de la pêche sur le recrutement dans les pêcheries de poissons de grande taille?

Action

Examiner les données concernant les variations dans le recrutement (France, Espagne, États-Unis).

Travaux préliminaires

Établir des séries de prise par unité d'effort pour les diverses pêcheries. Obtenir de meilleurs indices de l'importance des classes annuelles.

3. *Problème*

Quels sont les effets des changements dans la pêche de surface sur la production des diverses pêcheries et les divers stocks?

Action

Estimation des paramètres de base (en particulier F) et calcul des courbes de production par recrue [(États-Unis et France), si possible].

Travaux préliminaires

Rassembler les données.

4. *Problème*

Combien de stocks individuels de thon rouge y a-t-il dans l'Atlantique et les mers adjacentes? Les incertitudes concernant la délimitation des stocks affectent-elles l'évaluation en (1), (2) et (3)?

Action

- (a) Réviser les preuves de la séparation des stocks (Mather et Jones: États-Unis).
- (b) Étudier les implications de la structure du stock sur l'évaluation (États-Unis).
- (c) Coordonner et fournir les mensurations relevées sur le terrain (Mather et Dao: États-Unis et France).
- (d) Les États-Unis poursuivront leurs opérations de marquage. Il est nécessaire d'effectuer du marquage dans le Golfe de Gascogne et la Méditerranée Occidentale, et au large de la côte marocaine (Mather et Dao resteront en contact).

5. *Problème*

Critique de la meilleure unité d'effort pour la pêche de surface.

Action

Examen des problèmes d'unité d'effort (France et États-Unis).

Note: Il faudrait arriver à une vue d'ensemble de l'Atlantique entier et de l'Atlantique plus la Méditerranée. Les pays européens devraient étudier plus particulièrement les pêcheries de poissons de petite taille dans le Golfe de Gascogne, et les pays d'Amérique du Nord devraient surtout se pencher sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

ACTIVITÉ VI — GERMON

1. *Problème*

Quelle est la forme de la courbe production/effort pour la pêche à la palangre? Un accroissement de l'effort entraînera-t-il une augmentation de la production?

Action

Effectuer une analyse détaillée de la prise par unité d'effort, captures/effort de la pêcherie à la palangre: (a) tout l'Atlantique, (b) nord et sud séparément (Hayasi, avec la collaboration de Bae et de Yang: Japon, Corée et Pêcheries de Taiwan).

Travaux préliminaires

Améliorer les statistiques: pour le moins, les captures devraient être séparées entre l'Atlantique Nord et l'Atlantique Sud. Une division des données par zones de $5^{\circ} \times 5^{\circ}$ ou selon les quatre régions du document SCRS/72/14 devrait être utilisée. Tous les engins devraient être traités, et des estimations fournies si les données exactes ne sont pas disponibles. Données à soumettre à Hayasi d'ici le 1^{er} mars (Corée, Pêcheries de Taiwan).

2. *Problème*

La pêche affecte-t-elle le recrutement?

Action

- (a) Revoir l'analyse de Bard.
- (b) Étudier d'autres données sur les variations dans le recrutement (Bard: France).

Travaux préliminaires

- (a) Produire des séries de prise par unité d'effort sur la pêche à la palangre pour les poissons de grande taille (reproducteurs) dans l'Atlantique Nord Hayasi: Japon).

- (b) Améliorer les indices de l'importance des classes annuelles (Dao, avec la collaboration de Cendrero: France et Espagne). Faire parvenir les estimations du stock reproducteur et de l'importance des classes annuelles à Bard d'ici le 1^{er} avril.

3. *Problème*

Quelles sont les conséquences globales des variations de l'effort de pêche?

Action

- (a) Déterminer la courbe production/effort pour la pêche de surface.
- (b) Obtenir la meilleure estimation de la mortalité de pêche pour chaque âge du poisson.
- (c) Incorporer ces estimations dans les isocourbes de rendement par recrue, en indiquant séparément la production des palangriers et celle de la pêche de surface.
- (d) Réunir les meilleures séries de l'effort de pêche, pour l'ensemble et pour chacune des principales pêcheries (Hayasi, avec la collaboration de Dao et de Yang: Japon, France et Pêcheries de Taiwan). Rapport à soumettre à la réunion de 1973.

4. *Problème*

Combien de stocks individuels de germon y a-t-il dans l'Atlantique? Les incertitudes concernant la délimitation des stocks affectent-elles l'évaluation en (1), (2) et (3)?

Action

- (a) Étudier les conclusions sur la délimitation des stocks (Aloncle: France). Document à préparer d'ici le 1^{er} juin.
- (b) Étudier les implications en ce qui concerne l'évaluation des stocks (US Southwest Fishery Center). Rapport à soumettre à la réunion de 1973.

5. *Problème*

Quelle est la meilleure unité d'effort/prise par unité d'effort pour la pêche de surface? Quelles corrections doivent y être apportées pour tenir compte des variations dans les conditions de milieu?

Action

Faire la synthèse des données de prise par unité d'effort de la France et de l'Espagne (Bard, en collaboration avec Cendrero et Aloncle: France, Espagne). Rapport à soumettre à la réunion de 1973.

Appendice 7 à l'Annexe 9

**RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDES CHARGÉ DE REVOIR LA TÂCHE 1
(Comité Spécial du Président du SCRS)**

Membres: A. Fonteneau
S. Hayasi
G. Sakagawa

Antécédents

Les statistiques de captures et d'effort sont communiquées au Secrétariat de l'ICCAT par les pays membres. Ces statistiques sont établies en général par zones de $5^{\circ} \times 5^{\circ}$ pour la palangre et/ou de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ pour la pêche de surface. Étant donnée que cette ventilation est relativement détaillée, les données sont volumineuses et difficiles à interpréter de façon à obtenir une vue d'ensemble. Il serait donc utile de trouver une façon raisonnablement satisfaisante de rassembler les données par zones statistiques plus étendues de façon à analyser les variations des captures et de l'effort.

Le groupe d'études chargé de revoir la Tâche 1 a été créé par le Président du SCRS pour étudier la répartition des prises et de l'effort concernant l'albacore capturé par la pêcherie de surface, et pour décider d'une division en zones statistiques pour regrouper les statistiques de captures et d'effort. Le Secrétariat établira ce regroupement, qui sera présenté au SCRS.

Moyenne de distribution — Résultats

Le groupe d'études a examiné:

- la répartition par carrés de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ des prises de la flotte franco-sénégal-ivoirienne (FIS) de senneurs et canneurs pour 1969-71,
- les prises de la flotte japonaise de senneurs en 1970 par carrés de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$,

— les prises et l'effort combinés de la flotte américaine de senneurs par carrés de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ pour 1967-71.

Les données de la flotte FIS ont été relativement faciles à grouper en trois zones :

- Zone 1, à l'est des 3° E de longitude,
- Zone 2, à l'ouest des 3° E de longitude et au sud des 10° N de latitude, et
- Zone 3, au nord des 10° N de latitude,

d'après la concentration des prises d'albacore. Il semble possible de grouper les prises japonaises d'albacore de façon semblable. D'autre part, il est difficile de regrouper les prises et l'effort américains en zones étendues. Les captures et l'effort sont surtout concentrés dans le Golfe de Guinée, mais des prises relativement importantes sont effectuées au large d'Abidjan et du Luanda. A partir des données actuelles, les zones indiquées ci-dessus pour la flotte FIS semblent valables pour la flotte américaine, ce qui devra cependant être confirmé par une étude plus approfondie des statistiques annuelles.

Recommandation

Nous proposons que les zones définies ci-dessus pour les prises d'albacore de la flotte FIS soient utilisées à titre d'essai par le Secrétariat pour regrouper les statistiques de captures et d'effort de la pêcherie de surface d'albacore au large de l'Afrique.

Nous insistons cependant sur le fait que les limites de ces zones sont provisoires et pourront être modifiées, étant donné que les déplacements saisonniers des bancs de poisson et/ou les déplacements de la flotte affecteront la répartition des prises et de l'effort. Les changements des conditions océanographiques d'une année sur l'autre, surtout les déplacements des fronts thermiques, peuvent également affecter l'aire de distribution du poisson et la flotte de pêche. De plus, la structure du stock d'albacore dans l'Atlantique n'a pas encore été définie, et les limites des zones indiquées peuvent ne pas correspondre aux limites de répartition du stock.

Appendice 8 à l'Annexe 9

LISTE DE DOCUMENTS

- SCRS/72/1 Ordre du jour provisoire.
- SCRS/72/2 Ordre du jour et horaire provisoires.
- SCRS/72/3 Observations à l'ordre du jour et à l'horaire provisoires.

- SCRS/72/4 Bulletin Statistique.
- SCRS/72/5 Rapport du Secrétariat sur l'état actuel des travaux de collecte des statistiques.
- SCRS/72/6 Suggestions du Secrétariat pour le traitement des données de marquage.
- SCRS/72/7 Rapport d'Abidjan.
- SCRS/72/8 Catch statistics and sample length composition in Japanese Atlantic tuna purse seine fishery, 1970.
- SCRS/72/9 Size composition of tuna and billfish samples from Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean, 1970.
- SCRS/72/10 Development of tuna longline fishery and tuna research in Taiwan.
- SCRS/72/11 Rapport national de l'Afrique du Sud.
- SCRS/72/12 Canadian research report, 1971-1972.
- SCRS/72/13 Japanese fisheries and research activities on tunas and tuna-like fishes in the Atlantic Ocean, 1970-1972.
- SCRS/72/14 Overall fishing intensity and catch by length class of yellowfin tuna in Japanese Atlantic longline fishery, 1956-1970.
- SCRS/72/15 Oceanic tuna tagging program, Kanagawa Prefectural Fisheries Experimental Station.
- SCRS/72/16 Las capturas de atún, *Thunnus thynnus* (L) por las almadrabas del sur de España en el año 1972, y variación del rendimiento en el período de 1962 a 1972.
- SCRS/72/17 La pesca española de atún blanco, *Thunnus alalunga*, en el verano de 1972.
- SCRS/72/18. Overall fishing intensity and catch by length class of albacore in Japanese Atlantic longline fishery, 1956-1970.
- SCRS/72/19 La pêche au germon dans le Golfe de Gascogne — Influence de la température sur le déplacement des mattes.
- SCRS/72/20 Overall fishing intensity of Japanese longline fishery for bigeye tuna in the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/21 Biological views for conservation of yellowfin tuna in the Atlantic Ocean based on information obtained up to October 1972.
- SCRS/72/22 La pêche au germon dans le golfe de Gascogne — Définition d'une unité opérationnelle d'exploitation.
- SCRS/72/23 An examination of the yield per recruit basis for a minimum size regulation for Atlantic yellowfin tuna.
- SCRS/72/24 An examination of the basis for a catch quota regulation on Atlantic yellowfin tuna.
- SCRS/72/25 Estimation of rates of tag shedding of northwest Atlantic bluefin tuna.
- SCRS/72/26 United States fishery report, 1972, to the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas.
- SCRS/72/27 Preliminary analysis of bluefin tagging data.

- SCRS/72/28 A review of the yellowfin tuna fishery of the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/29 United States research report, 1972, to the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas.
- SCRS/72/30 A review of the bluefin tuna, *Thunnus thynnus*, fisheries of the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/31 Summary of recent information on tagging and tag returns for tunas and billfishes in the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/32 Migration and distribution of white marlin and blue marlin in the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/33 Rapport de recherches pour 1971 (France).
- SCRS/72/34 Rapport sur la 60^e Session Statutaire du Conseil International pour l'Exploration de la Mer.
- SCRS/72/35 Evaluation of the fishing effort and the CPUE of French and Spanish albacore fleets since 1960 — Apparent relationship with the fishing effort of longliners in the North Atlantic.
- SCRS/72/36 La pêche de thon rouge du Golfe de Gascogne — Résultat des recherches 1972.
- SCRS/72/37 La pêche au germon dans le Golfe de Gascogne — Influence de la température sur le déplacement des mattes.
- SCRS/72/38 Estimation de la production de thon blanc (*Thunnus alalunga*) des thoniers-ligneurs français, 1971.
- SCRS/72/39 Marquage de thons rouges dans le Golfe de Gascogne.
- SCRS/72/40 Température interne du germon — Variations en fonction de la taille du poisson.
- SCRS/72/41 Début des campagnes germonnières au large des côtes européennes.
- SCRS/72/42 La pêche thonière à Dakar en 1970 et 1971.
- SCRS/72/43 Final Report of the Working Party on Tuna and Billfish Tagging in the Atlantic and Adjacent Seas.
- SCRS/72/44 List of recovered tags.
- SCRS/72/45 Distribución mensual de tallas de la albacora, *Thunnus alalunga* (Bonnaterre), en el año 1952 en la pesquería del Atlántico Noroeste y sus zonas de pesca.
- SCRS/72/46 A note on bluefin tuna fishery in the Atlantic.
- SCRS/72/47 Distributions de fréquences des albacores pêchés par la flotille FIS (exprimées en poids) par trimestres et par secteurs, tous engins réunis, en 1969, 1970, 1971.
- SCRS/72/48 Distributions de fréquences de tailles de germon.
- SCRS/72/49 Distributions de fréquences de tailles de germon.
- SCRS/72/50 Review of Korean tuna fishery.
- SCRS/72/51 On some biological characteristics of little tuna, *Euthynnus alletteratus* (Rafinesque, 1810), in the eastern part of the Tropical Atlantic.

- SCRS/72/52 On the state of the bigeye tuna stock in the eastern part of the pre-equatorial Atlantic.
- SCRS/72/53 Results of Soviet fisheries investigations on tuna from the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/54 On the biological character of longfin tuna, *Thunnus alalunga* (Gmelin), concentrations in the southwest, southeast and some other areas of the Atlantic Ocean.
- SCRS/72/55 Convenor's Report of Sub-Committee on Stock Identification.
- SCRS/72/56 Ordre du jour et horaire du Sous-Comité pour les Statistiques.
- SCRS/72/57 Las pesquerías de atunes y especies afines del Brasil en el año 1971.
- SCRS/72/58 Flow chart of Japanese statistics.
- SCRS/72/59 Organigramme des statistiques françaises.
- SCRS/72/60 Organigramme des données statistiques FIS fournies par l'ORSTOM.
- SCRS/72/61 Esquema de trabajo para la recopilación de datos estadísticos de la pesca industrial de atunes en el Brasil.
- SCRS/72/62 Organigrama de la recogida de estadísticas en España.
- SCRS/72/63 USSR statistics.
- SCRS/72/64 Canadian statistics.
- SCRS/72/65 Flowchart of U.S. statistics.
- SCRS/72/66 Thons pêchés au Portugal continental et insulaire.
- SCRS/72/67 Cuba, diagrama de flujo de la información.
- SCRS/72/68 Síntesis de las pesquerías cubanas en el océano Atlántico durante el año 1971.
- SCRS/72/69 France, germon (organigramme des statistiques).
- SCRS/72/70 Present statistics collecting systems of tuna of Korea.
- SCRS/72/71 Taiwan statistics.
- SCRS/72/72 Report of the SCRS, Rapport du SCRS, Informe del SCRS.
- SCRS/72/73 Rapport national du Maroc.

Appendice 9 à l'Annexe 9

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ POUR LES STATISTIQUES

Madrid, novembre 1972

I. Introduction

Le Sous-Comité pour les Statistiques s'est réuni à la Casa Sindical, Madrid, le 23 novembre 1972, sous la présidence de M. le Dr. S. Hayasi. Tous les délégués, représentants et observateurs qui participent aux réunions du SCRS ont assisté à

cette séance du Sous-Comité. M. le Dr. Sahrhage en était le rapporteur. Après quelques mots de bienvenue du Coordonnateur, l'ordre du jour a été adopté sans modification (Addendum 1).

Le Coordonnateur a d'abord fait état brièvement de la situation actuelle des statistiques de l'ICCAT et des efforts visant à leur amélioration. Il s'est référé en particulier au rapport de la réunion du Groupe de Travail Spécial pour l'Évaluation des Ressources d'Albacore qui s'est tenue à Abidjan en juin 1972 (SCRS/72/7), qui soulignait que le Secrétariat devrait correspondre de façon suivie avec les pays pêcheurs, afin de promouvoir une amélioration encore plus poussée de la collecte et du rassemblement des statistiques, et en particulier de la périodicité de communication des données.

II. Statistiques et échantillonnage

Le Secrétaire Exécutif Adjoint a fait état des activités du Secrétariat pour accélérer le rassemblement, la diffusion et l'amélioration des statistiques, résumant le rapport sur les progrès réalisés (document SCRS/72/5). Il a également signalé que le Secrétariat, conformément à la recommandation formulée par le Groupe de Travail Spécial pour l'Évaluation des Ressources d'Albacore, avait adressé une circulaire à tous les pays membres en leur signalant les points faibles de leurs statistiques et en insistant de nouveau sur l'importance de communiquer régulièrement les données. Jusqu'à présent, un seul pays membre a répondu, mais d'autres réponses sont attendues.

Le Sous-Comité a ensuite examiné pour chacun des pays l'état actuel des statistiques des Tâches 1 et 2 et les améliorations nécessaires. Les tableaux 1 à 3 du document SCRS/72/5 ont été modifiés en conséquence. Certains pays membres et observateurs ont soumis au Secrétariat des statistiques supplémentaires, d'autres ont indiqué qu'ils les feraient parvenir prochainement. Le Secrétariat a convenu que les tableaux du document SCRS/72/5 seraient mis à jour de façon à indiquer la situation à la date de clôture de la réunion de 1972 du Conseil. Les tableaux ainsi amendés figurent à l'Addendum 2.

Le Sous-Comité a également examiné l'état actuel des statistiques d'échantillonnage biologique de chacun des pays (SCRS/72/5, tableau 4). Le Secrétariat a indiqué qu'il s'agissait avant tout d'une liste des données disponibles, mais qu'il lui était impossible d'en évaluer les lacunes. Il a été convenu que les pays membres et les observateurs enverraient dès que possible directement au Secrétariat les corrections et additions à ce tableau.

Le Secrétariat a fait état de ses efforts pour améliorer les statistiques espagnoles de thonidés en collaboration avec l'administration espagnole, et s'est également proposé à aider à l'amélioration des données sur la pêche portugaise. De plus, il a

été indiqué que le Secrétaire Exécutif visiterait un certain nombre de pays d'Amérique Latine au début de 1973. Ceci devrait, entre autres, permettre d'améliorer la collecte des statistiques provenant de ce côté de l'Atlantique.

La question des statistiques des thoniers battant pavillon panaméen dans l'Atlantique a été posée. Le Secrétariat a signalé que ses efforts pour obtenir ces données n'avaient pas encore donné de résultats, et a exposé les difficultés. Le Sous-Comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses tentatives pour obtenir ces données, étant donné que les captures de thonidés de ces bateaux peuvent être considérables et qu'aucune donnée n'a jusqu'à maintenant été fournie à cet égard. L'ORSTOM essaiera de se procurer les données sur les débarquements de ces bateaux dans les ports africains.

Le Sous-Comité a convenu que des efforts devraient porter tout particulièrement sur la séparation des données statistiques atlantiques des méditerranéennes en ce qui concerne le thon rouge. On a également fait observer que les causes des divergences entre les statistiques officielles et les statistiques basées sur des travaux scientifiques plus poussés devraient être décelées et remédiées dans la mesure du possible.

Le Sous-Comité a exprimé sa satisfaction et félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés depuis la dernière réunion dans la collecte et la diffusion des statistiques. Il a spécialement approuvé la publication du Bulletin Statistique Vol. 2 (SCRS/72/4) et des directives rassemblées dans le Manuel d'Opérations (I^e et II^e Parties).

III. Organigrammes des statistiques nationales

Le Coordonnateur a ouvert la discussion sur ce sujet en résumant le contenu du document SCRS/72/58 sur un organigramme des statistiques japonaises. Le Sous-Comité a traité des avantages de ces organigrammes pour arriver à une meilleure compréhension et vue d'ensemble des procédures suivies pour la collecte, la communication et l'analyse des données dans les divers pays. Il a été convenu que ces organigrammes seraient utiles comme moyen d'effectuer une première vérification de la qualité et du taux de couverture des données et d'obtenir des indications sur les obstacles à leur recueil, traitement ou communication rapide. Des organigrammes ont donc été préparés sous forme d'ébauches et présentés au cours de la réunion à tous les pays membres et observateurs qui y assistaient (SCRS/72/59-67, 69-71).

Lors de l'examen des premières ébauches des organigrammes, le Sous-Comité a observé qu'il convenait de les perfectionner de façon à indiquer aussi bien l'acheminement administratif que les moyens techniques disponibles dans chacun des pays pour le traitement des statistiques sur les thonidés de l'Atlantique. Il a été

convenu que les organigrammes devraient indiquer les délais entre la date de la capture et la présentation des données à l'ICCAT, ainsi que le nom et l'adresse des correspondants nationaux, et devraient être accompagnées de notes explicatives sur les techniques employées, le taux de couverture des données par zones et par périodes par rapport à l'ensemble de la flotte, l'évaluation de la qualité des données et des obstacles rencontrés, les fréquences d'échantillonnage, etc. Dans la mesure du possible, des renseignements devraient également être fournis sur les perspectives d'établir un système rapide de communication des données, qui peut s'avérer nécessaire dans l'avenir en ce qui concerne les espèces susceptibles de mesures de réglementation. Le calendrier suivant a été adopté :

31 janvier 1973 : Le Secrétariat diffusera les projets actuels d'organigrammes.

1^{er} mai 1973 : Les pays feront parvenir à l'ICCAT leurs projets révisés, accompagnés d'une note explicative. Le Secrétariat s'adressera de nouveau aux pays qui ne les ont pas fait parvenir à temps.

1^{er} août 1973 : Le Secrétariat préparera des projets pour les pays qui n'ont pas répondu, et les leur enverra pour obtenir leurs commentaires et leur assentiment. Le Secrétariat mettra également au point avec les autres pays les questions qui resteraient posées, afin d'assurer dans la mesure du possible une présentation uniforme des organigrammes.

1^{er} octobre 1973 : Le Secrétariat rassemblera ces travaux en un document unique qui sera examiné à la prochaine réunion du SCRS, après avoir été distribué à l'avance.

IV. Traitement partiel des statistiques de la Tâche 2 et des données d'échantillonnage

Le Coordonnateur a ouvert le débat en décrivant brièvement les trois types de données nécessaires à l'heure actuelle, c'est-à-dire (a) captures par unité d'effort ou autres indices de l'importance du stock, (b) volume de l'effort effectif ou autres indices proportionnels au taux instantané de pêche, et (c) captures par classe de tailles (d'âges). Le Sous-Comité a convenu qu'il s'agissait là des données les plus importantes. Des efforts devront néanmoins être faits pour améliorer dans la mesure du possible les données fournies par les divers pays et rendre leur présentation aussi uniforme que possible. Le Sous-Comité a recommandé que la première mesure à cet égard soit de demander à tous les pays de soumettre au Secrétariat d'ici le 1^{er} juin 1973 un rapport décrivant la procédure suivie pour la collecte et le traitement des données de captures par unité d'effort, accompagné d'un examen critique de leur exactitude et fiabilité, des programmes d'échantillonnage, des problèmes de mensuration de tailles, des études sur l'âge, et autres. Le Secrétariat devra rappeler

aux pays de préparer un court rapport, le cas échéant, et reproduire et diffuser les rapports reçus à temps pour la prochaine réunion du SCRS.

Le Sous-Comité a ensuite considéré l'expérience acquise depuis la dernière réunion dans la collecte et la communication des données de la Tâche 2 en ce qui concerne la ventilation par zones et par périodes. On a observé que les zones et périodes définies au cours de la réunion précédente du SCRS et reprises à la I^o Partie (I-4) du Manuel d'Opérations n'étaient pas encore adoptées par tous les pays pour communiquer leurs données, et le Sous-Comité a décidé de leur rappeler ces directives. Il a été convenu à l'unanimité que le système établi était adéquat pour le moment.

En ce qui concerne la ventilation par zones, le Sous-Comité a examiné le rapport du Groupe d'Étude Chargé d'Examiner la Tâche 1 (Appendice 7), créé pour étudier la distribution des captures et de l'effort concernant l'albacore capturée par les pêcheries de surface et pour décider d'une division en zones statistiques permettant au Secrétariat de regrouper les données sous une forme plus condensée que les zones de 1° × 1° convenues auparavant. Le Sous-Comité a accepté l'avis du Groupe d'Étude Chargé d'Examiner la Tâche 1 sur le regroupement des données, du moins pour la flotte franco-sénégal-ivoirienne (FIS) et la pêcherie japonaise de surface, en trois zones: Zone 1, à l'est des 3° E de longitude; Zone 2, à l'ouest des 3° E de longitude et au sud des 10° N de latitude; Zone 3, au nord des 10° N de latitude. Il a également été décidé que ces limites seraient considérées comme provisoires et pourraient être modifiées.

Le Sous-Comité a observé que les tableaux joints au rapport du Groupe de Travail Spécial pour l'Évaluation des Ressources d'Albacore (SCRS/72/7) contenaient un grand nombre de renseignements sous la forme convenue lors de la dernière réunion du SCRS. Il a noté qu'un grand nombre de données supplémentaires sur l'albacore et les autres espèces concernées étaient maintenant disponibles, mais se trouvaient dispersées parmi les divers travaux présentés cette année au SCRS. Le Sous-Comité a donc demandé au Secrétariat de réunir ces contributions en un seul volume rassemblant les données de la Tâche 2 et les fréquences de tailles partiellement traitées, pour qu'il puisse être étudié par le Sous-Comité lors de sa prochaine réunion, afin de prendre alors une décision concernant la publication définitive de ces données. Le Sous-Comité a recommandé que les pays fassent tout leur possible pour présenter les données traitées jusqu'en 1973 dès que possible, et au moins six semaines avant la prochaine réunion de la Commission, afin qu'elles puissent être rassemblées et diffusées par le Secrétariat comme partie du document ci-dessus avant la prochaine réunion du SCRS.

A la clôture de la séance, le Coordonnateur a remercié les participants de leur travail efficace, et a en particulier souligné la collaboration des observateurs.

Addendum 1 à l'Appendice 9 à l'Annexe 9

**Ordre du Jour du Sous-Comité pour les Statistiques
(Madrid, 23 novembre 1972)**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la réunion.
3. Examen des activités de 1972.
4. Discussion et préparation des organigrammes des statistiques nationales.
5. Débat sur le traitement partiel des statistiques de la Tâche 2 et les données d'échantillonnage.
 - 5.1. Besoins actuels
 - 5.2. Échange d'information.
6. Autres questions.
7. Clôture.

Addendum 2 à l'Appendice 9 à l'Annexe 9

Tableau 1. État actuel de la Tâche 1: Statistiques de captures

<i>Pays</i>	<i>Dernière année pour laquelle l'ICCAT dispose de statistiques</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Améliorations nécessaires</i>
Afrique du Sud	1971	Pas de pêche commerciale. Prises sportives mineures et non échantillonnées.	
Argentine ¹	1971		Plus de contacts directs. Rapports périodiques.
Brésil	1971		
Canada	1971	Ventilation par engins incomplète.	Ventilation par engins.
Corée	1971	Non exprimées en poids vif et couverture incomplète.	Chiffres en poids vif.
Côte d'Ivoire	1971	Communiquées avec les données françaises et sénégalaises.	
Cuba ¹	1971		Plus de contacts directs. Rapports périodiques.
Espagne	1971	Beaucoup de données non ventilées par engins. Certaines basées sur estimations approximatives.	Données exactes au lieu d'estimations. Ventilation par engins.
États-Unis	1971	Ventilation par engins incomplète pour les pêches locales peu importantes dans l'Atlantique Occidental.	Ventilation par engins pour l'Atlantique Occidental.

1. Pays non membre.

Cuadro 1. (Continuación)

<i>Pays</i>	<i>Dernière année pour laquelle l'ICCAT dispose de statistiques</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Améliorations nécessaires</i>
France	1971	Ventilation par engins non disponible pour les premières années. Communiquées avec les données sénégalaises et ivoiriennes.	Ventilation par engins pour les premières années.
Ghana	1971	Captures locales approximatives.	Données exactes nécessaires.
Japon	1971	Statistiques jusqu'en 1970 basées sur les rapports de débarquements. Données de palangre de 1971 converties à partir du nombre de poissons.	
Maroc	1971		
Mexique ¹	1970		Plus de contacts directs.
Portugal (Angola)	1970		Rapports périodiques.
Portugal (continental et îles)	1970	Prises de thonidés non ventilées par espèces. Captures d'espèces voisines non ventilées par engins.	Ventilation par espèces et engins.
Sénégal	1971	Communiquées avec les données françaises et ivoiriennes.	
Taiwan ¹	1971	Probablement non exprimées en poids vif.	Poids vif.
U.R.S.S.	1971		
Vénézuela	1971		

1. Pays non membre.

Tableau 2. État actuel de la Tâche 1: Statistiques d'effort (nombre de bateaux)

<i>Pays</i>	<i>Dernière année pour laquelle l'ICCAT dispose de statistiques</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Améliorations nécessaires</i>
Afrique du Sud	Pas de données	Pas de pêche commerciale.	
Argentine ¹	Pas de données		Plus de contacts directs
Brésil	1971	Contrôle partiel de l'effort.	
Canada	1971		
Corée	1971	Pour 1970 et 1971 des bateaux se déplaçant d'un port à un autre sont comptés deux fois.	Ne compter chaque bateau qu'une fois.
Côte d'Ivoire	1971	Comprises dans les statistiques françaises.	
Cuba ¹	1971		
Espagne	(1971)	Seulement pour les grands bateaux opérant au large de la côte africaine (données estimées par le Secrétariat). Pas de données sur la majeure partie de la flotte.	Données nécessaires.
États-Unis	(1971)	Données disponibles pour le thon rouge, l'albacore et le listao.	Données nécessaires sur les pêcheries côtières du sud-est.
France	1971	Pas de données sur la pêche du thon rouge. Comprend les bateaux ivoiriens et sénégalais, en ce qui concerne les thonidés tropicaux.	Données nécessaires sur le thon rouge.
Ghana	Pas de données	Uniquement pêche en pirogue.	Données nécessaires.
Japon	1971		
Maroc	(1970)	Nombre de madragues seulement. Pas de données sur le nombre de bateaux.	Données nécessaires.
Mexique ¹	1970	Données partielles disponibles.	Plus de contacts directs.
Portugal (Angola)	1970		Périodicité des données.
Portugal (continental et îles)	Pas de données		Périodicité des données.
Sénégal	1971	Comprises dans les statistiques françaises.	
Taiwan ¹	1970		
U.R.S.S.		Pas de données.	Données nécessaires.

1. Pays non membre.

Tableau 3. État actuel de la Tâche 2: Statistiques de captures et d'effort

<i>Pays</i>	<i>Dernière année pour laquelle l'ICCAT dispose de statistiques</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Améliorations nécessaires</i>
Afrique du Sud	Pas de données	Pas de pêcherie commerciale.	
Argentine ¹	1960-64	Pour la palangre seulement. Données publiées.	Plus de contacts directs.
Brésil		Pour la palangre seulement.	
Canada	1971	Données pour l'espadon et le thon rouge complètes jusqu'en 1971. Pêcheries africaines comprises dans les pêcheries américaines.	
Corée	1969	Couverture très faible. Nombre de poissons seulement. Publiées par le Fishery Research & Training Institute, Pusan.	Rapports périodiques. Plus de données complètes sur la pêche de surface.
Côte d'Ivoire	1971	Communiquées avec les données françaises et sénégalaises.	
Cuba ¹	Pas de données		Plus de contacts directs.
Espagne	Pas de données		Données nécessaires.
États-Unis	1971	Pour la pêche africaine de surface seulement. Disponible sous forme de listings au NMFS, La Jolla. Pas de données sur la pêche de l'Atlantique Occidental.	Données nécessaires pour l'Atlantique Occidental.

France	1971	Communiquées avec les données ivoiriennes et sénégalaises. Publiées par l'ORSTOM et le CNEOX et dans des rapports de l'ICCAT.	
Ghana	Pas de données		Données nécessaires.
Japon	1970	Pour la palangre seulement. Captures exprimées en nombre de poissons. Publiées par la Fishery Agency, Tokyo. Données partielles pour la senne coulissante (1970 seulement). Pas de données sur les canneurs.	Données plus complètes nécessaires pour la pêche de surface. Rapports périodiques.
Maroc	Pas de données		Données nécessaires.
Mexique ¹	Pas de données		Plus de contacts directs.
Portugal (Angola)	1969	Données partielles.	Rapports périodiques et couverture plus complète.
Portugal (continental et îles)	Pas de données		Données nécessaires.
Sénégal	1971	Comprises dans les statistiques françaises.	Couverture plus complète.
Taiwan ¹	1971	Couverture faible. Données en nombre de poissons. Publiées par l'Ocean Fish. Dev. Com. et par l'ICCAT.	
Vénézuéla ¹	1970	Données exprimées en nombre de poissons.	

I. Pays non membre.

Tableau 4. État actuel des statistiques d'échantillonnage biologique

<i>Pays</i>	<i>Dernière année pour laquelle l'ICCAT dispose de statistiques</i>	<i>Espèces</i>	<i>Commentaires</i>
Afrique du Sud	Pas de données		
Argentine ¹	Pas de données		
Bésil	Pas de données		
Canada	1959-1970	Espadon.	Des échantillonnages de thon rouge ont été effectués et les données sont disponibles au Fishery Research Board, St. Andrews.
Corée	1970	Thon obèse, germon, albacore.	
Cuba ¹	Pas de données		
Espagne	1971	Germon.	Quelques données disponibles sur du thon rouge pris à la madraque, à l'Instituto de Investigaciones Pesqueras, Cádiz.
États-Unis	1968-1971	Albacore, listao, thon rouge.	
France, Sénégal	Jusqu'en 1971	Albacore, listao.	
Côte d'Ivoire	Jusqu'en 1970	Germon, thon rouge.	
Ghana	Pas de données		
Japon	1970	Thon rouge, thon rouge du sud, germon, thon obèse, albacore, espadon, makaire bleu, makaire blanc, voilier, listao (pour la palangre et la pêche de surface).	Données disponibles pour 1965-1970 au Far Seas Fishery Research Laboratory, Shimizu.
Maroc	1971	Listao, thonine.	
Mexique ¹	Pas de données		
Portugal	Pas de données		
Taiwan ¹	Pas de données		
Vénézuela ¹	Pas de données		

1. Pays non membre.

CHAPITRE III

RAPPORTS NATIONAUX

EXAMEN DES PÊCHERIES DE THONIDÉS ET DES PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE DE L'AFRIQUE DU SUD, 1971-1972 *

par

G. H. STANDER

a) Pêcheries

De même que l'année précédente, la plus grande partie de la pêche a été effectuée par des amateurs (pêche sportive) qui ont opéré à la ligne traînante dans la région de Cape Point pendant l'été. Leurs débarquements se sont élevés à 50 tonnes métriques (chiffre approximatif).

Les senneurs qui pêchent les espèces pélagiques ont également capturé de petites quantités de thonidés à Danger Point, dans la région de Cabo Agulhas.

Trois licences de pêche ont été accordées à des patrons de senneurs, mais il est encore trop tôt pour rendre compte de cette tentative.

Les débarquements de thonidés en Afrique du Sud restent en-dessous de 1.000 tonnes métriques (chiffre approximatif).

b) Recherche

Une croisière de marquage dans la zone près de Cape Point en novembre 1971 a permis de marquer (avec marque double) six germons et six albacores qui avaient été capturés à la ligne traînante.

Un programme de marquage intensif est prévu pour octobre-novembre 1972. Son succès dépendra en grande partie de la disponibilité du poisson à l'époque de la croisière. Si les résultats de cette croisière sont intéressants, le marquage sera poursuivi en 1973.

* Rapport original en anglais.

c) Milieu

Les données provenant d'un programme intensif de recherche sur la côte ouest de l'Afrique du Sud nous ont permis d'avoir une connaissance plus étendue des conditions hydrographiques de cette région.

Outre les trois bateaux de recherche, équipés d'un matériel complet d'échantillonnage, des avions équipés de matériel de détection des bancs et de thermomètre de surface participent également aux recherches.

Il est possible, par exemple, d'établir des cartes marines presque synoptiques des températures de surface du Cabo Agulhas à la Cunene River et jusqu'à 100 milles au large.

LA PÊCHERIE DE THONIDÉS ET ESPÈCES VOISINES AU BRÉSIL EN 1972 *

par

Prof. MELQUIADES PINTO PAIVA

Laboratório de Ciências do Mar,
Universidade Federal do Ceará,
Fortaleza - Ceará, Brésil

1. Considérations initiales

Au cours de l'année 1971, la pêche de thonidés et espèces voisines a été initiée par des palangriers de la flotte nationale. De ce fait, cette pêche, tout en ne contribuant que très faiblement au produit de la pêche de notre pays, est cependant davantage qu'une simple activité saisonnière et artisanale.

Le gouvernement de la République Fédérale du Brésil porte toujours un grand intérêt au développement d'une exploitation industrielle des thonidés et espèces voisines, à laquelle il accorde des priorités lors de l'attribution des primes prévues par la législation sur la pêche. Les premiers résultats positifs se sont fait sentir dans la région centre-sud du pays, où opèrent déjà quelques palangriers dont les ports d'attache sont Santos (État de Sao Paulo) et Rio Grande (État de Rio Grande do Sul).

2. Statistiques récentes

Si nous considérons exclusivement les espèces qui intéressent la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, nous voyons que la production brésilienne a atteint en 1971 un total de 1.286 tonnes (tableau 1).

Les cinq premiers palangriers nationaux se consacrant à la pêche de thonidés et espèces voisines sont entrés en action cette année. Leurs caractéristiques générales, ainsi que l'effort de pêche utilisé, figurent aux tableaux 2 à 3. Les captures effectuées par ces nouvelles unités de la flotte nationale de pêche ont atteint 644,8 tonnes, c'est-à-dire près de 50 % de la production nationale de ces espèces, et comprenaient surtout de l'albacore et du germon (tableau 4).

* Rapport original en espagnol.

3. Recherches en cours et/ou envisagées

Le programme de recherche portant sur la biologie du «thon à nageoires noires» (*Thunnus atlanticus*), animé par l'«Instituto de Biologia Marinha» de l'«Universidade Federal do Rio Grande do Norte», progresse de façon satisfaisante, et des résultats ont déjà été obtenus concernant la détermination des âges et la croissance de l'espèce.

La «Superintendencia do Desenvolvimento da Pesca», dans le but de fournir un appui scientifique plus important à la flotte palangrière qui commence ses activités dans la région centre-sud du Brésil, a mis en route dans les eaux tempérées de l'Atlantique Sud-Ouest proches de la côte brésilienne des croisières de recherche et des études sur la biologie halieutique des thonidés.

Tableau 1. Production brésilienne de thonidés et espèces voisines au cours de l'année 1971.

<i>Espèces</i>	<i>Tonnes</i>
Albacore	317
Germon	151
«Thon à nageoires noires» (<i>Thunnus atlanticus</i>)	75
Thon rouge	67
Thon obèse	27
Total thonidés	637
Bonite à dos rayé	141
Total «bonites» *	507
Voilier	70
Espadon	36
Makaïre noir	21
Makaïre blanc	15
Total «marlins»	142
TOTAL	1.286

* Y compris la thonine, le listao et l'auxide.

Tableau 2. Données sur la flotte palangrière brésilienne ayant opéré au cours de 1971, avec port d'attache à Santos (État de São Paulo) et Rio Grande (État de Rio Grande do Sul).

<i>Flotte</i>	<i>Santos</i>	<i>Rio Grande</i>
Puissance moyenne (HP)	371,0	367,0
Longueur hors-tout moyenne (m)	27,0	28,0
Unités en activité	3	2

Tableau 3. Effort de pêche de la flotte palangrière brésilienne ayant opéré au cours de 1971, avec port d'attache à Santos (État de São Paulo) et Rio Grande (État de Rio Grande do Sul).

<i>Effort</i>	<i>Santos</i>	<i>Rio Grande</i>
Hameçons mouillés (×1.000)	560,26	37,70
Journées de pêche	514	40
Journées en mer	634	59
Sorties	47	4

Tableau 4. Captures (en tonnes) de thonidés et espèces voisines de la flotte palangrière brésilienne ayant opéré à Santos (État de São Paulo) et Rio Grande (État de Rio Grande do Sul).

<i>Espèces</i>	<i>Santos</i>	<i>Rio Grande</i>
Albacore	301,3	15,9
Germon	133,9	17,0
Thon obèse	25,8	1,4
Voilier	35,4	0,5
Espadon/Marlins	107,5	6,1
TOTAL	603,9	40,9

RAPPORT SUR LA RECHERCHE CANADIENNE *

par

S. N. TIBBO et J. S. BECKETT

La recherche canadienne sur les thonidés et espèces voisines dans l'océan Atlantique est effectuée principalement par la St. Andrews Biological Station du Fisheries Research Board of Canada.

Son programme de recherche porte sur l'observation des changements qui se produisent dans les pêcheries, ainsi que l'étude du cycle vital des poissons et quelques programmes spéciaux de recherche.

Le Laboratoire du Fisheries Research Board à Halifax, ainsi que le Royal Ontario Museum à Toronto, secondent ce programme.

Ce rapport reprend les contributions de nombreux scientifiques dont les recherches portent sur des aspects qui intéressent l'ICCAT.

A. État des pêcheries

1. *Espadon*

Aucun débarquement d'espadon n'a été effectué en 1971. La pêche a été abandonnée au début de l'année à la suite de la découverte d'un contenu inacceptable de mercure dans les poissons. Deux bateaux se trouvaient en mer lorsque l'interdiction fut prononcée, et leurs prises, qui s'élevaient à 17,2 tonnes, furent détruites. D'autre part, les bateaux de recherche ont capturé 13,3 tonnes.

2. *Thonidés*

Les prises canadiennes de thonidés dans l'Atlantique ont été d'environ 2.415 tonnes de poids vif, à peu près les mêmes qu'en 1970. La pêche à la senne coulissante au large de la côte est des États-Unis a capturé 935 tonnes de petit thon rouge et 205 de listao. La senne coulissante dans le Golfe de Guinée a donné 45 tonnes d'albacore et 1.025 de listao. Les pêcheries littorales à la madrague et au

* Rapport original en anglais.

harpon au large de la côte est de la Nouvelle-Écosse ont pris environ 70 tonnes de grand thon rouge. Quelques 135 tonnes de grand thon rouge ont été prises par les pêcheurs sportifs, surtout dans la région de Terre-Neuve et dans celle de l'île du Prince-Édouard.

B. Études spéciales

1. *Espadon*

Des tentatives d'évaluation de l'impact de la pêche palangrière sur les stocks d'espadon tout au long de la période d'exploitation (1963-1970) ont été effectuées. Il s'agit d'une étude incomplète, mais il semble que le niveau de surexploitation du stock ait été atteint en 1970. L'effort (nombre d'hameçons à la pêche) a presque triplé au cours des huit années étudiées, et, alors que les prises (poids) par journée de pêche présentent peu ou pas de changement, le taux par hameçon a baissé de 2,88 poissons pour 100 hameçons en 1963 à 1,3 en 1970. La répercussion la plus évidente de la palangre sur l'état du stock a été une importante diminution progressive de la taille du poisson pêché, de 108 kgs en 1963 à 53 kgs en 1970.

Les recherches portant sur la biologie et l'étude des stades de la vie de l'espadon ont été poursuivies conjointement avec un nouveau programme sur la contamination par le mercure. Quatre campagnes palangrières en 1971 et six en 1972 ont permis d'observer 339 espadons en ce qui concerne le contenu en mercure, la maturité, l'alimentation et les caractères morphométriques. De plus, 16 autres espadons ont été marqués.

La huitième d'une série d'enquêtes sur l'espadon à l'état larvaire dans les Caraïbes et les mers adjacentes en février-mars 1972 a donné 18 petits espadons, provenant de 68 stations et 399 traits de filet à plancton. Notre collection totale de larves d'espadon est maintenant de 121 exemplaires. Le plancton recueilli a été trié pour détecter les thonidés, istiophoridés et autres groupes principaux, mais n'a pas encore été identifié de façon précise. On a pu constater régulièrement une distribution échelonnée des larves d'espadon de janvier à mars, ce qui suggère l'existence de zones restreintes de reproduction (nord-ouest des Caraïbes, détroit de Windward, Iles Vierges, courant de Guinée au sud de Trinidad, et courant de Floride).

L'examen des contenus stomacaux de 141 espadons capturés entre juillet et octobre 1971 dans l'Atlantique nord-ouest entre le Grand Banc et le secteur sud-est du Banc Georges a permis d'observer qu'une grande variété de poissons composaient 80 % de l'alimentation, le reste étant composé de seiche. Les espèces et la composition par tailles des poissons consommés varient selon la zone d'alimentation. Les barracudinas, de la famille des Paralepididae, étaient le plus souvent

présentes, et représentaient environ 20 % de l'alimentation du poisson pour toutes les zones. Les sébastes (*Sebastes marinus*) prédominaient dans l'alimentation dans les zones du Banc Occidental et du Grand Banc, et d'autre part le merlu argenté (*Merluccius bilinearis*) dans la zone du Banc Georges.

Une analyse du contenu total en mercure de la chair du poisson (moyenne: 1,15 ppm) et de divers organes (muscle rouge, muscle viscéral, muscle dorsal, foie, reins, cœur, cerveau, branchies, vertèbres et estomac) a été effectuée sur 210 espadons, bien que tous les genres de tissus n'aient pas été prélevés sur tous les poissons. On a tiré un certain nombre de conclusions: (a) le niveau en mercure est en proportion directe avec la taille mais les coefficients de régression varient selon les régions, (b) ce niveau est plus élevés chez les mâles que chez les femelles de taille équivalente, (c) les niveaux observés dans le foie et les reins varient plus que dans d'autres sortes de tissus, mais les valeurs sont caractéristiques d'une région donnée et suggèrent que l'espadon absorbe une plus grande quantité de mercure dans les Caraïbes et la partie méridionale du Gulf Stream, (d) dans les zones plus au nord l'absorption est moindre et le niveau diminue avec le temps, et (e) les espèces proies d'importance locale peuvent avoir des répercussions sur le niveau en mercure des espèces prédatrices dans une zone donnée, surtout si des espèces riches en mercure représentent une grande partie de l'alimentation.

L'analyse du contenu en mercure dans les tissus musculaires a également été effectuée sur 15 autres espèces pélagiques. Les résultats indiquent un niveau plus élevé chez les espèces prédatrices. Le tissu musculaire dorsal du requin pélerin (*Cetorhinus maximus*), par exemple, présente un niveau moyen de 0,08 ppm, alors que ce niveau est de 18,85 ppm chez le requin blanc (*Carcharodon carcharias*).

2. Thonidés

L'échantillonnage de tailles des prises à la senne coulissante de 1971 portait sur 2.624 thons rouges et 501 listaos en provenance de l'Atlantique Ouest. Les groupes d'âges 1 et 2 (classes de 1970 et 1969) prédominaient dans les captures de thon rouge au large de la côte atlantique centrale des États-Unis en début de saison, alors qu'en fin de saison la plus grande partie des prises se composait de poissons plus âgés (classes d'âges 3 à 7). Cette même structure avait été observée en 1970. Ainsi qu'en 1969 et 1970, la classe d'âge de 1966 était peu abondante en 1971.

Quelques données de taille sur le thon rouge provenant de la pêche sportive canadienne ont été aimablement fournies par les bureaux de l'Office Provincial de Développement du Tourisme. Ces données sont en poids vif (257 spécimens) et longueur fourche (181). Les poissons en provenance de l'île du Prince-Édouard (330 kgs en moyenne) sont considérablement plus grands que ceux de Terre-Neuve (260 kgs en moyenne).

Le programme conjoint de marquage de l'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada et de la «Woods Hole Oceanographic Institution», qui avait dé-

marré en 1971, a été poursuivi en 1972, mais les travaux canadiens n'ont abouti qu'au marquage d'un seul poisson au cours d'une croisière de trois semaines. A cette date, 26 des marques canadiennes de 1971 ont été récupérées en 1972. Ceci représente 9,8 % des poissons encore libres à la fin de la saison de 1971 qui avaient été marqués avec double marque type «D» (dard à pointe simple en nylon) dont 50 % avaient rejeté une des marques, et 11,9 % des poissons marqués avec double marque type «H» (dard en acier inoxydable) dont 43 % avaient rejeté une des marques. Le marquage de thons rouges de grande taille se poursuit dans les eaux plus septentrionales et 165 poissons de plus de 200 kgs ont été relâchés en 1971-72, 56 pris dans la madrague de la Baie de Ste-Marguerite, Nouvelle-Écosse, et 109 pris par des pêcheurs à la ligne le long de la côte est de Terre-Neuve. Il n'y a pas eu de récupérations en 1971 ni jusqu'à maintenant en 1972.

Un programme de prospection palangrière pour la recherche de concentrations de thonidés d'importance commerciale a démarré en 1972, et quatre croisières ont été menées à bien. En tout, 47 mouillages (266-812 hameçons par mouillage) ont été effectués, mais un seul a donné une quantité appréciable de thonidés (19 albacores sur 630 hameçons). La zone explorée s'étendait du 47° au 73° de longitude ouest et comprenait le Gulf Stream et les eaux adjacentes (températures de surface: 15,0-26,5°C).

EXAMEN DE LA PÊCHERIE CORÉENNE DE THONIDÉS *

OFFICE OF FISHERIES

République de Corée

1. Production

A. Depuis le début de la pêche de prospection dans l'Océan Indien en 1957, les pêcheries coréennes de haute mer se sont développées rapidement. En tout, à la fin de 1971, 291 palangriers opéraient dans tous les océans. Les débarquements de la flotte en 1971 se sont élevés à 83.784 tonnes, dont 37.142 (44 %) capturées dans l'Atlantique par 117 bateaux (40,2 % de l'ensemble de la flotte thonière).

B. Le nombre de bateaux et le montant des captures dans les divers océans en 1971 figurent au tableau suivant :

<i>Océan</i>	<i>Bateaux</i>		<i>Prises</i>	
	<i>Nombre de bateaux</i>	<i>%</i>	<i>Nombre de bateaux</i>	<i>%</i>
Atlantique	117	40,2	37.142	44,4
Pacifique	122	42,0	29.856	35,6
Indien	52	17,8	16.786	20,0
Total	291	100,0	83.784	100,0

A la fin de septembre 1972, 121 bateaux pêchaient dans l'Atlantique. A cette même date, 28.692 tonnes avaient été débarquées par cette flotte.

* Rapport original en anglais.

2. Bateaux de pêche

A. Bateaux par base d'opération

A la fin de 1971, la Corée disposait de 14 bases en territoire étranger, dont 7 dans l'Atlantique. Le nombre de bateaux par base à l'étranger figure au tableau suivant :

<i>Base</i>	<i>Nombre de bateaux en opération</i>
Freetown	7
Tema	4
St. Martin	12
Abidjan	46
Tenerife	17
Port of Spain	13
Las Palmas	18
Total	117

B. Bateaux par tonnage

A la fin de 1971, 39,5 % des 291 palangriers étaient des unités de 200 à 300 tonnes brutes. Les bateaux de petites dimensions de 100 à 200 tonnes brutes représentaient 32,3 % et opéraient surtout dans le Pacifique du fait de leurs possibilités de croisière réduites.

Le nombre de bateaux par tonnage et par zone figure au tableau suivant :

<i>Tonnage (tonnes brutes)</i>	<i>Atlantique</i>	<i>Pacifique</i>	<i>Océan Indien</i>	<i>%</i>
100-200	11	81	2	32,3
201-300	12	26	27	39,5
301-400	29	11	18	19,9
401-500	1	4	4	3,2
Plus de 500	14	—	1	5,1
Total	117	122	52	
%	40,2	41,9	17,9	100,0

3. État des recherches

Des croisières de recherche ont été effectuées de façon à ressembler des données scientifiques sur l'aire de répartition géographique, l'indice de population et la structure de certaines ressources halieutiques importantes, ainsi que pour fournir des données de base servant à établir les modalités de conservation des ressources.

A. Activités déjà menées à bien

<i>Année</i>	<i>Type de pêche</i>	<i>Tonnage du vaisseau de recherche (tonnes brutes)</i>	<i>Zone</i>	<i>Époque</i>
1971	Chalut	325	Pacifique Nord	3 mai-3 novembre
	Listao	310	Pacifique Centre Est	Première croisière 1 mai-25 juin Deuxième croisière 20 oct.-29 nov.
1972	Chalut	1.000	Sud de la mer de Chine, y compris le golfe de Siam	28 oct.-28 nov.
	Listao	250	Environs de l'île de Palau	28 oct.-16 déc.

B. Projets

<i>Année</i>	<i>Type de pêche</i>	<i>Tonnage du vaisseau de recherche (tonnes brutes)</i>	<i>Zone</i>	<i>Époque</i>
1973	Thonidés palangre	300	Environs de Java	1 août-28 octobre
	Chalut	1.000	Océan Indien	Pas encore décidé (projet en collaboration avec la FAO)

RAPPORT NATIONAL DE L'ESPAGNE, 1972 *

par

O. CENDRERO

Instituto Español de Oceanografía,
Santander, Espagne

Thunnus alalunga

1. *Échantillonnage biologique*

Des échantillons des captures de la flottille thonière ont été relevés au cours de la campagne de 1972 dans divers ports de la côte cantabrique et du nord-ouest. L'échantillonnage a porté sur les prises effectuées à la traîne (4.753 poissons mesurés) et à l'appât vivant (1.453 poissons mesurés).

2. *Effort de pêche*

De nombreuses données ont été rassemblées sur l'effort et les captures par unité d'effort dans tous les ports où se sont effectués des échantillonnages biologiques, ainsi que dans plusieurs autres. Ces données ont été comparées à celles de la flottille française afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'effort s'exerçant sur la population de *Thunnus alalunga* du Golfe de Gascogne et des eaux adjacentes.

3. *Marquage*

Vingt-deux spécimens de cette espèce ont été marqués lors d'une brève campagne au mois de septembre.

Thunnus thynnus

1. *Échantillonnage biologique*

Ceux-ci ont été relevés aussi bien dans la pêcherie de surface du Golfe de Gascogne que dans les madragues du sud de l'Espagne. Les résultats des premiers

* Rapport original en espagnol.

figurent au Document SCRS/72/36, présenté à la Troisième Réunion du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques. Ceux des madragues sont récapitulés au Document SCRS/72/16, présenté à la même réunion.

2. *Effort de pêche*

La collecte de données a été semblable à celle effectuée pour le *Thunnus alalunga*, et les résultats figurent également au Document SCRS/72/36. Les données sur les madragues figurent dans l'autre document cité ci-dessus.

3. *Marquage*

Une campagne franco-hispano-italienne a été entreprise au mois de novembre pour marquer des thons jeunes, nés dans l'année, au sud-est de l'Espagne. Outre un spécimen d'*Auxis thazard*, neuf poissons seulement ont été marqués, la classe de 1972 étant apparemment faible, tout au moins en ce qui concerne la population née en Méditerranée.

**RAPPORTS PRÉSENTÉS À LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE CONCERNANT
LA PÊCHERIE ET LA RECHERCHE AUX ÉTATS-UNIS EN 1972 ***

I. Pêcherie américaine de thonidés en 1971

Les débarquements américains de thonidés et espèces voisines dans l'Atlantique en 1971 ont été du même ordre que ceux de ces dernières années (tableau 1). Ainsi que nous l'avions signalé dans le rapport de l'année dernière, les captures américaines de thonidés ont commencé d'augmenter au début des années 60, lorsque les senneurs commencèrent à ramasser du thon rouge de petite taille et du listao au large de la côte est des États-Unis au cours de l'été. Les statistiques de captures et d'effort de cette pêcherie pour 1962-1971, rassemblées par F. Mather, figurent au tableau 2. Les captures par unité d'effort de 1969 à 1971 sont les plus élevées jamais enregistrées, mais la mesure de l'effort n'a pas été examinée de façon critique et les estimations captures/effort peuvent ne pas être un indice fiable de l'abondance.

La pêcherie américaine à la senne coulissante dans l'Atlantique Oriental Tropical a augmenté en 1969-1970 par rapport à 1967-1968, qui ont été les premières années de pêche effectuée de façon suivie par des bateaux américains dans cette zone. La pêcherie a ensuite diminué en 1971. Des bateaux américains avaient déjà commencé d'effectuer quelques opérations de pêche dans cette zone dès 1958. Les unités de cette pêcherie, qui appartiennent à la flotille américaine travaillant normalement dans le Pacifique Tropical Oriental, ont pêché dans les eaux d'Afrique Occidentale pendant la saison d'été et d'automne au cours de ces mêmes années. Les statistiques sur cette pêcherie figurent aux tableaux 3 et 4. On estime que l'effort de pêche de 1972 dépassera celui de 1971. Les prises d'albacore par journée de pêche ont baissé de 10,91 à 2,49 (tonnes/journée) de 1969 à 1971, alors que les prises de listao ont augmenté de 2,44 à 10,31. Un rapport détaillé des statistiques de captures et d'effort de cette pêcherie a été présenté à l'ICCAT.

Des prises de bonite et de thonine ont été effectuées, en majeure partie par les madragues au large de la côte est des États-Unis au sud du Cape Cod. La baisse générale des captures est probablement due à une réduction de l'effort pour raisons d'économie. Les espadons se pêchent à la ligne traînante et au harpon. La pêcherie a été sévèrement limitée en 1971 à cause du contenu en mercure de l'espadon.

* Rapport original en anglais.

Tableau 1. Captures¹ américaines² de thonidés dans l'Atlantique depuis 1945.

Année	E s p è c e s ³							Total
	Thon rouge	Bonite	Thonine	Albacore	Listao	Espadon	Non classés	
Tonnes métriques								
1945	626	300	132	—	—	1,280	—	2,338
1946	537	236	155	—	—	891	—	1,819
1947	493	100	300	—	—	735	—	1,628
1948	1,359	61	273	—	—	447	—	2,140
1949	1,242	65	331	—	—	438	—	2,076
1950	575	56	134	—	—	413	—	1,178
1951	799	26	168	158	—	92	—	1,243
1952	256	35	339	—	—	137	—	767
1953	882	84	31	—	—	110	—	1,107
1954	647	133	32	7	—	156	—	975
1955	407	68	48	—	—	161	—	684
1956	208	32	40	151	—	223	—	654
1957	454	42	15	302	—	367	—	1,180
1958	1,123	27	6	284	—	710	—	2,150
1959	1,278	113	81	111	—	690	—	2,273
1960	637	80	7	—	—	459	—	1,183
1961	1,074	63	1	—	—	409	—	1,547
1962	3,969	78	7	17	463	424	—	4,958
1963	5,672	96	5	207	2,995	1,250	5	10,230
1964	4,882	29	2	126	3,980	1,384	56	10,459
1965	3,184	83	10	—	64	1,226	114	4,681
1966	1,238	56	21	—	39	616	4	1,974
1967	2,319	22	7	977	489	474	10	4,298
1968	635	43	—	6,104	3,219	274	113	10,388
1969	1,226	98	7	17,394	5,712	171	1	24,609
1970	3,328	68	115	11,638	10,736	130	—	26,105
1971 ⁴	3,154	31	4	4,195	13,733	2	112	21,231

1. Y compris les prises d'unités américaines débarquées à Puerto Rico et hors des États-Unis. Ne comprend ni les prises en provenance d'autres océans débarquées à Puerto Rico, ni les prises sportives ou les captures d'espèces autres que celles qui sont indiquées, ni les quelques 3.500 tonnes de thonidés prises par des bateaux américains dans l'Atlantique Tropical Oriental de 1958 à 1963.

2. Thon rouge, *Thunnus thynnus*; bonite, *Sarda sarda* (comprend probablement des quantités variables d'autres petits thonidés); thonine, *Euthynnus alleuteratus*; albacore, *Thunnus albacares*; listao, *Katsuwonus pelamis*; espadon, *Xiphias gladius*.

3. Provisoire.

4. Les données pour 1969-1971 et toutes les données de capture d'espadon sont des statistiques officielles préparées par la Statistics and Market News Division du National Marine Fisheries Service.

Tableau 2. Statistiques de captures et d'effort du thon rouge de moins de 120 kgs pêché à la senne coulissante au large de la côte est des États-Unis entre le Cape Hatteras (N.C.) et le Cape Ann (Mass.) par an. Les captures regroupent les débarquements de bateaux américains et canadiens.

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Captures en millions de tonnes	3.065	5.382	5.593	2.699	794	2.319	608	1.568	4.228	3.586
Millions de tonnes par journée de pêche	7,7	12,0	8,5	8,0	4,8	14,9	9,0	19,6	23,3	18,4
Nombre de bateaux	7	18	21	13	6	11	5	4	8	12

Tableau 3. Description des bateaux américains ayant participé à la pêche d'albacore et de listao à la senne coulissante dans l'Atlantique Tropical de 1967 à 1971. (Référence: IATTC)

Année	Nombre de bateaux	Pavillon	Tonnage
1967	3	U.S.	≧ 401 tonnes courtes
1968	8	U.S.	≧ 401 tonnes courtes
1969	1	U.S.	301-400 tonnes courtes
	21	U.S.	≧ 401 tonnes courtes
1970	22	U.S.	≧ 401 tonnes courtes
1971	22	U.S.	≧ 401 tonnes courtes

Tableau 4. Statistiques de captures et d'effort de l'albacore et du listao débarqués par la flottille internationale de senneurs ayant pêché dans l'Atlantique Tropical de 1967 à 1971 et dont les captures ont été communiquées à l'IATTC. (Référence: IATTC)

Année	Effort (journée de pêche)	Captures d'albacore (millions de tonnes)	Captures de listao (millions de tonnes)	Captures d'albacore/effort (millions de tonnes par journée de pêche)	Captures de listao/effort (millions de tonnes par journée de pêche)
1967	129	978	473	7.58	3.67
1968	266	6,198	3,192	23.30	12.00
1969	1,818	19,845	4,441	10.91	2.44
1970	2,255	9,065	11,423	4.02	5.06
1971	1,488	3,750	16,900	2.49	10.31

II. Recherche américaine sur les thonidés en 1972

La recherche sur les thonidés de l'Atlantique a fait des progrès considérables en 1972. Plus d'études ont été effectuées sur le terrain, ainsi que de nombreuses analyses des données disponibles sur l'albacore et le thon obèse dans l'Atlantique.

Un expert a été détaché en Afrique Occidentale pour relever un échantillonnage des débarquements au cours de la saison d'été. On a prolongé le contrat avec l'IATTC pour le recueil de statistiques de captures et d'effort sur la flottille américaine basée en Californie et à Puerto Rico et pour l'échantillonnage des captures de thonidés atlantiques débarquées dans les ports de ces deux régions. Trois experts ont été désignés pour travailler à bord de bateaux de pêche américains pêchant dans l'Atlantique Tropical Oriental pour rassembler des échantillons de fréquence de taille provenant de chaque lancer effectué. Des études de marquage sur le thon rouge de l'Atlantique se sont poursuivies, ainsi que l'aménagement de la pêcherie du thon rouge de la côte est. En tout, 152 thons rouges ont été relâchés avec double marque pour obtenir une estimation du taux de rejet des marques et pour comparer les types de marques. Le National Marine Fisheries Service a collaboré avec l'ORSTOM au marquage de thonidés tropicaux au large de la côte d'Afrique Occidentale.

Trois documents sur l'albacore atlantique ont été préparés. Ces documents traitent de la pêcherie et des données qui sont disponibles sur son compte, et passent en revue les réglementations possibles sur les tailles minimums et les quotas de capture. Trois documents sur le thon rouge atlantique ont également été préparés. Deux de ces documents analysent les études de marquage, et le troisième est une récapitulation sommaire de la pêcherie du thon rouge dans l'Atlantique.

Documents préparés pour la réunion de 1972 du SCRS

FOX, W., Jr. and W. LENARZ.

An examination of the basis for a catch quota regulation on Atlantic yellowfin tuna.

LENARZ, W., W. FOX, Jr., G. SAKAGAWA and B. ROTHSCILD.

An examination of the yield per recruit basis for a minimum size regulation for Atlantic yellowfin tuna.

LENARZ, W., F. MATHER, J. BECKETT, A. JONES and J. MASON.

Estimation of rates of tag shedding of northwestern Atlantic bluefin tuna.

LENARZ, W. and G. SAKAGAWA.

A review of the yellowfin tuna fishery of the Atlantic Ocean.

MATHER, F., B. ROTHSCHILD and G. PAULIK.

Preliminary analysis of bluefin tagging data.

SAKAGAWA, G., W. LENARZ and W. FOX, Jr.

A review of the bluefin tuna (*Thunnus thynnus*) fisheries of the Atlantic Ocean.

FRANCE — RAPPORT DE RECHERCHES POUR 1971 *

par

R. LETACONNOUX

Etat de la pêche en France

En 1971, plus de 46.000 tonnes de thons ont été pêchées par les navires français dans l'Atlantique Nord-Est et Centre-Est à partir des ports du Golfe de Gascogne et des ports africains.

Comparés aux années précédentes, ces chiffres montrent une augmentation des pêches de germon et de listao, celles d'albacore étant stabilisées au niveau de 1970, les meilleures statistiques actuellement disponibles pour les dernières années étant les suivantes:

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Germon	14,3	16,6	14,3	10,0	6,6	9,8
Albacore	22,0	20,7	29,2	26,4	21,5	20,1
Listao	6,2	4,8	12,5	7,9	11,4	15,8
Patudo				1,3	0,9	0,4
Thon rouge	1,6	1,0	0,6	0,6	0,8	0,8
TOTAL	44,1	43,1	56,6	46,2	41,2	46,9

En ce qui concerne le germon, les meilleurs résultats obtenus en 1971 s'expliquent par:

- un léger accroissement du nombre des navires participant à la campagne et un nombre plus élevé de sorties;
- de meilleures prises aux lignes en juillet, de l'ordre de 16 tonnes par sortie contre 10 à 12 tonnes en moyenne les années précédentes, ce qui a porté

* Rapport original en français.

à près de 10 tonnes le tonnage moyen par sortie pendant la durée de la saison de pêche contre 8 à 9 tonnes entre 1967 et 1970.

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
N. navires ligneurs	368	328	380	313	212	254
Tonnage débarqué	10,6	12,4	11,9	8,2	4,6	8,2
N. navires appât vivant	102	86	80	33	54	54
Tonnage débarqué	3,7	4,2	2,4	1,8	2,0	1,6

Quant à la campagne de pêche africaine, elle a été caractérisée par un important accroissement des prises de listao par les senneurs, celles d'albacore demeurant stationnaires pour un effort de pêche comparable à celui de 1970.

D'après les observations faites à Pointe-Noire, les prises très importantes de jeunes thons immatures en 1970 se sont répercutées en 1971 par un nombre faible de poissons de 2-3 ans par rapport au recrutement de l'année dernière. La pêche a, par contre, capturé un nombre assez important de poissons de 4 ans et plus.

Le recrutement en albacore en 1971 semble avoir été moyen, et les captures de poissons immatures moins nombreuses qu'en 1970; cette classe devrait se retrouver dans la pêche de 1972.

Les coefficients de mortalité apparente de 1971 ont bien confirmé la surexploitation de la classe recrutée en 1970; ils sont en diminution par rapport à ceux de 1970, ce qui peut refléter la forte diminution de l'effort de pêche depuis 1970. Le fait que les prises par unité d'effort en albacores soient restées stationnaires cette année est relativement encourageant.

En 1971, la pêche des carneurs et dans une mesure moindre celle des petits senneurs s'est exercée sélectivement sur la classe des immatures qui correspond à 80 % du nombre de poissons débarqués.

Recherches

1. Albacore et listao

Sur les thons africains les travaux de l'ORSTOM effectués à partir des laboratoires de Dakar, Abidjan et Pointe-Noire ont permis:

- de poursuivre la collecte des statistiques de pêche par espèce, par jour et par région;
- d'étudier les conditions de milieu avec le navire «Capricorne»;

- de poursuivre les travaux sur le parasitage de l'albacore en vue de l'identification de populations locales;
- d'entreprendre un vaste programme de marquages de juillet à septembre à bord du navire de recherches «A. Nizery» dans la zone comprise entre Fernando Poo, Annobon et les côtes du Gabon et de la Guinée Portugaise ainsi qu'à bord de quelques bateaux de pêche (environ 2.600 marquages). Fin septembre 1972, 24 recaptures étaient signalées.

2. Germon

Quant aux recherches sur le germon, elles ont été faites par le CNEXO avec le navire «Ludovic Pierre» et par l'I.S.T.P.M. avec «La Pélagia».

Un important programme d'échantillonnage a été réalisé, à la mer et au débarquement, sur près de 9.500 germons.

a) Recherches effectuées par le CNEXO

Les recherches se sont poursuivies en 1971 à bord du «Ludovic-Pierre», navire d'assistance à la flottille thonière française (thon blanc), dans le N.E. Atlantique. Quatre campagnes (15 juin-10 juillet; 15 juillet-8 août; 12 août-4 septembre; 7 septembre-30 septembre) ont permis de continuer la collaboration avec les professionnels sur les deux aspects suivants:

- Dynamique de la population N.E. Atlantique

Continuation du travail entrepris en 1967-1968 à un même niveau d'échantillonnage.

- Enquêtes en mer au sein de la flottille thonière (180 visites de thoniers).
- Étude de la structure de la population: 6.300 thons blancs dans les 180 visites.
- Prélèvements biologiques complémentaires: 200 sérums, 150 écailles, 300 gonades.

- Étude de l'environnement du thon blanc

Développement des études sur deux facteurs de la pêche: la structure hydrologique de la surface à travers le paramètre température et le rôle du comportement alimentaire.

- Température de surface: essai d'une méthode opérationnelle regroupant les données de la Météorologie Nationale (cartes d'isothermes de la mer en surface) et celles fournies par les thoniers (5 thermographes et 20 thermo-

mètres placés à bord d'unités de pêche): analyse quotidienne de l'évolution des situations.

- Comportement alimentaire: 485 contenus stomacaux prélevés ou analysés sur place, 36 chalutages au chalut «Isaac-Kidd».

Ces études ont permis non seulement de dresser un bilan de l'exploitation 1971 par les thoniers français (rendements, zones et périodes de pêche, structure de la population pêchée) mais aussi d'aborder les problèmes de diffusion de résultats qui intéressent les pêcheurs (prévisions de pêche).

b) *Recherches faites par l'I.S.T.P.M.*

Deux campagnes de recherches ont été faites avec «La Pélagia» du 26 mai au 9 juillet et du 16 avril au 25 septembre au cours desquelles ont été poursuivies les observations sur la biologie et l'écologie du germon ainsi que sur les conditions thermiques en surface, la fréquence des captures sur les lignes, selon les caractéristiques de ces lignes et les conditions de milieu.

Une attention particulière a été portée à l'étude des conditions thermiques sur une section Cap Saint-Vincent-Açores en début de saison afin de prévoir la localisation et l'importance des premières concentrations de germon.

L'examen des contenus stomacaux du germon a permis de préciser le rythme alimentaire de l'espèce ainsi que la distribution des proies, en fonction des conditions thermiques. Une étude de la température interne, en relation avec le milieu ambiant et la taille, a également eu lieu.

Au cours de l'année, 609 marquages nouveaux ont été faits, ce qui porte à 1.919 le nombre total des libérations, le nombre de reprises en cours d'année étant de 24 se répartissant comme suit:

- 1 thon marqué en 1968.
- 3 thons marqués en 1969
- 6 thons marqués en 1970
- 14 thons marqués en 1971.

Ces résultats ont permis de préciser les mouvements migratoires en particulier au large des côtes du Portugal vers le Golfe de Gascogne. L'existence de ce groupe a été confirmée par le très faible taux de parasitage stomacal inférieur à 2 %, alors que le groupe rencontré autour des Açores a un taux de l'ordre de 30 % et que le groupe intermédiaire entre les Açores et le Portugal se caractérise par un taux atteignant jusqu'à 70 % pour les plus gros individus.

L'ensemble des données ainsi acquises fait l'objet d'une analyse en vue de

l'établissement d'un modèle donnant la structure des différentes populations et de leurs migrations dans le Nord-Est Atlantique.

Programme de recherches pour 1972

Il doit permettre de poursuivre les observations faites sur la pêcherie africaine tout en intensifiant les observations à la mer et les marquages sur l'albacore et le germon.

Afin d'accroître l'échantillonnage du germon et du thon rouge, un programme a été établi en collaboration avec les chercheurs espagnols.

Bibliographie

ALONCLE, H. et F. DELAPORTE.

1971. Recherches sur le germon — campagne 1970 de «La Pélagia» Science et Pêche — Bull. Inst. Pêches marit. n° 199.

LE GALL, J. Y. et M. L'HERROUX

1971. Les eaux méditerranéennes en Atlantique Nord-Est et la migration estivale des jeunes germons (*Thunnus alalunga*) — corrélations apparentes — Rapp. Scient. et tech. CNEXO n° 1 et 2.

DAO *et al.*

1971. L'étude du thon blanc (*Thunnus alalunga*) dans le golfe de Gascogne — Résultats préliminaires des travaux du CNEXO de 1969 à 1970 — Rapp. Scient. et techn. CNEXO n° 4.

ANON.

1971. Les mensurations d'Albacore (*Thunnus albacares*) et Listao (*Katsuwonus pelamis*) faites à Dakar, Abidjan et Pointe Noire, entre 1965 et 1970 — Doc. Sc. Centre ORSTOM Pointe Noire, nouvelle série n° 11.

PIANET R. et Y. LE HIR.

1971. La campagne thonière 1970 à Pointe Noire — Évolution de la pêche thonière dans le Sud du Golfe de Guinée de 1964 à 1970 — Doc. Sc. Centre ORSTOM de Pointe Noire, nouvelle série n° 17.

BAUDIN LAURENCIN.

1971. Crustacés et Helminthes parasites de l'Albacore (*Thunnus albacares*) du golfe de Guinée, Note préliminaire — Doc. Scient. Centre recherches océanographiques, Abidjan — Volume II n° 1-2.

LE GUEN, J. C. et M. ISSANGA.

1971. Rapport de mer de la campagne NIZ. 08-71 — Document Centre ORSTOM de Pointe Noire S. R. n° 520.

PIANET, R.

1971. Rapport de mer de la campagne NIZ. 10-71 — Document Centre ORSTOM de Pointe Noire, S. R. n° 528.

PIANET et Y. LE HIR.

1972. La campagne thonière 1971 à Pointe Noire — Doc. Centre ORSTOM de Pointe Noire, n° série 20.

LE HIR, Y. et L. G. YOBA.

Rapport de mer de la campagne NIZ. 11-71 — Doc. Centre ORSTOM de Pointe Noire, S. R. n° 529.

PÊCHERIES ET ACTIVITÉS DE RECHERCHE JAPONAISES SUR LES THONIDÉS ET ESPÈCES VOISINES DANS L'OcéAN ATLANTIQUE *

par

S. HAYASI

Far Seas Fisheries Research Laboratory,
Shimizu, Japon

1. Pêche

Les prises japonaises de thonidés et espèces voisines dans l'Atlantique se sont élevées à environ 55.000 tonnes annuelles de 1969 à 1971 (figure 1).

1.1. Palangre

La palangre reste l'engin principal de la flottille japonaise pêchant les thonidés, bien qu'au cours des cinq dernières années la part de ses prises dans le total des captures soit passée de 70 % à 60 % (tableau 1). L'accroissement des opérations menées à partir des ports nationaux, et la diminution des opérations avec bateau-mère ou à partir de ports d'attache à l'étranger, se font sentir non seulement dans le volume des captures mais également dans le nombre de bateaux (tableaux 1 et 2). L'accroissement du nombre de bateaux opérant à partir des ports nationaux est peut-être surestimé, étant donné que de nombreux bateaux pêchant le thon rouge du sud aux alentours de l'Afrique du Sud faisaient la navette entre l'océan Atlantique et l'océan Indien.

L'importance relative des espèces pêchées par la flotte palangrière s'est modifiée très rapidement (voir Shiohama 1971, Hayasi ms a). Les prises d'albacore ont représenté moins de 20 % des prises totales en 1970 et 1971. Le germon, qui représentait auparavant environ un tiers des prises palangrières, n'a atteint que 20 % en 1971. Les espèces dont l'importance augmente sont le thon obèse et le thon rouge du sud, qui dépassaient 40 % et 10 % respectivement en 1971 (tableau 3).

1.2. Canne et hameçon

Le nombre de bateaux et le volume des prises sont demeurés à peu près constants jusqu'en 1971 (figure 1, tableaux 1 et 2). Le listao représentait plus de la moitié des prises, suivi de l'albacore (tableau 4).

* Rapport original en anglais.

1.3. *Senne coulissante*

La flottille japonaise de senneurs se compose d'unités simples et en paires de divers tonnages. Un groupe («tô» en japonais), formé de deux bateaux chargés de la manœuvre du filet et de plusieurs cargos, opère dans le Golfe de Guinée depuis 1964. L'importance d'un groupe est exprimée par le tonnage brut du plus grand senneur. Deux des trois groupes qui ont pêché jusqu'à maintenant dans la région en question jaugent environ 90 tonnes, et le troisième 145 tonnes. Trois senneurs simples se sont unis à la pêcherie de thonidés dans l'Atlantique Oriental en 1968 et 1969. La plus petite unité, de 90 tonnes de jauge brute, ne possède pas de cale à poisson et entrepose ses prises sur un cargo comme les senneurs en paire. Les autres unités, d'environ 500 tonnes de jauge brute, ont une capacité de 225 et 195 tonnes. En 1971, un grand senneur, de 900 tonnes de jauge brute et 800 de jauge nette, a commencé à pêcher des thonidés avec la flottille américaine dans l'Atlantique Oriental, ainsi que dans le Pacifique Oriental (tableau 2). Les prises annuelles des senneurs japonais ont oscillé entre 5.600 et 16.000 tonnes (figure 1, tableau 1). Bien que la majeure partie des captures ait été composée d'albacore et de listao, la proportion de chacune de ces deux espèces a présenté de grandes variations d'année en année (tableau 5). En 1970, la zone de pêche se trouvait dans la partie nord du Golfe le long du méridien de Greenwich, et dans les eaux occidentales le long de l'Équateur (Honma et Suzuki, ms).

2. Recherche

2.1. *Données de capture*

La «Statistics and Survey Division» du «Ministry of Agriculture and Forestry» fournit les statistiques officielles de captures et d'effort pour les palangriers et les canneurs. La «Fisheries Agency» rassemble des données similaires pour les senneurs du Golfe de Guinée. Les données définitives de 1971 et des années suivantes seront regroupées par *année de capture*, et non par année de débarquement, et répondront alors aux exigences de la Tâche 1 définies lors de la première réunion du SCRS. Au mois de mars 1972, la «Division» ci-dessus (1972a) a publié le rapport définitif pour 1970. La «Division» (1972b) a révélé que l'ensemble de la pêche japonaise avait atteint 9.792.000 tonnes en 1971. La ventilation des chiffres sera disponible au début de 1973. La «Fisheries Agency» et le «Far Seas Fisheries Research Laboratory» ont rassemblé des données provisoires sur les activités de pêche atlantiques de thonidés en 1971: *débarquements* et *nombre d'hameçons* pour les palangriers, et *captures* et *nombre de bateaux* pour les canneurs et les senneurs. Les estimations provisoires du nombre de palangriers ayant probablement pêché dans l'Atlantique sont fournies par la «Federation of Japan Tuna Fishermen's Cooperative Associations».

La «Fisheries Agency» et ses laboratoires de recherche rassemblent les données détaillées de captures des principales pêcheries. Ces données répondent aux exigences de la Tâche 2. Cependant, le processus de traitement des données n'a pas encore été terminé en ce qui concerne la pêcherie de canneurs dans l'Atlantique.

L'annuaire des statistiques palangrières de 1970 a été publié au mois d'avril 1972 (Fisheries Agency, 1972b). Les données des années suivantes sont en cours d'analyse, et l'annuaire de 1971 paraîtra au début de 1973. A partir des carnets de pêche, les prises en tonnes de poids vif et l'effort en nombre de bateaux et de cannes sont rassemblés par carrés de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ et par mois depuis 1968. L'annuaire de 1969 a été publié au mois de mars 1972 (Fisheries Agency, 1972a), mais sans inclure les données sur l'Atlantique. Les senneurs ont également remis leurs carnets de pêche à la «Fisheries Agency». Honma et Suzuki (ms) ont traité les données sur l'Atlantique et rassemblé les données de captures par 0,1 tonne de poids vif, et d'effort en nombre de bateaux et de lanciers par carrés de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ et par mois.

2.2. Données de taille

Les données de composition par tailles portant sur les thonidés et xiphiidés pêchés en 1970, et qui avaient été communiquées au «Far Seas Fisheries Research Laboratory» avant la fin du mois d'août 1971, ont été rassemblées en 1971. Les résultats correspondant aux captures atlantiques ont paru dans divers documents (Shingu et Hisada ms, Honma et Suzuki ms, Honma ms, Shiohama ms). Les données correspondant au poisson pêché en 1971 et communiquées avant le mois d'août 1972 seront traitées au début de 1973.

Depuis le mois de mai 1972, quinze palangriers commerciaux ont été choisis pour y effectuer des mensurations de taille d'albacore, de germon et de thon obèse pêchés dans l'Atlantique. Il est indispensable de recueillir des données de taille en haute mer, ventilées par mois et par zone de capture, étant donné que les croisières des palangriers (en particulier ceux dont le port d'attache est au Japon) sont très étendues, couvrant parfois deux océans, et durent de six à quinze mois.

2.3. Clef pour l'identification des espèces et l'évaluation de la taille

Honma *et al.* (ms) ont établi une clef permettant de distinguer l'albacore jeune du thon obèse, espèces qui sont souvent capturés de façon accidentelle par les engins de surface dans le Pacifique Occidental. Ces clefs se sont avérées utiles lors de la préparation du Manuel d'Opérations de l'ICCAT pour les Statistiques et l'Échantillonnage des Thonidés et Espèces Voisines dans l'Océan Atlantique, bien que certains caractères morphologiques des poissons diffèrent de l'Atlantique au Pacifique.

Une autre étude, Mori (1972a), présente une méthode d'évaluation de la taille du listao trouvé dans l'estomac des espèces prédatrices. Cette méthode se base également sur des échantillons en provenance du Pacifique, mais peut être utile

pour évaluer la taille du listao trouvé au cours d'examens des contenus stomacaux dans n'importe quelle région.

2.4. Aire de distribution géographique des thonidés et espèces voisines

Hayasi (ms c) et Hayasi et Shingu (ms) ont examiné les renseignements concernant l'aire de répartition géographique et autres données sur l'albacore et le thon rouge dans l'Atlantique. Mori (1972b) a recueilli 5.851 listaos dans l'estomac de thonidés et xiphiidés capturés par des palangriers japonais dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien. Un rapport de Warashina et Hisada (1972) couvre les données de capture et de taille du *Gasterochisma melampus* et de l'*Allothunnus fallai* capturés accidentellement par des palangriers japonais dans les latitudes supérieures de l'hémisphère sud.

2.5. Évaluation des ressources d'albacore, de germon et de thon obèse

Des analyses de données de capture et des examens des modèles de rendement par recrue et de fécondité relative du stock pour l'albacore indiquent qu'un accroissement de la pêche ne donnerait qu'une légère augmentation des captures et entraînerait une diminution des prises par unité d'effort, pouvant vraisemblablement aboutir à une baisse de la reproduction. La baisse du taux par hameçons pour le germon ne semble pas indiquer une diminution du stock reproducteur assez grave pour réduire le recrutement (Hayasi *et al.* ms, Mayasi ms b, d).

Dans le but de faire avancer les recherches internationales conjointes, le personnel du «Far Seas Fisheries Research Laboratory» a calculé l'intensité globale de la pêche d'albacore, de germon et de thon obèse effectuée par les palangriers japonais dans l'Atlantique de 1956 à 1970, ainsi que les captures par classe de taille des deux premières espèces de 1965 à 1970 (Honma ms, Shiohama ms, Hisada ms).

2.6. Marquage occasionnel en haute mer

Nakagome (ms) a établi une liste des marquages occasionnels effectués à bord de palangriers de 1954 à 1972.

Liste de documents

FISHERIES AGENCY.

- 1972a. Annual report of effort and catch statistics by area, Japanese skipjack paitboat fishery, 1969, 186 p. (b).
- 1972b. Annual report of effort and catch statistics by area on Japanese tuna longline fishery, 1970. 326 p. (b).

HAYASI, S.

- ms a. Japanese fisheries and research activities of tunas and tuna-like fishes in the Atlantic Ocean, 1970 (c).
- ms b. A supplemental note on estimation and treatment of parameters in dynamics of fishery populations (d).
- ms c. A hypothesis on population structure of yellowfin tuna in the Atlantic Ocean, mainly based on longline data (d).
- ms d. Biological views for conservation of yellowfin tuna in the Atlantic Ocean, based on information obtained up to October 1972 (e).

HAYASI, S., M. HONMA and Z. SUZUKI.

- ms. A comment to rational utilization of yellowfin tuna and albacore stocks in the Atlantic Ocean (d).

HAYASI, S. and C. SHINGU.

- ms. Comparison of population structures of bluefin and southern bluefin tunas (d).

HISADA, K.

- ms. Overall fishing intensity on bigeye tuna in Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean, 1956-1970 (e).

HONMA, M.

- ms. Overall fishing intensity and catch by length class of yellowfin tuna in Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean, 1956-1970 (e).

HONMA, M., K. HISADA and S. KANNO.

- 1969. Tuna fisheries with the use of pole-and-line and purse seine, and their yellowfin stocks along the western coast of equatorial Africa. *Bull. Far Seas Fish. Res. Lab.* (2), 85-113 (a).

HONMA, M. and Z. SUZUKI.

- ms. Catch statistics and sample length composition in Japanese Atlantic tuna purse seine fishery, 1970 (e).

HONMA, M., I. WARASHINA and Z. SUZUKI.

- ms. Field guide for discrimination of young yellowfin and bigeye tunas in these western Pacific Ocean (c).

LE GUEN, J. C., F. POINSARD et J. GAYDE.

- 1968. La campagne thonière 1967 à Pointe-Noire (Congo). *Doc. Centre ORSTOM Pointe-Noire* (485), 25 p. (a).

MORI, K.

- 1972a. Estimation of restored body length based on partial lengths in skipjack (*Katsuwonus pelamis*) found in the stomachs of apex predators. *Bull. Far Seas Fish. Res. Lab.* (6), 1-21 (b).

- 1972b. Geographical distribution and relative apparent abundance of some scombroid fishes based on the occurrences in the stomach of apex predators caught on longline-I. Juveniles and young of skipjack tuna (*Katsuwonus pelamis*). *Ibid.* (6), 111-168 (b).

NAKAGOME, J.

- ms. Oceanic tuna tagging program of Kanagawa Prefectural Fisheries Experimental Station (e).

SHINGU, C. and K. HISADA.

- ms. Size composition of tuna and billfish samples from Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean, 1970 (e).

SHIOHAMA, T.

1971. Studies on measuring changes in the characters of the fishing effort of the tuna longline fishery-I. Concentrations of the fishing effort to particular areas and species in the Japanese Atlantic fishery. *Bull. Far Seas Fish. Res. Lab.* (5), 107-130 (a).

SHIOHAMA, T.

- ms. Overall fishing intensity and catch by length class of albacore in Japanese longline fishery in the Atlantic Ocean, 1956-1970 (e).

STATISTICS AND SURVEY DIVISION.

- 1972a.* *Showa 45 nen gyogyo yoshokugyo seisan tokei nempo* (Annual report of production of fisheries and aquiculture, 1970). 315 p. + 2 figs. (b).
 1972b.* *Showa 46 nen gyogyo yoshokugyo seisanryo* (Production of fisheries and aquiculture, 1971). *Norin Suisan Tokei Sokuho*, 47-98 (*Suito-12*), 8 p. (b).

WARASHINA, I. and K. HISADA.

1972. Geographical distribution and body length composition of two tuna-like fishes, *Gasterochisma melampus* Richardson and *Allothenus fallai* Serventy, taken by Japanese tuna longline fishery. *Bull. Far Seas Fish. Res. Lab.* (6), 51-75 (b).

* En japonais, non résumé en anglais. Le titre japonais figure en italiques et sa traduction anglaise entre parenthèses.

- (a) Documents déjà publiés cités dans ce rapport.
 (b) Documents publiés au Japon entre novembre 1971 et septembre 1972.
 (c) Documents inédits présentés à la réunion de 1971 du SCRS ou préparés à cette occasion.
 (d) Documents inédits préparés à l'occasion de la réunion du Groupe de Travail Spécial ICCAT sur l'évaluation des Ressources d'Albacore à Abidjan, 12-16 juin 1972.
 (e) Documents inédits préparés à l'occasion de la réunion de 1972 du SCRS.

Tableau 1. Captures (chiffres du haut) et pourcentages (chiffres du bas) de thonidés et espèces voisines pêchés par les différents types d'engins japonais dans l'Atlantique en 1957, en 1962 et de 1967 à 1971.

Type d'engin		1957	1962	1967	1968	1969	1970	1971 *
Total		15,810	97,343	55,224	72,456	53,914	56,243	57,090
Palangre	Sous-total	15,810	94,597	39,704	44,896	37,535	38,980	35,526
		100	97	72	62	70	69	62
	Palangriers avec bateau-mère .	—	18,285	17,859	22,845	19,857	10,161	4,034
		—	(19)	(45)	(51)	(53)	(26)	(11)
	Bateau avec base dans pays d'origine	—	—	—	546	3,548	14,823	27,402
	—	—	—	(1)	(9)	(38)	(77)	
Bateau avec base à l'étranger .	15,810	76,312	21,845	21,505	14,130	13,996	4,090	
	(100)	(81)	(55)	(48)	(38)	(36)	(12)	
Senne coulissante	Sous-total	—	—	8,005	15,861	6,989	5,639	7,978
		—	—	14	22	13	10	14
	Senneurs simples	—	—	—	1,582	1,442	875	...
		—	—	—	(10)	(21)	(16)	...
Senneurs en paires	—	—	8,005	14,279	5,547	4,674	...	
	—	—	(100)	(90)	(79)	(84)	...	
Canne et hameçon		—	2,746	7,515	11,699	9,390	11,624	13,586
		—	3	14	16	17	21	24

Sources: «Statistics and Survey Division» en ce qui concerne les débarquements de palangriers et canneurs avant 1971. «Fisheries Agency» et «Far Seas Fisheries Research Laboratory» pour les débarquements de palangriers en 1971, les prises de canneurs en 1971, et les captures des senneurs pour l'ensemble de la période étudiée.

* Estimations provisoires. Les débarquements de palangriers sont exprimés en volume de production de la pêche basé sur le poids moyen spécifique et local en kgs et sur le nombre de poissons débarqués en 1971. Le total des palangriers ne correspond pas forcément à la somme des différentes catégories, ces chiffres ayant été arrondis.

Les chiffres entre parenthèses et les autres indiquent respectivement les pourcentages des sous-totaux et des totaux par engins.

Tableau 2. Nombre de thoniers japonais ayant pêché dans l'Atlantique en 1957, en 1962 et de 1967 à 1971.

Type d'engin		Tonnage ¹	1957	1962	1967	1968	1969	1970	1971 ²
Palangre	Total		—	11	16	21	15	11	11
	Palangriers avec bateau-mère	200- 500	—	1	2	—	—	—	—
		500-1,000	—	4	} 14	} 21	} 15	6	7
		1,000-	—	6				5	4
	Total		—	—	—	3	13	43	142
	base dans Bateau avec pays d'origine	50- 200	—	—	—	1	—	—	} 142
		200- 500	—	—	—	2	13	40	
		500-1,000	—	—	—	—	—	3	
	Total		26	95	49	47	35	38	26
	Bateau avec base à l'étranger	50- 200	...	—	13	9	6	8	} 25
200- 500		...	79	34	35	29	30		
500-1,000		...	16	} 2	} 3	—	—	1	
1,000-		...	—			—	—	—	
Total		—	—	—	3	3	1	3	
Senne coulissante	Senneurs simples	0- 50	—	—	—	1	1	—	—
		50- 100	—	—	—	—	—	—	—
		100- 200	—	—	—	1	1	—	1
		200- 400	—	—	—	1	1	1	1
		400-	—	—	—	—	—	—	1
	Total		—	—	4	4	4	3	3
Senneurs en paires	50- 150	—	—	4	4	4	3	3	
Canne et hameçon	Total		—	5	6	6	6	6	7
	150-		—	5	6	6	6	6	7

Sources: «Statistics and Survey Division» pour la palangre avant 1971. «Fisheries Agency» pour les autres pêcheries, exception faite du classement par tailles des canneurs en 1962, qui a été fourni par Honma *et al.* (1969, p. 90). Le nombre de palangriers pour 1971 est une estimation provisoire fournie par la «Federation of Japan Tuna Fishermen's Cooperative Associations».

1. Tonnage en jauge brute pour toutes les pêcheries sauf pour les senneurs simples (jauge nette).
2. Estimations provisoires.
3. Le nombre de senneurs en paires est indiqué en nombre de «groupes», chacun de ces groupes étant composé de deux bateaux pour la manœuvre du filet et de plusieurs cargos.

Tableau 3. Débarquements (chiffres du haut) et pourcentages (chiffres du bas) de thonidés et espèces voisines pêchés par les palangriers japonais dans l'Atlantique en 1957, en 1962 et de 1967 à 1971.

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Germon</i>	<i>Thon obèse</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Thon rouge du sud</i>	<i>Albacore</i>	<i>Jeunes spécimens</i>	<i>Listao</i>	<i>Makaïre bleu</i>	<i>Espadon</i>	<i>Makaïre blanc</i>	<i>Voilier</i>	<i>Non classés et autres</i>
1957	15,810	860	454	63		13,198	—	3	1,176			56	
		354	29	4		835	—	0	74			4	
1962	94,597	22,138	15,720	3,703		41,973	—	—	7,044	427	1,915	600	1,077
		234	166	39		444	—	—	74	5	20	6	11
1967	39,704	12,490	8,549	858		12,809	15	7	1,073	754	668	678	1,803
		315	215	22		323	0	0	29	19	17	17	45
1968	44,896	15,163	10,286	363		13,857	56	30	946	1,121	1,088	970	1,016
		338	229	8		309	1	1	21	25	24	22	23
1969	37,535	11,048	10,266	822		9,823	143	6	960	2,273	843	458	893
		294	274	22		262	4	0	26	61	22	12	24
1970	38,980	11,773	8,993	4,374		6,674	135	5	1,005	3,175	702	594	1,550
		302	231	112		171	3	0	26	81	18	15	40
1971 *	35,526	6,798	14,295	858	4,375	5,809	—	1	933	974	586	357	536
		191	402	24	123	164	—	0	26	27	16	10	15

Sources: Voir tableau 1 (note en bas de page).

* Estimations provisoires.

Tableau 4. Débarquements (chiffres du haut) et pourcentages (chiffres du bas) de thonidés et espèces voisines pêchés par les canneurs japonais dans l'Atlantique en 1962 et de 1967 à 1971.

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Thon obèse</i>	<i>Albacore</i>	<i>Jeunes spécimens (surtout d'albacore)</i>	<i>Listao</i>	<i>Auxide</i>	<i>Non classés et autres</i>
1962	2,746	26 (1)	1,164 (42)	—	1,542 (56)	—	14 (1)
1967	7,515	381 (5)	1,303 (17)	—	3,735 (50)	625 (8)	1,471 (20)
1968	11,699	646 (6)	416 (4)	1,735 (15)	7,306 (62)	1,558 (13)	38 (0)
1969	9,390	312 (3)	405 (4)	539 (6)	4,926 (52)	3,208 (34)	—
1970	11,624	32 (0)	22 (0)	972 (8)	7,481 (64)	3,117 (27)	—
1971 *	13,586	—	584 (4)	2,187 (16)	10,016 (74)	—	799 (6)

Sources: Voir tableau 1 (note en bas de page).

* Estimations provisoires.

Tableau 5. Captures (chiffres du haut) et pourcentages (chiffres du bas) de thonidés et espèces voisines pêchés par les senneurs japonais dans l'Atlantique de 1967 à 1971.

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Albacore</i>	<i>Thon</i>	<i>Listao</i>	<i>Bonite</i>	<i>Auxide</i>	<i>Autres</i>
1967	8,005	5,246 (66)	82 (1)	2,171 (27)	2 (0)	443 (6)	63 (1)
1968	15,861	7,463 (47)	413 (3)	6,256 (39)	—	1,256 (8)	476 (3)
1969	6,989	5,805 (83)	161 (2)	679 (10)	—	177 (3)	166 (2)
1970	5,639	1,318 (23)	92 (2)	3,519 (62)	—	687 (12)	23 (0)
1971 *	7,978	2,556 (32)	—	4,721 (59)	—	—	701 (9)

Sources: Voir tableau 1 (note en bas de page).

* Estimations provisoires.

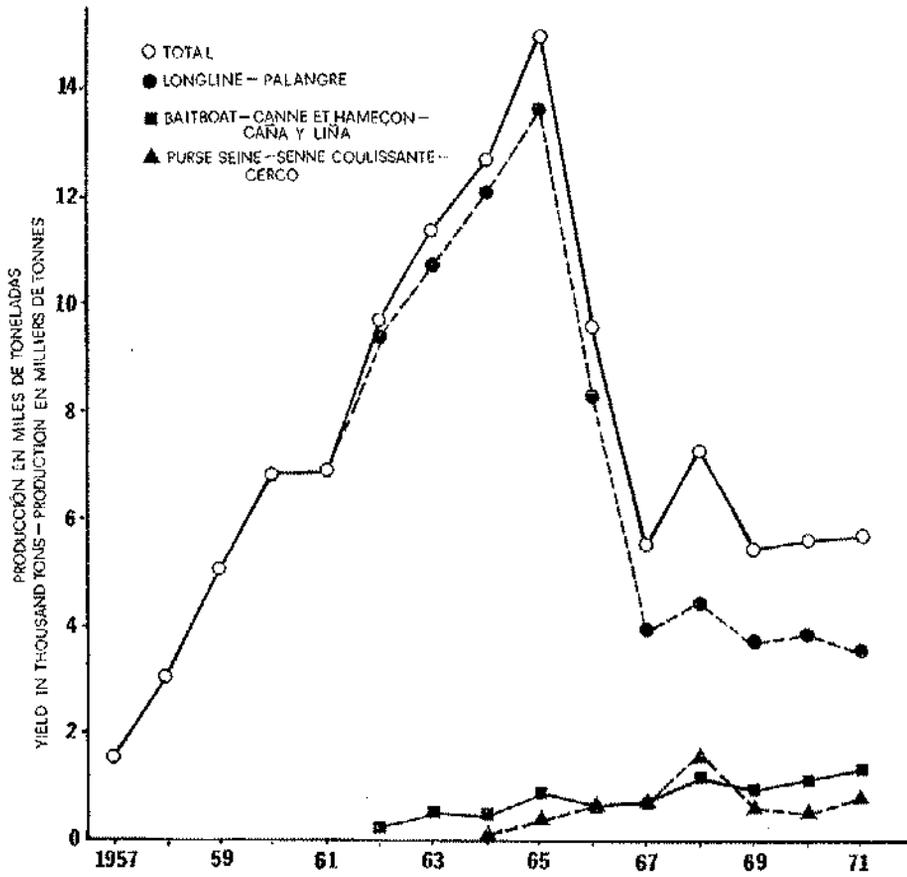


FIG. 1. Production ou débarquements des pêcheries japonaises de thonidés dans l'Atlantique, de 1957 à 1971. Données de 1957-1969 publiées dans le Bulletin Statistique, vol. 1, de l'ICCAT, SI/JA/71/2, et compilation de 1970 et 1971 fournie au tableau 1 (note en bas de page).

EXPOSÉ SUR LES PÊCHERIES DE THONIDÉS ET LE PROGRAMME DE RECHERCHE DU MAROC *

par

M. M. LAMBOEUF

I. Exposé sur la pêcherie de thonidés au Maroc

Les apports de thonidés au Maroc, au cours de l'année 1971 par engin de pêche et par zone de capture, en distinguant la Méditerranée de l'Atlantique, sont consignés dans le tableau 1.

Les apports ont diminué par rapport à ceux de 1970 puisque le total des thonidés pêchés en 1970 était de 4.437 tonnes alors qu'il est de 2.514 en 1971. Il semble donc que la baisse enregistrée depuis 1965 se poursuive.

Cette diminution a surtout porté sur le thon rouge (*Thunnus thynnus*), le listao (*Katsuwonus pelamis*) et la melva (*Auxis thazard*) alors que les quantités pêchées d'espadons, de bonites (*Sarda sarda*) et de sardas (*Euthynnus alletteratus*) ont légèrement augmenté.

II. Programme de recherche sur les thonidés

Au cours de l'été et l'automne 1972, le Maroc a organisé 15 sorties de pêche de thonidés, au cours desquelles 44 thons rouges *Thunnus thynnus*, 14 germons *Thunnus alalunga*, et 2 listaos *Katsuwonus pelamis* ont été marqués (voir tableaux 2, 3 et 4).

Les prospections ont eu lieu tout d'abord dans une région allant de Rabat au Cap Blanc, au cours des mois d'août et septembre et dans la région d'Agadir pendant le début du mois de novembre.

Les pêches ont été effectuées à la ligne de traîne. Les spécimens qui n'ont pu être marqués en raison des dommages qu'ils avaient subi au cours de la pêche, ont fait l'objet d'une étude biométrique, ainsi que d'une observation des contenus stomacaux et des gonades.

* Rapport original en français.

1) *Thon rouge*

Ce sont des individus dont la taille varie entre 50 et 80 cm et d'un poids approximatif de 3 à 10 kgs. Il semble donc que ces thons soient dans leur deuxième année. Il s'agit d'individus immatures. L'analyse sommaire des contenus stomacaux a montré que les estomacs contenaient des bécasses de mer (genre *Macrorhamphosus*). Il est à noter que ce genre a été particulièrement abondant cette année sur le plateau continental marocain.

Dans la région de Casablanca, les thons rouges ont été rencontrés dans des eaux d'une température de 22°C alors que dans la région d'Agadir l'eau n'était qu'à une température de 20°C.

Il faut noter de plus que les thons d'Agadir étaient plus gros (67 cm en moyenne) que ceux de Casablanca (53 cm en moyenne).

A l'heure actuelle, trois thons rouges marqués ont été repêchés par des pêcheurs marocains :

- le premier, le lendemain même de son marquage, à la ligne, sur les fonds de 90 m à la hauteur d'Azemmour ;
- le second, 22 jours après le marquage au filet, sur les fonds de 80 m à la hauteur d'Azemmour, il avait grandi de 4 cm et parcouru 70 milles en direction du 250 ;
- la troisième, 42 jours après le marquage au filet, sur les fonds de 90 m à la hauteur d'Azemmour, et avait grandi de 4 cm et parcouru 15 milles en direction du 235.

2) *Germon*

Les marquages de germons ont eu lieu dans la région d'Agadir au début du mois de novembre, il s'agissait de jeunes individus d'une taille d'environ 50 cm.

En ce qui concerne les contenus stomacaux, ils étaient composés presque exclusivement de bécasses de mer avec quelques anchois et sardines. La température de l'eau était de 20°C.

3) *Listaos*

Seuls deux individus ont pu être marqués dans la région de Casablanca, en raison de la fragilité de leurs mâchoires, en effet, la pêche à la traîne convient mal pour cette espèce et cause des blessures trop importantes pour être assuré d'un maximum de survie après le marquage.

REMARQUES

Les premières conclusions que l'on puisse tirer de ces opérations de marquage sont: que les thons rouges ont bien résisté à leur capture à la ligne et à leur marquage, que leur comportement alimentaire ne semble pas avoir été perturbé, puisque le premier a été repêché à la ligne et que les deux autres repêchés au filet, avaient grandi de 4 cm.

Il semble d'autre part que les thons rouges, durant les mois d'août et septembre, soient restés dans une région s'étendant du large de Kénitra jusqu'au Cap Blanc du Nord.

Les opérations de marquages seront poursuivies au cours de l'hiver 1972-1973 sur de très jeunes thons de 25-30 cm en moyenne, qui fréquentent les eaux marocaines entre Casablanca et le cap Cantin au cours de cette période.

Pour la saison 1973, il est prévu d'intensifier les prospections et les marquages sur les thons rouges et les autres espèces de thonidés, en augmentant le nombre de sorties, en procédant à des réunions d'informations pour les pêcheurs afin d'obtenir un maximum de coopération pour la récupération des marques.

**Tableau 1. Statistiques de captures de thonidés.
Données définitives 1971.**

Pays: MAROC

Pavillon: MAROC

Personne responsable: M. El Bacha

*Adresse de l'organisme présentant
le rapport:*

Office National des Pêches

13-15, rue Chevalier Bayard - CASABLANCA

Poids en tonnes métriques

Débarquement

Poids vif

<i>Année</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin de pêche</i>	<i>Total</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Listao</i>	<i>Espadon</i>	<i>Bonite</i>	<i>Melva</i>	<i>Thonine</i>	<i>Palo- mette</i>
1971	Méditerranée	Bateaux . . .	140	42	2	—	37	16	36	7
		Madragues . .	212	37	—	1	17	156	1	—
		Total . . .	352	79	2	1	54	172	37	7
	Atlantique	Bateaux . . .	1,928	30	118	347	159	59	582	633
		Madragues . .	234	63	—	12	118	26	15	—
		Total . . .	2,162	93	118	359	277	85	597	633
	Total Maroc	Bateaux . . .	2,068	72	120	347	196	75	618	640
		Madragues . .	446	100	—	13	135	182	16	—
		Total . . .	2,514	172	120	360	331	257	634	640

Tableau 2. Marquages de thon rouge («*Thunnus thynnus*») effectués au large des côtes marocaines.

Date	Longitude	Latitude	Profondeur en m	Température surface °C	Longueur	Num. marque
4-8-72	33° 39' 18" N	8° 14' 24" W	105 m	22°	56	P1 - 500
10-8-72	de	de	de	21,8°	55	P1 - 501
»	33° 24' N	8° 23' W	70 à 100 m	»	58	P1 - 502
»	à	à		»	52	P1 - 503
»	33° 35' N	8° 37' W		»	51	P1 - 504
»				»	52	P1 - 505
»				»	52	P1 - 506
»				»	50	P1 - 507
»				»	51	P1 - 508
»				»	51	P1 - 509
»				»	52	P1 - 510
»				»	55	P1 - 511
»				»	55	P1 - 512
»				»	51	P1 - 513
»				»	54	P1 - 514
»				»	55	P1 - 515
»				»	53	P1 - 516
»				»	53	P1 - 517
»				»	55	P1 - 518
»				»	53	P1 - 519
23-8-72	33° 58' 30" N	7° 11' 10" W	100 m	22°	59	P1 - 520
»	»	»	»	»	58	P1 - 521
»	33° 49' 00" N	7° 35' 38" W	105 m	»	59	P1 - 522
1-11-72	9° 46' W	30° 06' N	85 m	20,5°	72	P1 - 531
2-11-72	9° 52' W	30° 00' N	90 m	20°	67	P1 - 532
»			»	»	67	P1 - 535
»			»	»	65	P1 - 536
»			»	»	65	P1 - 537
»			»	»	67	P1 - 538
»			»	»	67	P1 - 539
»			»	»	65	P1 - 541
»			»	»	68	P1 - 542
»			»	»	53	P1 - 543
»			»	»	73	P1 - 544
»			»	»	73	P1 - 545
»			»	»	71	P1 - 551
»			»	»	70	P1 - 552
»			»	»	67	P1 - 553
»			»	»	67	P1 - 554
»			»	»	72	P1 - 555
»			»	»	66	P1 - 556
»			»	»	69	P1 - 557
»			»	»	63	P1 - 558
»			»	»	69	P1 - 559

Tableau 3. Marquages de germons («Germo alalunga») effectués au large des côtes marocaines.

<i>Date</i>	<i>Longitude</i>	<i>Latitude</i>	<i>Profondeur en m</i>	<i>Tempé- rature surface °C</i>	<i>Longueur</i>	<i>Num. marque</i>
1-11-72	9° 46' W	30° 06' N	85 m	20.5°	51	P1 - 525
»	»	»	»	»	51	P1 - 526
»	»	»	»	»	51	P1 - 527
»	»	»	»	»	55	P1 - 528
»	»	»	»	»	52	P1 - 529
»	»	»	»	»	49	P1 - 530
2-11-72	9° 52' W	30° 00' N	90 m	20°	52	P1 - 533
»	»	»	»	»	50	P1 - 534
»	»	»	»	»	53	P1 - 540
»	»	»	»	»	51	P1 - 546
»	»	»	»	»	52	P1 - 547
»	»	»	»	»	51	P1 - 548
»	»	»	»	»	53	P1 - 549
»	»	»	»	»	54	P1 - 550

Tableau 4. Marquages de listaos («Katsuwonus pelamis») effectués au large des côtes marocaines.

<i>Date</i>	<i>Longitude</i>	<i>Latitude</i>	<i>Profondeur en m</i>	<i>Tempé- rature surface °C</i>	<i>Longueur</i>	<i>Num. marque</i>
22-9-72	33° 40' 00" N	07° 48' 00" W	85 m	22°	46	P1 - 523
					48	P1 - 524

LA PÊCHE THONIÈRE AU SÉNÉGAL EN 1972 *

I. La pêche nationale

1) *Évolution de la flotte thonière sénégalaise*

La Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche (SOSAP) regroupe l'ensemble des thoniers nationaux, canneurs et senneurs congélateurs.

L'évolution des effectifs et des caractéristiques de cette flotte depuis l'apparition de la première unité en 1965 est schématisée dans le tableau 1.

Année	T y p e s					
	Canneurs			Senneurs		
	Nombre d'unités	TJB	Capacité (tonnes)	Nombre d'unités	TJB	(tonnes) Capacité
1965	1	235	100			
1966	4	986	400			
1967	5	1,246	500			
1968	5	1,246	500			
1969	5	1,246	500	4	1,200	480
1970	7	1,806	700	4	1,200	480
1971	8	2,086	800	8	2,400	1,020
1972	6 *	1,516	600	9	2,700	1,155

* Les 2 canneurs les plus anciens ont été transformés en sardiniers en 1972.

2) *Évolution des apports, comparaison des campagnes 1971 et 1972*

En 1972 la SOSAP a débarqué 11.339 tonnes de thon contre 8.900 en 1971, soit une progression des apports de 24,4 %.

La répartition par espèces pour ces deux années est la suivante (tableau 2).

* Rapport original en français.

		<i>Albacore</i>	<i>Listao</i>	<i>Patudo</i>	<i>Germon</i>	<i>Total</i>
1971	Tons	5,245	3,463	192	0	8,900
	%	58.93	38.91	2.16	0.00	100.00
1972	Tons	7,174	4,112	4	49	11,339
	%	63.27	36.26	0.04	0.43	100.00

3) Répartition des apports par types de bateaux

Cette répartition montre (tableau 3) une régression des captures réalisées par les canneurs (-29,1 %) et une nette progression de celles des senneurs (+44,5 %).

		<i>Albacore</i>	<i>Listao</i>	<i>Patudo</i>	<i>Germon</i>	<i>Total</i>
Canneurs . . .	1971	1.101	850	95	0	2.046
	1972	1.106	316	0	13	1.435
Senneurs . . .	1971	3.144	2.613	97	0	6.854
	1972	6.068	3.796	4	36	9.904

4) Répartition des apports par zone de pêche

La provenance des captures a été très différente en 1971 et 1972.

En 1971 la région de Dakar (du Cap des Palmes au Cap Blanc) avait été la plus productive.

En 1972 les prises ont été plus abondantes dans la région de Pointe Noire (du Gabon à l'Angola) où les thoniers sénégalais ont pour la première fois capturé du germon.

La répartition des apports par zone de capture est représentée dans le tableau 4.

	<i>Dakar</i>		<i>Abidjan</i>		<i>Pointe Noire</i>		<i>Total</i>	
	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972
Albacore	3.878	2.116	364	1.459	1.003	3.599	5.245	7.174
Listao	2.687	1.323	184	761	592	2.028	3.463	4.112
Patudo	148	0	0	4	44	0	192	4
Germon	0	0	0	0	0	49	0	49
Total	6.713	3.439	548	2.224	1.639	5.676	8.900	11.339

II. Étude locale des stocks de la zone guinéo-mauritanienne

Depuis 1966 les enquêtes effectuées à bord des thoniers sénégalais et français débarquant ou transbordant à Dakar ont permis de connaître par mois la distribution de l'effort de pêche et des captures par rectangle statistique de $1^{\circ} \times 1^{\circ}$ dans une zone allant du Cap des Palmes au Cap Blanc.

A partir de 1972 ces enquêtes ont également été étendues à la flotte de senneurs espagnols qui fréquente saisonnièrement cette région.

Afin de connaître la composition en taille des captures, 11.397 albacores, 6.702 listaos et 2.322 patudos ont été mesurés en 1972.

1) Estimation des prises et des prises par unité d'effort

Les résultats préliminaires du dépouillement des enquêtes sont consignés dans le tableau 5 ci-dessous.

Pays	Types de bateaux	Nombre de marées	Nombre de jour de mer	A	L	P	Total
Sénégal	Canneurs	25	356	184	58	2	244
	Senneurs	40	722	1.600	1.100	0	2.700
France	Canneurs	537	3.662	2.292	2.541	142	4.975
	Senneurs	85	1.362	2.698	2.890	39	5.627
Espagne	Senneurs	70	1.481	2.424	8.482	5	10.911

Les prises par unités d'effort (tonnes/jour de mer) sont indiquées dans le tableau 6.

Pays		A	L	P	T
Sénégal	Canneurs	0,52	0,16	0,01	0,69
	Senneurs	2,22	1,52	0,00	3,74
France	Canneurs	0,63	0,69	0,04	1,36
	Senneurs	1,98	2,12	0,03	4,13
Espagne	Senneurs	1,64	5,73	0,00	7,37

Ces chiffres confirment l'homogénéité de l'ensemble constitué par les thoniers sénégalais et français et traduisent la nette différence qui existe entre senneurs de

ce groupe d'une part et senneurs espagnols d'autre part. Si les premiers recherchent en priorité l'albacore qu'ils capturent surtout d'avril à juillet, les seconds exploitent plutôt la région au cours du second semestre, lorsque les bancs de jeunes listaos et albacores sont particulièrement denses.

2) *Évolution des captures totales*

Pour les 3 dernières années, les captures, l'effort et la prise par unité d'effort des canneurs et senneurs sénégalais et français ont été regroupés dans le tableau suivant :

		1970	1971	1972
Canneurs	Tonnage	5.803	8.315	5.218
	Effort (J/m)	3.879	4.211	4.018
	P.U.E.	1,50	1,97	1,30
Senneurs	Tonnage	7.585	13.551	8.403
	Effort (J/m)	1.964	3.175	2.122
	P.U.E.	3,86	4,27	3,96

L'effort de pêche des canneurs est relativement stable. La prise par unité d'effort des canneurs qui opèrent à longueur d'année dans la région traduit bien les variations annuelles de l'abondance des thons superficiels. Par contre, l'effort des senneurs varie de façon importante d'une année à l'autre, ces unités ayant tendance à se regrouper sur les concentrations les plus denses.

3) *Répartition par espèces*

La répartition des captures des flottes sénégalaise et française a été la suivante (tableau 8) au cours des trois dernières années.

	1970		1971		1972	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Albacore	6.877	52	11.513	53	6.814	50
Listao	5.931	44	9.949	45	6.625	48
Patudo	580	4	404	2	182	2
Total	13.388	100	21.866	100	13.621	100

La composition des apports reste relativement stable, cependant la tendance à l'accroissement des captures de listao se poursuit, celles de patudo déjà réduites continuent à diminuer.

4) Répartition par zone de pêche

Les observations précédemment effectuées sur la répartition des captures, leur composition par taille, le parasitisme nous ont conduit à considérer pour l'albacore l'existence de deux stocks indépendants au moins en ce qui concerne les jeunes individus (moins de 3 ans). La limite entre ces deux zones se situe entre 10 et 11° N, à la latitude de Iles Bissagos.

La répartition des apports en fonction de leur zone de capture (Nord-Bissagos de 10° de latitude Nord au Cap Blanc, Sud-Bissagos du Cap des Palmes à 10° N) pour les 3 dernières années est la suivante (tableau 10):

	<i>NB</i>	<i>SB</i>	<i>Total</i>
1970	7,295	6,093	13,388
1971	12,366	9,500	21,866
1972	6,005	7,616	13,621

La diminution des prises en 1972 provient surtout de la zone Nord-Bissagos. Nous avons signalé (CHAMPAGNAT et LE MARREC, 1972) que la classe recrutée en 1971 paraissait avoir été soumise à un effort trop intense. Les résultats de 1972 semblent confirmer cette hypothèse. Les senneurs qui recherchent de plus en plus le listao capturent de jeunes albacores en plus grand nombre qu'autrefois.

III. Programmes de recherche

En 1972 aucun programme spécifique de recherche sur les thonidés (environnement, marquage) n'a pu avoir lieu. Des campagnes de marquage intensif sont prévues pour 1973.

Le Sénégal a participé activement en juin 1972 au groupe de travail réuni par l'ICCAT à Abidjan afin d'apprécier l'état des stocks d'albacore de l'Atlantique.

Une étude de la croissance du patudo est actuellement en cours au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye.

IV. Publication

CHAMPAGNAT, C. et R. LE MARREC.

1972. La pêche thonière à Dakar en 1970 et 1971 — D.S.P. du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye n.° 41.